

TABLE DES MATIÈRES ÉTATS FINANCIERS

Bilan consolidé	97
Compte de résultat consolidé	98
État des résultats réalisés et non réalisés	99
État consolidé des flux de trésorerie	100
État consolidé des variations dans les fonds propres	102
NOTES AUX COMPTES ANNUELS CONSOLIDÉS	103
NOTES AU BILAN CONSOLIDÉ	125
NOTES AU COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ	144
NOTES AU COMPTE ANNUEL CONSOLIDÉ	153
COMPTES ANNUELS SIMPLIFIÉS	197
Bilan simplifié Compte de résultat simplifié	198 199
NOTES AUX COMPTES ANNUELS CONSOLIDÉS	200
NOTES AU BILAN SIMPLIFIÉ	201
NOTES AU COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ	211
AUTRES INFORMATIONS	219
Rapport d'audit indépendant	219
Dispositions des statuts concernant les actions prioritaires (art. 15 et 21 des statuts)	224
Dispositions des statuts concernant la proposition de distribution du bénéfice (art. 32 des statuts)	225



ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

État consolidé de la situation financière

(montants en € 000's)	Note	2018	2017
ACTIF			
Caisse et avoirs auprès des banques centrales*	5	1.096.838	1.003.537
Banques*	6	134.675	133.968
Produits dérivés*	7	24.277	37.311
Actifs financiers à leur juste valeur par le biais du compte de résultat	8	13.721	16.613
Investissements au coût amorti *	9	1.033.590	-
Actifs financiers disponibles à la vente*	10	-	797.294
Actifs financiers détenus jusqu'à échéance *	11	-	342.190
Prêts et créances*	12	1.409.649	1.303.297
Entreprises associées	13	-	485
Actifs incorporels	14	157.214	157.950
Immobilisations corporelles	15	32.006	33.969
Actifs d'impôt exigible	16	16.622	16.725
Actifs d'impôt différé	17	468	6.279
Autres actifs	18	138.526	58.754
Comptes de régularisation*	19	13.407	15.446
Total actif		4.070.993	3.923.818
PASSIF			
Banques	6	5.274	2.538
Produits dérivés*	7	26.759	37.055
Passifs financiers à leur juste valeur par le biais du compte de résultat	8	161	231
Fonds confiés*	20	3.562.200	3.383.507
Provisions	21	3.394	8.134
Dettes fiscales exigibles	16	12	10
Dettes fiscales différées	17	29.996	36.443
Autres passifs	22	28.040	52.084
Comptes de régularisation*	23	11.773	8.927
Total passif		3.667.609	3.528.929
Fonds propres attribuables aux :			
Propriétaires de la BinckBank N.V.	24	403.384	393.956
Participation minoritaire	24	-	933
Total des fonds propres		403.384	394.889
Total du passif et de l'avoir		4.070.993	3.923.818
·			

^{*} Contient le changement de présentation (voir note 2.5)



Compte de résultat consolidé

(montants en € 000's)	Note		2018		2017
REVENU					
Intérêts créditeurs		41.241		36.439	
Intérêts débiteurs		(9.171)		(6.400)	
Résultat net d'intérêts	25		32.070		30.039
Honoraires et commissions perçus		119.593		124.839	
Honoraires et commissions versés		(16.618)		(18.981)	
Produits nets des honoraires et commissions	26		102.975		105.858
Résultat des instruments financiers	27		7.013		6.150
Pertes de crédit	28		(207)		(92)
Autres produits	29		943		7.014
Revenu total provenant des activités d'exploitation			142.794		148.969
CHARGES					
Frais de personnel	30	48.905		53.048	
Dotation aux amortissements	31	5.118		26.792	
Autres charges d'exploitation	32	61.345		61.746	
Total des charges d'exploitation			115.368		141.586
				_	
Résultat des activités d'exploitation			27.426		7.383
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	33		8.436		864
Résultat courant avant impôts			35.862	_	8.247
Impôt sur le revenu	16		(400)		274
Résultat net			35.462	_	8.521
Résultat net attribuable aux :					
			25 100		0.071
Propriétaires de la BinckBank N.V.			35.180		8.971
Participation minoritaire			282	_	(450)
Résultat net			35.462		8.521
Bénéfice de base et dilué par action (en €)	34		0,53		0,13



État consolidé du résultat étendu

(montants en € 000's)	Note		2018		2017
Résultat net du compte de résultat			35.462		8.521
Autres éléments du résultat étendu dont la réalisation est constatée par le biais du compte de résultat					
Bénéfice ou perte sur les actifs financiers disponibles à la vente	24	-		(645)	
Impôt sur le revenu concernant des éléments d'un autre résultat étendu	24	_	_	116	
Autre résultat étendu, net d'impôts			-		(529)
Total résultat étendu, net d'impôts		_	35.462	•	7.992
BinckBank N.V. n'a pas d'autre résultat étendu dont la réalisation ne sera pas constatée par le biais du compte de résultat					
Résultat attribuable aux:					
Propriétaires de la BinckBank N.V.			35.180		8.442
Participation minoritaire	24	_	282		(450)
Total des résultats réalisés et non réalisés, net d'impôts			35.462		7.992



État consolidé des flux de trésorerie

(montants en € 000's)	Note		2018	2017
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES OPERATIONELLES				
Résultat net de l'exercice		35.462	8.521	
Ajustements pour				
Dotation aux amortissements des immobilisations corporelles	14,15	5.118	26.792	
Provisions		(4.740)	(757)	
Amortissement des primes et décotes et conversion en devises	étrangères			
Investissements au coût amorti	9	3.280	-	
Actifs financiers disponibles à la vente	10	-	21.908	
Actifs financiers détenus jusqu'à échéance	11	-	24.793	
Prêts et créances		4.492	4.845	
Pertes de crédit (attendues)		200	52	
Mouvements d'impôts différés		(472)	(654)	
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	13	_	1.019	
Autres mouvements		(8.480)	(752)	
Variations des actifs et passifs d'exploitation				
Caisse et Banques (actifs)		8	4.112	
Produits dérivés*	7	2.738	(291)	
Actifs et passifs financiers à leur juste valeur par le biais du compte de résultat	8	2.822	(7.901)	
Investissements au coût amorti*	9	101.681	-	
Actifs financiers disponibles à la vente*	10	-	(86.570)	
Actifs financiers détenus jusqu'à échéance*	11	-	430.456	
Prêts et créances*	12	(112.388)	(345.629)	
Impôts, autres actifs et comptes de régularisation*	16,18,19	(77.150)	(263)	
Banques (passifs)	6	2.736	521	
Fonds confiés*	20	178.693	74.501	
Dettes fiscales, autres dettes et comptes de régularisation	16,22,23	(21.196)	31.215	
Flux net de trésorerie provenant des activités opérationnell	les		112.804	185.918
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES OPERATIONS D'INVESTIS	SSEMENTS			
Cessions en entreprises associées		7.889	3.060	
Participations dans des entreprises associées	13	-	(1.504)	
Investissements en immobilisations incorporelles	14	(581)	(8.187)	
Cessions en immobilisations incorporelles	14	-	123	
Investissements en immobilisations corporelles	15	(1.838)	(3.818)	
Cessions en immobilisations corporelles	15	-	(1.093)	
Flux nets de trésorerie provenant des activités d'investissement			5.470	(9.233)

^{*} Contient le changement de présentation (voir note 2.5)



Note

2018

120.896

(16.486)

2017

État consolidé des flux de trésorerie (suite)

(montants en € 000's)

Commissions perçues

Commissions versées

(montants en e 0003)	Note		2010		2017
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES FINANCIERES					
Rachat d'actions	24	-		-	
Dividendes versés :					
Solde de dividende sur l'exercice antérieur	35	(15.356)		(12.679)	
Acompte de dividende sur l'exercice	35	(8.680)		(2.002)	
Flux nets de trésorerie provenant des activités financières			(24.036)		(14.681)
Flux nets de trésorerie			94.238		94.238
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture		1.137.641		977.853	
Flux nets de trésorerie		94.238		162.004	
Effet des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie		78	_	(2.216)	
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture			1.231.957		1.137.641
La trésorerie et les équivalents de trésorerie présentés dans l'état consc rubriques suivantes et pour les montants déclarés ci-dessous :	olidé des flux	de trésorerie sor	nt inclus dans le	bilan consolid	dé sous les
Caisse et avoirs auprès des banques centrales	5	1.096.838		1.003.537	
Banques	6	134.675		133.968	
Banques - équivalents hors trésorerie	6	444	_	136	
Total équivalents de trésorerie			1.231.957		1.137.641
Les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation comprennent les éléments suivants :					
Impôt payé			(297)		(4.181)
Intérêts perçus			43.640		39.948
Intérêts versés			(8.812)		(6.478)

124.775

(19.633)

État consolidé des variations des fonds propres

(montants en € 000's)	Note	Capital social émis	Réserve pour primes d'émission	Actions propres	Réserve de juste valeur	Bénéfices non répartis	Participation minoritaire	Total des fonds propres
31 décembre 2017		6.750	343.565	(4.282)	492	47.431	933	394.889
Ajustement résultant de l'IFRS 9	_	-	-	-	(492)	(1.140)	-	(1.932)
1 ^{er} janvier 2018		6.750	343.565	(4.282)	-	45.991	933	392.957
Résultat net de l'exercice		-	-	-	-	35.180	282	35.462
Autres éléments de résultat étendu	_	-	-	-	-	-	-	-
Total résultat étendu		-	-	-	-	35.180	282	35.462
Solde du dividende 2017	35	-	-	-	-	(15.356)	-	(15.356)
Solde du interim dividende 2018	35	-	-	-	-	(8.680)	-	(8.680)
Droits préférentiels de souscription	24	-	-	-	-	216	-	216
Émission d'actions réservée au directoire	24	-	-	201	-	(201)	-	-
Variation de capital des intérêts minoritaires	24	-	-	-	-	-	(1.215)	(1.215)
31 décembre 2018		6.750	343.565	4.081	-	57.150	=	403.384
31 décembre 2018 (montants en € 000's)	Note	6.750 Capital social émis	343.565 Réserve pour primes d'émission	4.081 Actions propres	Réserve de juste valeur	57.150 Bénéfices non répartis	Participation minoritaire	Total des fonds propres
	Note	Capital social	Réserve pour primes	Actions	de juste	Bénéfices non	•	Total des fonds
(montants en € 000's)	Note	Capital social émis	Réserve pour primes d'émission	Actions propres	de juste valeur	Bénéfices non répartis	minoritaire	Total des fonds propres
(montants en € 000's)	Note	Capital social émis	Réserve pour primes d'émission	Actions propres	de juste valeur	Bénéfices non répartis	minoritaire	Total des fonds propres
(montants en € 000's) 1 ^{er} janvier 2017	Note	Capital social émis	Réserve pour primes d'émission	Actions propres	de juste valeur	Bénéfices non répartis 55.537	minoritaire 1.383	Total des fonds propres 396.952
(montants en € 000's) 1er janvier 2017 Résultat net de l'exercice Autres éléments de résultat	Note	Capital social émis	Réserve pour primes d'émission	Actions propres (29.468)	de juste valeur 1.021	Bénéfices non répartis 55.537	1.383 (450)	Total des fonds propres 396.952 8.521
(montants en € 000's) 1er janvier 2017 Résultat net de l'exercice Autres éléments de résultat étendu	Note	Capital social émis	Réserve pour primes d'émission	Actions propres (29.468)	de juste valeur 1.021	Bénéfices non répartis 55.537	minoritaire 1.383 (450)	Total des fonds propres 396.952 8.521 (529)
(montants en € 000's) 1er janvier 2017 Résultat net de l'exercice Autres éléments de résultat étendu Total résultat étendu	_	Capital social émis	Réserve pour primes d'émission	Actions propres (29.468)	de juste valeur 1.021	Bénéfices non répartis 55.537 8.971	minoritaire 1.383 (450)	Total des fonds propres 396.952 8.521 (529)
(montants en € 000's) 1er janvier 2017 Résultat net de l'exercice Autres éléments de résultat étendu Total résultat étendu Solde du dividende 2016 Solde du interim dividende 2017 Droits préférentiels de souscription	35	Capital social émis	Réserve pour primes d'émission	Actions propres (29.468)	de juste valeur 1.021	Bénéfices non répartis 55.537 8.971 - 35.180	minoritaire 1.383 (450)	Total des fonds propres 396.952 8.521 (529) 35.462 (12.679)
(montants en € 000's) 1er janvier 2017 Résultat net de l'exercice Autres éléments de résultat étendu Total résultat étendu Solde du dividende 2016 Solde du interim dividende 2017 Droits préférentiels de	35 35	Capital social émis	Réserve pour primes d'émission	Actions propres (29.468)	de juste valeur 1.021	Bénéfices non répartis 55.537 8.971 - 35.180 (12.679) (2.002)	minoritaire 1.383 (450)	Total des fonds propres 396.952 8.521 (529) 35.462 (12.679) (2.002)
(montants en € 000's) 1er janvier 2017 Résultat net de l'exercice Autres éléments de résultat étendu Total résultat étendu Solde du dividende 2016 Solde du interim dividende 2017 Droits préférentiels de souscription Émission d'actions réservée	35 35 24	Capital social émis	Réserve pour primes d'émission	Actions propres (29.468)	de juste valeur 1.021	Bénéfices non répartis 55.537 8.971 - 35.180 (12.679) (2.002)	minoritaire 1.383 (450)	Total des fonds propres 396.952 8.521 (529) 35.462 (12.679) (2.002)
(montants en € 000's) 1er janvier 2017 Résultat net de l'exercice Autres éléments de résultat étendu Total résultat étendu Solde du dividende 2016 Solde du interim dividende 2017 Droits préférentiels de souscription Émission d'actions réservée au directoire Émission d'actions réservée	35 35 24 24	Capital social émis	Réserve pour primes d'émission	Actions propres (29.468)	de juste valeur 1.021	Bénéfices non répartis 55.537 8.971 - 35.180 (12.679) (2.002) 92 (318)	minoritaire 1.383 (450)	Total des fonds propres 396.952 8.521 (529) 35.462 (12.679) (2.002) 92



NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

1. Informations concernant l'entreprise

BinckBank N.V., établie et immatriculée aux Pays-Bas, est une société anonyme de droit néerlandais dont les actions sont cotées en Bourse. La société BinckBank est officiellement domiciliée à Barbara Strozzilaan 310, 1083 HN Amsterdam et est immatriculée à la Chambre de Commerce sous le numéro 33162223. BinckBank N.V. propose des services de courtage en ligne aux investisseurs professionnels et privés dans le domaine des instruments financiers. Outre les services de courtage, l'offre de BinckBank N.V. couvre également les services de gestion d'actifs et de produits d'épargne. « BinckBank » désigne ci-après BinckBank N.V. et ses diverses filiales.

Les états financiers consolidés de la société BinckBank pour la période clôturée le 31 décembre 2018 ont été préparés par la direction de BinckBank et approuvés en vue de publication conformément à la résolution de la direction et du comité de surveillance datée du 11 mars 2019.

Direction:

V.J.J. Germyns (président du conseil) E.J.M. Kooistra (CFRO)

S.J. Clausing (COO)

Comité de surveillance: J.W.T. van der Steen (président)

M^{me} C.J. van der Weert-Norder (vice-présidente)

M^{me} J.M. Kemna M^{me} M. Pijnenborg

J.G. Princen A. Soederhuizen

2. Principes comptables généralement reconnus

2.1 PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers consolidés ont été établis sur la base des normes internationales d'information financière IFRS, telles qu'approuvées par l'Union européenne, désignées ci-après IFRS-EU.

Les états financiers consolidés sont établis suivant l'hypothèse de la continuité d'exploitation. Sauf indication contraire, les états financiers consolidés sont présentés en euros, tous les montants arrondis au millier le plus proche (millier d'euros). Les chiffres déclarés dans les tableaux sont basés sur des montants non arrondis et des écarts d'arrondi peuvent donc survenir.

La présentation de l'état consolidé de la situation financière, du compte de résultat consolidé, du compte de résultat étendu consolidé, de l'état consolidé des flux de trésorerie, de l'état consolidé des variations dans les fonds propres et des notes peut être modifiée afin de mieux renseigner ou d'améliorer le rapprochement par rapport à la période en cours.



2.2 PRINCIPES COMPTABLES UTILISÉS POUR LA CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de BinckBank et de ses filiales au 31 décembre 2018 et durant l'année comptable. Les filiales sont des sociétés sur lesquelles BinckBank exerce un certain contrôle. Le contrôle d'un investissement est réalisé uniquement lorsque BinckBank :

- a le contrôle de l'investissement (c.-à-d. des droits existants qui lui permettent d'influer directement sur les opérations relevant de l'investissement)
- · est exposée ou a le droit à des rendements variables en raison de son implication dans l'investissement, et
- a la possibilité d'exercer son contrôle de l'investissement pour influencer les rendements.

Si la banque ne détient pas la majorité des droits de vote ou des droits équivalents au regard d'un investissement, alors elle tient compte de tous les faits et circonstances y afférents en vue d'évaluer si elle a le contrôle de l'investissement, notamment :

- · des accords contractuels avec d'autres parties détenant des droits de vote au regard des engagements
- · d'investissement découlant d'autres dispositions contractuelles ; et
- · des droits de vote potentiels.

La consolidation d'une filiale commence quand BinckBank acquiert le contrôle de la filiale et cesse quand le contrôle de la filiale prend fin. BinckBank réévalue si elle a le contrôle d'un investissement dans le cas où les faits et les circonstances indiquent qu'un ou plusieurs des trois éléments de contrôle ont changé. Les actifs, passifs, produits et charges d'une filiale acquise ou liquidée durant l'exercice sont constatés dans les états financiers à compter de la date à laquelle BinckBank acquiert le contrôle et jusqu'à la date à laquelle BinckBank cesse d'avoir le contrôle.

Le bénéfice ou la perte et les autres éléments du résultat étendu sont affectés aux actionnaires de la société mère de BinckBank et à la participation minoritaire, même si ceci entraîne un solde négatif de la participation minoritaire. Si nécessaire, des ajustements sont apportés aux états financiers des filiales afin d'aligner leurs règles comptables sur celles de BinckBank.

Dans l'année de référence, les transactions entre BinckBank et ses filiales ont été entièrement éliminées des comptes annuels consolidés. Les plus-values latentes sur des transactions liées à des investissements et entreprises associées sont proportionnellement éliminées du taux de participation de BinckBank dans les entreprises concernées. Les moins-values latentes sont également éliminées, sauf si les transactions indiquent que l'actif transféré a subi une dépréciation.

2.3 CONVERSION DE DEVISES ÉTRANGÈRES

Les états financiers consolidés sont libellés en euros, cette devise étant la devise fonctionnelle et de reporting de BinckBank. Les éléments inscrits dans les états financiers de chaque entité sont évalués sur la base de la devise fonctionnelle de l'entité concernée. La comptabilisation initiale des transactions en devises étrangères s'effectue en appliquant le taux de change en vigueur à la date de la transaction.

Les actifs et passifs monétaires désignés en devises étrangères sont comptabilisés au taux de change prévalant à la date du bilan. Les différences relatives aux variations dans les taux de change sont portées au compte de résultat. Les éléments non monétaires en devises étrangères, évalués par rapport à leur juste valeur, sont comptabilisés au taux de change en vigueur à la date de l'établissement de la juste valeur. Les différences de taux de change relatives aux éléments non monétaires et portées à leur juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisées de la même façon dans le compte de résultat. Les résultats des transactions et frais financiers sont comptabilisés en euros dans le compte de résultat au taux de change prévalant à la date de transaction.



2.4 ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

L'état des flux de trésorerie a été préparé sur la base de la méthode indirecte, selon laquelle les flux de trésorerie sont analysés en fonction des activités d'exploitation, d'investissement et de financement. Dans le flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation, le résultat net est ajusté pour les produits et charges n'ayant pas entraîné de recettes et de dépenses durant le même exercice financier et pour les variations dans les provisions et les comptes d'attente. La trésorerie comprend les espèces en caisse ainsi que les soldes librement disponibles qui sont en dépôt dans les banques centrales et les autres instruments financiers à échéance de moins de trois mois à compter de la date d'acquisition. Les flux de trésorerie en devises étrangères sont convertis dans la devise fonctionnelle au taux de change prévalant à la date où le flux de trésorerie se produit.

2.5 MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PRINCIPES COMPTABLES

Les principes comptables en matière de comptabilisation et d'évaluation sont conformes à ceux appliqués durant l'exercice précédent, à l'exception des modifications apportées suite à la présentation des intérêts courus dans le bilan et la présentation de conversions dans le portefeuille d'investissement du flux de trésorerie. En outre, d'éventuelles modifications ont été apportées suite aux implications de normes IFRS améliorées, révisées ou nouvelles, comme détaillé ci-dessous, ou en raison de nouvelles activités.

Durant l'exercice, BinckBank a appliqué les normes IFRS révisées ou nouvelles et les interprétations IFRIC en vigueur concernant les périodes de référence annuelles commençant le ou après le 1^{er} janvier 2018. Les normes révisées ou nouvelles prennent effet concernant les périodes de référence annuelles commençant le ou après la date préconisée par l'IFRS et après ratification par l'UE, par laquelle une mise en application anticipée est permise dans certains cas. Les nouvelles normes et les amendements de normes qui sont entrés en vigueur durant l'exercice ont été intégrés dans les principes de présentation de rapports existants. Les modifications de présentation volontaires sont abordées ci-dessous. En outre, l'implémentation de l'IFRS 9 – Instruments financiers et IFRS 15 – Recettes provenant de contrats avec clients à partir du 1^{er} janvier 2018 – fait l'objet d'une analyse approfondie.

MODIFICATION DE PRÉSENTATION VOLONTAIRE DES INTÉRÊTS COURUS

À partir du 1^{er} janvier 2018, BinckBank applique une modification de présentation avec adaptation des chiffres comparatifs. Les intérêts courus sur les instruments financiers sont à présent comptabilisés comme sous-élément de la valeur comptable de l'instrument auquel ils se rapportent et non plus sous les actifs et passifs courus. L'analyse de la valeur réelle de l'instrument financier s'en voit ainsi améliorée. En outre, cette modification veille à une meilleure intégration de la répartition dans les rapports de supervision. Cette adaptation n'exerce aucun effet sur le compte de résultat ou sur le patrimoine de BinckBank.

IFRS 9 INSTRUMENTS FINANCIERS

Depuis le 1er janvier 2018, BinckBank applique le standard IFRS 9 – « Instruments financiers ». La transition vers ce standard a influencé les principes comptables ainsi que la position financière et les résultats de BinckBank. Les titres relèvent du classement des instruments financiers combinés aux adaptations des provisions pour les pertes de crédit prévues sous IFRS 9. Conformément aux possibilités de transition de IFRS 9, BinckBank n'a pas ajusté les chiffres comparatifs. Toutes les adaptations sont appliquées dans le bilan d'ouverture de 2018 où l'effet de transition est repris dans les fonds propres. En outre, BinckBank a opté d'appliquer la comptabilité de couverture à l'IAS 39, conformément à l'IFRS 9.

Sous l'IFRS 9, les instruments financiers sont classées en trois catégories de comptabilisation :

- · Les instruments financiers comptabilisés au coût amorti
- Les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat (FVTPL)
- · Les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat étendu (FVOCI)

Le test des versements au titre du capital et des intérêts (SPPI) sera appliqué pour déterminer les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers dans le Business Model. Si un instrument ne répond pas aux deux critères, l'actif financier doit être évalué à la juste valeur.

À la suite des exigences de classification de l'IFRS 9, la seule adaptation pour BinckBank est qu'à présent, le portefeuille d'investissements relève de l'actif financier au coût amorti. À partir du 1^{er} janvier 2018, les coûts amortis classés sous l'IAS 39 en tant qu'actifs financiers disponibles à la vente sont évalués au coût amorti. À partir du 1^{er} janvier 2018, l'adaptation de classification et d'évaluation de l'IFRS 9 résulte en une diminution de la valeur comptable du portefeuille d'investissements de 0,7 million €, soit la réévaluation du portefeuille des actifs financiers disponibles à la vente à partir du 31 décembre 2017. L'effet sur le patrimoine propre, compte tenu des incidences fiscales, s'élève à 0,5 million €.

Depuis la mise en application de l'IFRS 9, les actifs financiers disponibles à la vente sont reclassés dans la catégorie Actifs financiers évalués à coût amorti. Par conséquent, la réévaluation présentée sous les fonds propres n'est plus applicable. Le tableau ci-dessous illustre ce qu'aurait représenté la réévaluation si ce portefeuille avait été évalué à la juste valeur conformément à l'IAS 39 à partir du 31 décembre 2018, compte tenu des variations dans le portefeuille.

Actifs financiers disponibles à la vente (IAS 39)

31-12-2018

Juste valeur	567.592
Reserve de juste valeur (fonds propres)	(612)
Variations réserve de juste valeur (de fonds propres)	(1.104)

En outre, les actifs financiers sont comptabilisés au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat étendu (FVOCI), et une provision est effectuée sur la base d'un « modèle de pertes sur créances prévues ». Les valeurs comptables et les paramètres des modèles de pertes sur créances prévues sont décrites au point 3. Éléments importants et incertitudes relatives aux estimations. Point 4.2. Actifs et passifs financiers et exposé 41.5. Risque de crédit. À partir du 1^{er} janvier 2018, les comptabilisations initiales des adaptations liées à l'IFRS 9 sont, conformément aux dispositions, directement réalisées à partir des fonds propres. Le modèle de pertes sur créances prévues sous l'IFRS 9 se base sur différents stades de qualité de crédit. Pour une analyse détaillée du modèle de pertes sur créances prévues, veuillez consulter le point 4.2. Actifs et passifs financiers.

Le tableau ci-dessous présente les actifs financiers évalués au coût amorti sous l'IFRS 9, un aperçu des dépréciations particulières à la date du 1^{er} janvier 2018 sous l'IAS 39 par rapport aux pertes sur créances prévues sous l'IFRS 9;

	Provision pour dépréciation (IAS 39)	Reclassement sous IFRS 9	Variation des pertes sur créances prévues sous IFRS 9	Provision des pertes sur créances prévues (IFRS 9)
Caisse et avoirs auprès des banques centrales	-	-	200	200
Banques	-	-	100	100
Investissements au coût amorti	n.v.t.	-	277	277
Actifs financiers disponibles à la vente	-	-	n.v.t.	n.v.t.
Actifs financiers détenus jusqu'à échéance	-	-	n.v.t.	n.v.t.
Prêts et créances	671	-	1.344	2.015
Total	671	-	1.921	2.591



IFRS 15 - PRODUITS PROVENANT DE CONTRATS AVEC DES CLIENTS

À partir du 1^{er} janvier 2018, BinckBank applique le standard IFRS 15 – Recettes provenant de contrats avec des clients. Ce standard impacte notamment la détermination du moment de la rémunération. En vue de la mise en œuvre de l'IFRS 15, BinckBank est tenu de suivre les étapes suivantes :

- · identification du contrat avec un client ;
- identification d'obligations de prestation dans le contrat ;
- établissement du prix de transaction ;
- · allocation du prix de transaction aux obligations de prestation du contrat ; et
- justification des recettes au moment de l'accomplissement d'une obligation de prestation par l'entreprise.

Lors de la transition vers l'IFRS 15, BinckBank a appliqué la méthode modifiée selon laquelle seuls les contrats en cours après l'entrée en vigueur de l'IFRS 15 sont pris en considération et les chiffres comparatifs ne sont pas adaptés. Par conséquent, les différents groupes de contrats et services identifiés sont repris dans la feuille de route. Les services menant à des provisions sur opérations sur titres présentent une période de prestation courte et sont justifiés au moment du règlement des transactions. Les services menant à des compensations de gestion de patrimoine et autres services sont ultérieurement pris en compte pour la période concernée.

L'application de ces étapes n'engendrent pas une autre comptabilisation des produits. L'application du nouveau standard est différente mais dans le cas de BinckBank n'a toutefois pas impacté ses états financiers par rapport aux standards précédents

ÉTAT CONSOLIDE DES FLUX DE TRÉSORERIE

À partir du 1er janvier 2018, BinckBank applique une modification de présentation de l'état consolidé du flux de trésorerie avec adaptation des chiffres comparatifs. Par conséquent, les flux de trésorerie relatifs aux investissements et désinvestissements des actifs financiers sont à présent repris sous Flux de trésorerie provenant des activités d'entreprise. Cette présentation reflète mieux les activités opérationnelles d'une institution financière où le placement d'investissements fait partie des activités d'entreprise. Cette adaptation impacte uniquement la présentation de l'état consolidé du flux de trésorerie de BinckBank.



IMPACT DU TRAITEMENT DES NOUVELLES VALEURS COMPTABLES SUR LE BILAN DE CLÔTURE ET D'OUVERTURE

	31 décembre 2017			1 ^{er} janvier 2018		
(montants en € 000's)	Bilan de clôture avant d'ouverture modification	modification en cours	Bilan de clôture après d'ouverture modificatio n	IFRS 9 Base de classement modèle		Bilan après modifications
ACTIF						
Caisse et avoirs auprès des banques centrales	1.003.673	(136)	1.003.537	-	(200)	1.003.337
Banques	133.968	-	133.968	-	(100)	133.868
Produits dérivés	37.418	(107)	37.311	_	_	37.311
Actifs financiers à leur juste valeur par le biais du compte de résultat	16.613	-	16.613	-	-	16.613
Investissements au coût amorti	-	-	-	1.138.828	(277)	1.138.551
Actifs financiers disponibles à la vente	787.743	9.551	797.294	(797.294)	-	-
Actifs financiers détenus jusqu'à échéance	340.179	2.011	342.190	(342.190)	-	-
Prêts et créances	1.297.830	5.467	1.303.297	-	(1.344)	1.301.953
Entreprises associées	485	-	485	-	-	485
Actifs incorporels	157.950	-	157.950	-	-	157.950
Immobilisations corporelles	33.969	-	33.969	-	-	33.969
Actifs d'impôt exigible	16.725	-	16.725	-	481	17.206
Actifs d'impôt différé	6.279	-	6.279	-	-	6.279
Autres actifs	58.754	-	58.754	-	-	58.754
Comptes de régularisation	32.475	(17.029)	15.446	-	-	15.446
Total actif	3.924.061	(243)	3.923.818	(656)	(1.440)	3.921.722
PASSIF						
Banques	2.538	-	2.538	-	-	2.538
Produits dérivés	37.055	-	37.055	-	-	37.055
Passifs financiers à leur juste valeur par le biais du compte de résultat	231	-	231	-	-	231
Fonds confiés	3.383.383	124	3.383.507	-	-	3.383.507
Provisions	8.134	-	8.134	-	-	8.134
Dettes fiscales exigibles	10	-	10	-	-	10
Dettes fiscales différées	36.443	-	36.443	(164)	-	36.279
Autres passifs	52.084	-	52.084	-	-	52.084
Comptes de régularisation	9.294	(367)	8.927	-	-	8.927
Total passif	3.529.172	(243)	3.528.929	(164)	-	3.528.765
Fonds propres attribuables aux:						
Propriétaires de la BinckBank N.V.	393.956	-	393.956	(492)	(1.440)	392.024
Participation minoritaire	933	-	933	-	-	933
Total des fonds propres	394.889	-	394.889	(492)	(1.440)	392.957
Total du passif et de l'avoir	3.924.061	(243)	3.923.818	(656)	(1.440)	3.921.722



Veuillez trouver ci-dessous les futurs standards et interprétations qui ne sont pas encore en vigueur ou qui ne sont pas encore approuvés par l'Union européenne. Ces standards ne sont pas appliqués par BinckBank de manière anticipée.

NORMES RÉVISÉES OU NOUVELLES APPLICABLES AUX EXERCICES FINANCIERS COMMENÇANT LE OU APRÈS LE 1ER JANVIER 2019

IFRC 23 - Comptabilisation des incertitudes à l'égard des impôts sur le résultat

Cette interprétation donne des précisions sur le traitement et l'explication des effets des incertitudes dans la comptabilisation de l'impôt sur le résultat.

La norme exige une nouvelle analyse de la détermination des positions fiscales. L'influence prévue de l'interprétation sur la situation financière et les résultats de BinckBank ne devrait pas être significative.

IFRS 9 – : Modification clauses de remboursement anticipé avec compensation négative

Cette modification clarifie la façon d'appliquer l'IFRS9 pour les clauses de remboursement anticipé avec compensation négative en rapport avec le test « Solely Payments of Principal and Interest » (test SPPI). Dans des transactions spécifiques comprenant des clauses de remboursement anticipé, l'actif peut passer le test SPPI et être évalué au coût amorti. Compte tenu des actifs spécifiques concernés, BinckBank ne s'attend pas à un impact significatif sur la situation financière et le résultat de BinckBank des suites de cette modification.

IFRS 16 - Contrats de location

Cette nouvelle norme décrit le traitement des contrats de location simple et de location-financement. Dans le cadre de cette nouvelle norme, un actif doit être comptabilisé dans l'état de la situation financière pour les deux types de location. Une obligation financière doit également être comptabilisée quand les paiements s'étendent sur plusieurs périodes. BinckBank a plusieurs contrats de location pour les activités opérationnelles et le personnel. Par conséquent, le bilan augmentera du montant de ces contrats. En ce qui concerne le traitement initial de l'IFRS 16. BinckBank a fait les choix suivants :

- L'IFRS 16 sera appliqué rétroactivement. En outre, les chiffres comparatifs ne seront pas appliqués. L'adaptation sera traitée dans le bilan d'ouverture du patrimoine propre;
- La valeur escomptée de l'obligation de location est déterminée sur la base du taux d'intérêt marginal au moment de la transaction. Lors de la transition, la valeur du contrat est assimilée à la valeur au comptant de l'obligation du contrat de location. Aucun impact financier n'est exercé sur le bilan d'ouverture des fonds propres.
- o Il s'agit de contrats de location dont la durée est inférieure à un an et dont les actifs sont de faible valeur mais sont traités comme charge locative dans le résultat.

À la suite de l'application de l'IFRS 16, le bilan consolidé augmente à partir du 1er janvier 2019 de 6 millions €. Une importante modification est la durée prévue du contrat. Une fois la transaction avec Saxo Bank réalisée, la durée prévue peut être impactée et, par conséquent, l'ampleur des actifs enregistrés et des obligations de location. L'impact de la transition vers l'IFRS 16 sur les fonds propres est nul et le résultat comparatif ne sera pas adapté par les choix de transactions réalisées telles qu'illustrées ci-dessus. Toutefois, en raison de l'application de l'IFRS 16, les charges de périodes futures provenant de locations seront évaluées plus tôt du fait que les charges d'intérêt sur les locations seront dégressives. En outre, les charges des locations seront évaluées en tant que charges d'intérêt et amortissement, présentées auparavant en tant que montant dans les charges opérationnelles restantes.

IAS 19 – Adaptation des modifications de plan de pension, réduction ou règlement Cette adaptation prescrit le traitement des modifications, réduction ou cessation du règlement de pension. L'adaptation concerne les pensions inclues dans un plan de pension et présentant des versement fixes préalables. Du fait que BinckBank n'utilise pas ce genre de plan de pension, l'adaptation n'exerce aucun impact sur la position financière et les résultats de BinckBank.

IAS 28 – Adaptation aux intérêts à long terme dans les participations associées et jointCette adaptation établit qu'un intérêt à long terme dans une participation associée ou joint-venture non évaluée selon la « méthode de l'équité » ne doit pas être évalué sur la base de l'IAS 28 mais bien sur la base de l'IFRS 9. Fin 2018, BinckBank n'a présenté aucun intérêt dans les participations associées ou joint-ventures. Par conséquent, cette adaptation ne s'applique pas à BinckBank.

Cycle d'améliorations annuelles 2015-2017

Comprend plusieurs ajustements mineurs des normes existantes pour clarifier l'application. Celles-ci n'ont aucune incidence sur BinckBank.



NORMES RÉVISÉES OU NOUVELLES APPLICABLES AUX EXERCICES FINANCIERS COMMENÇANT LE OU APRÈS LE 1ER JANVIER 2020

Cadre conceptuel – adaptations
en référence au cadre
conceptuel

L'IASB a publié un cadre conceptuel adapté. Le cadre conceptuel est la base des définitions, de la comptabilisation et évaluations, présentation et état. Outre un nouveau cadre, l'adaptation concerne principalement le fonctionnement de sujets non décrits préalablement ou les compléments et adaptations de carences évidentes du cadre existant. Ces adaptations et l'impact sur la position financière et les résultats de BinckBank doivent encore faire l'objet d'évaluation.

NORMES RÉVISÉES OU NOUVELLES APPLICABLES AUX EXERCICES FINANCIERS COMMENÇANT LE OU APRÈS LE 1ER JANVIER 2021

IEDC	17	Cantrota	dlago	
IFRS.	1/-	Contrats	0.9221	Irance

Il s'agit d'une nouveau standard qui s'applique aux institutions émettant des contrats d'assurance qui prescrit le traitement et l'évaluation notamment de l'obligation d'assurance. Étant donné que BinckBank n'émet aucun contrat d'assurance, il n'est pas prévu que ce nouveau standard exerce un impact sur BinckBank.

STANDARD NOUVEAU OU RÉVISÉ DONT LA DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR EST REPORTÉE POUR UNE PÉRIODE INDÉTERMINÉE

IFRS 10 et IAS 28 – Adaptation des standards en vue d'éliminer les exigences divergentes Cette modification concerne le moment et la part de la réalisation du résultat lors d'une transaction dans une participation associée ou joint-venture. Cette modification n'exerce aucun impact sur la position financière et les résultats de BinckBank. L'IASB a suspendu pour une période indéterminée la date d'introduction d'une étude selon la « méthode



3. Principaux jugements et estimations comptables

La préparation des états financiers implique des estimations et hypothèses fondées sur des présomptions et des évaluations subjectives. Les situations sont évaluées sur la base des informations et données financières disponibles. Ces estimations peuvent avoir une incidence importante sur la valeur des actifs et passifs déclarés et sur celle des actifs et passifs éventuels à la date de présentation des états financiers consolidés et des produits et charges déclarés pour la période de référence. Malgré tous les efforts mis en œuvre par la direction pour donner une appréciation la plus précise possible, les résultats réels peuvent varier de ceux anticipés.

Les estimations et hypothèses sous-jacentes font l'objet d'une révision régulière. Les révisions sont comptabilisées dans la période durant laquelle l'estimation est révisée ou dans la période de révision et les périodes ultérieures si la révision porte à la fois sur la période de référence en cours et la prochaine. Les hypothèses les plus notables concernant l'avenir et autres principales sources d'estimation de l'incertitude à la date du bilan, qui risquent d'entraîner un ajustement conséquent de la valeur comptable des actifs et passifs, sont :

CONTINUITÉ D'EXPLOITATION

La direction de BinckBank a évalué la capacité de la banque selon l'hypothèse de la continuité d'exploitation et est satisfaite que la banque dispose des ressources adéquates pour poursuivre son activité dans un avenir prévisible. En outre, la direction n'a pas conscience d'incertitudes significatives susceptibles de jeter un doute sur la capacité de BinckBank à poursuivre son activité. Les états financiers ont donc été établis conformément au principe de continuité.

CONSOLIDATION DES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET COENTREPRISES

Les états financiers consolidés sont préparés sur la base de la consolidation de BinckBank et de ses entreprises associées et coentreprises. Afin de déterminer si les entreprises associées et coentreprises devaient être consolidées, la direction a évalué s'il existait une prise de contrôle assurant de facto le contrôle, le risque et la rémunération concernant les résultats variables de l'entité ou une influence sur l'appropriation des résultats de l'entité sur la base des circonstances et perspectives actuelles, selon les conditions de l'IFRS 10.

JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Lorsque la juste valeur des actifs financiers et passifs financiers ne peut pas être obtenue à partir des cours du marché, celle-ci est déterminée en appliquant des méthodes d'évaluation, notamment des modèles de flux de trésorerie ou autres modèles d'évaluation. Dans la mesure du possible, ces modèles sont corroborés par des données observables du marché, mais en cas d'impossibilité des jugements sont requis pour déterminer la juste valeur. Ces jugements impliquent la prise en compte de facteurs d'entrée tels que le risque de liquidité, le risque de crédit et la volatilité. Les changements apportés dans l'estimation de ces facteurs peuvent avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers.

CLASSIFICATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

En vue de la classification des actifs financiers, BinckBank applique un test Business Model et de flux de trésorerie (SPPI). Le test du Business Model permet à BinckBank de déterminer, par groupe d'instruments financiers, leur type de gestion, leur objectif ainsi que les risques qui y sont liés. Ce jugement comprend un mesure d'évaluation régulièrement révisée, ce qui peut mener à des modifications dans la classification des instruments financiers.

PERTES SUR CRÉANCES PRÉVUES DES INSTRUMENTS FINANCIERS À COÛT AMORTI

Conformément à l'IFRS 9, les instruments financiers comptabilisés à coût amorti nécessitent une provision pour pertes sur créances prévues. La détermination des pertes sur créances prévues des actifs financiers comptabilisés au coût amorti requiert l'utilisation de modèles et d'adoptions telles que comportement de crédit et futurs développements économiques. Ces actifs requièrent une provision pour les pertes sur créances prévues s'il est attendu que BinckBank ne sera pas en état d'amortir tous les montants qui, conformément aux conditions de prêt initiales, seront perçus. À cet effet, BinckBank réalise une évaluation de valeur réalisable, qui est la valeur des futurs flux de trésorerie et les coûts à amortir des montants à recevoir.

Étant donné que BinckBank dispose uniquement d'informations limitées pour certains groupes d'instruments financiers (ex. créances hypothécaires), les paramètres du modèle de perte sur créances prévues sont appliqués à ces instruments sur la base de l'information publique disponible, considérée représentative pour les portefeuilles gérés par BinckBank. La provision des pertes sur créances prévues est égale à la différence entre la valeur comptable et la valeur réalisable.



Les principaux jugements et considérations comptables concernent :

- L'établissement d'un groupe homogène d'actifs financiers présentant des caractéristiques similaires au profit de l'établissement des pertes sur créances prévues sur base collective.
- · L'établissement d'une dépréciation significative de valeur de crédit ;
- Les hypothèses du modèle de pertes de crédit au profit de la solvabilité (PD), pertes en cas de faillite, comprennent également les revenus provenant de la réalisation de la garantie et l'allocation des flux de trésorerie prévus et facteurs macroéconomiques futurs.

Voir Note 4.2. Actifs et passifs financiers pour l'état détaille des modèles et hypothèses des modèles de crédit

DÉPRÉCIATION DE LA CONTINUITÉ D'EXPLOITATION

BinckBank détermine au moins une fois par an si la continuité d'exploitation subit une dépréciation. À cet effet, la continuité d'exploitation est calculée sur la base des unités générant la valeur d'entreprise du flux de trésorerie. En vue de l'évaluation de la valeur d'entreprise, BinckBank applique une juste valeur connue (moins frais de vente), réalise une évaluation des futurs flux de trésorerie prévus de l'unité générant la trésorerie et détermine un taux d'actualisation (avant impôt) en vue de calculer la valeur actuelle de ces liquidités.

JUSTE VALEUR DES ACTIFS INCORPORELS IDENTIFIÉS LORS DE L'ACQUISITION

BinckBank évalue les actifs incorporels acquis lors d'une acquisition d'entreprise. À cet effet, BinckBank utilise les modèles de flux de trésorerie et/ou modèle de royalty. BinckBank effectue des hypothèses et projections en vue de déterminer le taux d'actualisation à appliquer. Lors de l'utilisation de la méthode de royalty, il est procédé à une estimation du pourcentage de royalty. À chaque date bilan, il est procédé au contrôle de dépréciation de valeur.

DURÉE D'UTILITÉ DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

BinckBank applique les périodes d'amortissement standards aux différents groupes d'actifs. BinckBank évalue chaque actif de façon périodique afin d'établir si la période de dotation aux amortissements correspond toujours à la durée d'utilité prévue de l'actif concerné. Des circonstances peuvent survenir au cours de la durée d'utilité de l'actif qui sont susceptibles d'entraîner une situation dans laquelle la période normale ne correspond plus à la durée d'utilité réelle. Dès qu'un écart est repéré, la valeur comptable restante de l'actif est amortie sur la durée d'utilité restante révisée, selon une méthode d'amortissement linéaire.

ACTIFS D'IMPÔT DIFFÉRÉ

Des actifs d'impôt différé sont constatés dans le cas probable où de futurs profits imposables seraient générés, permettant de récupérer l'actif d'impôt différé.

PROVISIONS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les provisions et les engagements hors bilan sont déterminés sur la base des informations disponibles et des estimations de la direction. Les résultats réels peuvent différer des résultats prévus.



4. Règles comptables généralement reconnus

4.1 GÉNÉRALITÉS

Les états financiers consolidés ont été établis sur la base du coût historique, à l'exception des dérivés, des actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction, des actifs et passifs financiers comptabilisés à leur juste valeur par le biais du compte de résultat, tous étant comptabilisés à leur juste valeur.

Compte tenu des principes comptables décrits ci-dessus, les produits et charges sont attribués à la période à laquelle ils se rapportent. Les recettes sont évaluées dans la mesure où il est probable que les avantages économiques jouent en faveur de BinckBank et que les recettes peuvent être déterminées de manière fiable.

4.2 ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Les actifs et passifs financiers achetés et vendus conformément aux conventions de marché communément acceptées sont comptabilisés à la date de l'achat ou de la vente y afférente. Les autres actifs et passifs financiers sont comptabilisés dans le bilan à la date d'acquisition.

CLASSIFICATION ET ÉVALUATION DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Les actifs et passifs financiers sont classés dans des catégories selon la nature et l'objet des actifs ou passifs. La classification des actifs financiers sous l'IFRS 9 dépend de deux critères : le flux de trésorerie contractuel de l'instrument et le modèle d'entreprise de l'entité pour la gestion de ses instruments financiers.

La comptabilisation initiale des actifs et passifs financiers s'effectue à leur juste valeur. Lors de la classification à leur juste valeur avec comptabilisation des variations de valeurs dans le compte de résultat, les frais de transaction sont directement imputables sur le compte de résultat. En ce qui concerne les catégories restantes, les coûts de transaction directement imputables sont repris dans les frais de transaction.

Classification et évaluation des actifs financiers

L'IFRS 9 classifie tous les actifs financiers en deux catégories : ceux qui sont évalués au coût amorti et ceux qui sont évalués à leur juste valeur.

Lorsque des actifs sont évalués à leur juste valeur, les gains et pertes sont soit entièrement repris dans le compte de résultat (juste valeur par le biais du compte de résultat, FVTPL), soit repris dans les résultats non réalisés (juste valeur par le biais des résultats non réalisés, FVOCI).

La classification d'un actif financier se fait au moment où il est reconnu, à savoir lorsque l'entité devient partie à travers les dispositions contractuelles de l'instrument. Lorsque certaines conditions sont satisfaites, la classification d'un actif doit pouvoir ultérieurement être reclassée.

Titres de créance

Les titres de créance répondant aux deux critères suivants doivent être évalués au coût amorti (après déduction des éventuelles dépréciations) sauf s'il est opté pour la comptabilisation à la juste valeur par le biais du compte de résultat (FVTPL) :

- si les flux de trésorerie contractuels sont exclusivement des paiements du montant principal et des intérêts (solely payments and interests test SPPI) et
- si le modèle d'entreprise est exclusivement conçu en vue du recouvrement des flux de trésorerie contractuels (test Business Model).

Si, lors de la comptabilisation initiale, le coût de transaction dévie de la juste valeur, la différence à faveur ou à charge est portée au compte de résultat. En ce qui concerne les instruments dont le prix est coté, la déviation est portée directement au compte de résultat. Pour tous les autres instruments, la déviation du résultat est reprise uniquement lors du changement de facteurs, y compris le facteur temps, qui auraient déterminer le prix dans une transaction régulière.



Les titres de créance répondant aux deux critères suivants doivent être évalués à leur juste valeur par le biais des résultats non réalisés (FVOCI) sauf s'il est opté pour la comptabilisation à la juste valeur par le biais du compte de résultat

- si les flux de trésorerie contractuels représentent exclusivement des paiements du montant principal et des intérêts (solely payments of principal and interests test SPPI) et
- si l'actif financier reste dans un modèle d'entreprise dont l'objectif est atteint tant par la collecte des flux de trésorerie contractuels que par la vente des actifs financiers.

Option de juste valeur pour les actifs financiers

Même lorsqu'un instrument répond aux deux conditions pour être évalué à coût amorti ou FVOCI, l'IFRS 9 présente une option permettant, lors de la comptabilisation initiale, d'indiquer si un actif financier, tel que mesuré dans le FVTPL, présente une inconsistance. Dans ce cas, il l'élimine ou la réduit fortement (parfois l'indique comme « accounting mismatch ») sans quoi elle serait apparue lors de la mesure des actifs ou obligations ou lors de la reconnaissance des gains et pertes sur différents bases comptables.

Instruments de capitaux propres

(FVTPL):

Tous les investissement en actions relevant du domaine d'application de l'IFRS 9 doivent être évalués à leur juste valeur. Les adaptations de valeur sont reprises dans le compte de résultat, sauf les investissements en actions pour lesquels la société a opté pour l'évaluation à la juste valeur par le biais du compte de résultat (FVOCI).

Option de juste valeur par le biais du compte de résultat (FVOCI)

Si un investissement en actions n'est pas retenu pour être commercialisé, une société peut, lors de l'acquisition initiale, faire un choix irrévocable afin de les évaluer selon FVOCI, seuls les dividendes reçus étant comptabilisés dans le compte de résultat.

Classification et évaluation des passifs financiers

Les passifs financiers retenus aux fins commerciales sont évalués selon FVTPL et tous les autres passifs financiers sont évalués au coût amorti sauf si l'option de juste valeur a été appliquée.

L'option de juste valeur pour les passifs financiers

Les passifs financiers sont évalués à la juste valeur lorsque :

- il s'agit d'un inconsistance de l'évaluation ou de la reconnaissance (parfois appelé « accounting mismatch ») qui autrement aurait résulté de l'évaluation des actifs ou obligations ou élimine ou diminue substantiellement la reconnaissance de gains et pertes sur différents états comptables, ou
- la partie passive est d'un groupe de passifs financiers ou actifs financiers et passifs financiers gérés et dont les prestations sont évaluées sur la base de la juste valeur, conformément à une gestion de risque ou stratégie d'investissement documentée, et l'information à propos du groupe est fournie en interne au management.

Un passif financier qui ne répond pas à un de ces critères peut encore être considéré comme évalué par FVTPL lorsque celui-ci comprend un ou plusieurs produits dérivés qui modifient substantiellement l'obligation des flux de trésorerie et qui ne sont pas clairement liés les uns aux autres.

L'IFRS 9 requiert que les gains et pertes des obligations financières indiquées par FVTPL soient réparties dans le montant de la modification de juste valeur à attribuer aux modifications du risque de crédit de l'obligation, présentée dans les résultats non réalisés, et le solde présenté dans le compte de résultat. Le nouveau conseil de direction autorise l'évaluation du montant intégral de la modification de juste valeur du compte de résultat uniquement lorsque la présentation des modifications du risque de crédit de l'obligation dans les résultats non réalisés pourrait créer ou augmenter un défaut de paiement dans le compte de résultat. Cette constatation a lieu lors de la reconnaissance initiale et ne fait pas l'objet d'une nouvelle évaluation.

Les montants présentés dans les résultats non réalisés ne sont pas ultérieurement reportés vers les gains ou pertes, la société peut uniquement reporter les gains cumulatifs ou les pertes cumulatives dans les fonds propres.



Trésorerie et ressources bancaires

La trésorerie et ressources bancaires consistent en comptes bancaires et dépôts à court terme assortis d'une durée initiale de trois mois ou moins, aisément convertibles en montants consolidés. Par conséquent, ces actifs présentent un risque réduit sur les fluctuations de valeur. L'évaluation de la trésorerie et des actions sur les banques s'effectue au coût amorti après déduction d'une provision sur créances prévues.

Produits dérivés

Les dérivés sont des instruments financiers nécessitant seulement un investissement initial net limité voire aucun et dont le règlement à une date future dépend du montant théorique sous-jacent du contrat et des variations de certains taux ou prix (ex. : un taux d'intérêt ou le prix d'un instrument financier). Les dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur, et les plus-values et les moins-values latentes sont directement portées au compte de résultat sous la rubrique Résultat provenant des instruments financiers.

Actifs et passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat

Un instrument est classé comme porté à sa juste valeur par le biais du compte de résultat dans le cas où il est détenu à des fins de transaction ou a été désigné comme tel lors de sa comptabilisation initiale. BinckBank classe des actifs et passifs financiers à leur juste valeur par le biais du compte de résultat si cela élimine ou réduit considérablement les incohérences dans l'évaluation et la comptabilisation qui autrement découleraient de la comptabilisation des actifs ou des produits et charges selon une base différente. Les actifs et passifs financiers sont comptabilisés à leur juste valeur par le biais du compte de résultat. Les variations de valeur réalisées et non réalisées sont directement portées au compte de résultat sous la rubrique Résultat provenant des instruments financiers.

Placements au coût amorti

Les placements comptabilisés au coût amorti se caractérisent par des paiements fixes ou déterminables et une échéance fixe. Ces instruments sont uniquement évalués au coût amorti pour autant qu'ils répondent au business test et au test de caractéristiques de trésorerie. Après la comptabilisation initiale, ces actifs financiers sont évaluées au coût amorti conformément à la méthode du taux d'intérêt effectif.

Prêts et créances

Les prêts et créances sont des instruments financiers assortis de paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Après comptabilisation initiale, les éléments sont estimés au coût amorti. L'évaluation suivante se fait au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif et déduction faite d'une provision pour dépréciation, le cas échéant.

Fonds confiés

Les fonds confiés se caractérisent par des paiements fixes ou déterminables et sont soit exigibles directement soit, dans le cas des produits d'épargne, sont assortis d'une échéance fixe. Ces passifs ne sont pas comptabilisés à leur juste valeur, c'est pourquoi après la comptabilisation initiale, ces instruments sont comptabilisés au coût amorti sur la base de la méthode du taux d'intérêt effectif.

PERTES SUR CRÉANCES PRÉVUES DES ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI

Les instruments financiers au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des résultats non réalisés (FVOCI), tels qu'avoirs bancaires, obligations et prêts, actions mais aussi garanties financières et facilités irrévocables, nécessitent une provision pour pertes sur créances prévues. Cette provision est déterminée sur la base d'un « modèle de pertes sur créances prévues » qui dépend de la variation de la valeur de crédit de la contrepartie par rapport au moment de la comptabilisation de l'actif.

BinckBank juge tous les actifs financiers évalués à coût amorti à chaque date bilan ou, à la suite d'adaptation du risque de crédit, en cas d'indications de modification de pertes sur créances prévues sur cet actif financier ou un groupe d'actifs financiers. Une provision pour pertes sur créances prévues est exclusivement comptabilisée s'il est question d'un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs. Un retrait de pertes sur créances prévues est comptabilisé en faveur du compte de résultat. Les montants qui, après imputation, sont encore recouvrés, sont portés en faveur du compte de résultat sous Pertes sur créances prévues.



Les principales caractéristiques des modèles des pertes sur créances prévues, des placements au coût amorti, des prêts et créances, trésoreries et ressources bancaires sont décrites dans la section 41.5 Risques de crédit Le modèle de pertes sur créances prévues sous l'IFRS 9 se base sur plusieurs stades de gualité de crédit.

- Stade 1 : Les instruments financiers qui n'ont pas eu de hausse importante en risque de crédit (depuis la dotation initiale). Une provision de pertes sur créances prévues, basée sur le risque d'une dépréciation de la valeur de crédit dans les prochains 12 mois, est comptabilisée pour ces instruments financiers. Les taux d'intérêt sont évalués sur la base du taux effectif sur la valeur comptable brute.
- Stade 2 : Les instruments financiers qui ont eu une hausse importante en risque de crédit (depuis la dotation initiale). Une provision de pertes sur créances prévues, basée sur le risque d'une dépréciation de la valeur de crédit sur l'ensemble de la durée restante de l'instrument financier. Les taux d'intérêt sont évalués sur la base du taux effectif sur la valeur comptable brute
- Stade 3 : Les instruments financiers avec facteur identifiable à l'origine d'une perte. Une provision de pertes sur créances prévues, basée sur le risque d'une dépréciation de la valeur de crédit sur l'ensemble de la durée restante de l'instrument financier. Les taux d'intérêt sont évalués sur la base du taux effectif sur la valeur comptable révisée après déduction de la provision.

Définition de la dépréciation significative de la valeur de crédit

Lors de la détermination des différents stades, il est fait usage du terme « dépréciation de la valeur de crédit ». BinckBank utilise les caractéristiques suivantes en vue d'identifier toute dépréciation significative de la valeur de crédit.

- L'emprunteur présente un arriéré de plus de 2 moments de recouvrement, ce qui correspond à plus de 30 jours (stade 2) voire 90 jours (stade 3).
- · Les facteurs macro-économiques présentent un risque important de dépréciation de la valeur de crédit ;
- · Les notations externes des parties présentent une dépréciation relative de la valeur de crédit hors des valeurs établies.

Cette définition est spécifiée par actif financier selon les caractéristiques de l'actif. L'évaluation qualitative de la valeur de crédit des parties est liée à l'évaluation du risque comme celle utilisée dans le cadre de gestion de risque.

BinckBank analyse tous les actifs financiers à coût amorti pour déterminer si leur valeur de crédit a fortement chuté. Dans le cas d'une dépréciation significative de la valeur de crédit d'un actif, la perte sur créances prévues se base sur la possibilité d'arriéré sur toute la durée de l'actif plutôt que sur une période de 12 mois. L'établissement d'une dépréciation significative de la valeur de crédit se fait en comparant la valeur de crédit à la date de reporting par rapport à la valeur de crédit spécifique lors de la comptabilisation initiale de l'actif. Cette évaluation se base sur des informations objectives, disponibles et, dans la mesure du possible, déterminantes pour l'avenir.

Définition d'être en défaut

En vue de l'établissement de la perte de crédit, la définition d'être en défaut est primordiale. BinckBank utilise les caractéristiques suivantes pour l'identification d'être en défaut :

- · L'emprunteur présente un arriéré de plus de 90 jours,
- · Selon toute attente, l'emprunteur ne sera pas en été de respecter ses engagements,

Cette définition est spécifiée par actif financier selon les caractéristiques de l'actif. BinckBank utilise des indicateurs tant quantitatifs que qualitatifs pour évaluer si l'emprunteur sera en état de respecter ses engagements.

Trésorerie et ressources bancaires

Les trésoreries et les ressources bancaires sont évaluées sur les pertes sur créances prévues sur base individuelle. La provision en matière de pertes sur créances prévues est déterminée sur la base de la différence entre la valeur comptable et la valeur actuelle des futurs flux de trésorerie, compte tenu des garanties et gages. La variation de la provision est évaluée dans le compte de résultat sous Pertes de crédit provenant des actifs financiers.



Placements au coût amorti

Les placements au coût amorti sont évalués sur les pertes sur créances prévues sur base individuelle. La provision en matière de pertes sur créances prévues est déterminée sur la base de la différence entre la valeur comptable et la valeur actuelle des futurs flux de trésorerie, compte tenu des nantissements et gages escomptés au taux d'intérêt efficace initial. La variation de la provision est évaluée dans le compte de résultat sous Pertes de crédit provenant des actifs financiers.

Prêts et créances

Le poste Prêts et créances se compose chez BinckBank de crédits sur nantissements sous forme de titres et créances des droits hypothécaires.

Les crédits sur nantissements sous forme de titres sont évalués sur les pertes sur créances prévues sur base individuelle. Les pertes de crédit sur créances prévues sur nantissements sous forme de titres sont évaluées sur base individuelle (stade 3) et collective sur base de l'historique de perte portant sur l'ensemble du portefeuille.

BinckBank évalue les créances du portefeuille de crédits hypothécaires sur la base individuelle des pertes sur créances prévues. Les modifications en valeur de crédit sont suivies au moyen des arriérés des paiement, des mesures des prêts restructurés (forbearance) et autres accords supplémentaires. BinckBank considère comme critère fixe les arriérés de plus de 30 jours en intérêts et/ou le remboursement comme dépréciation significative de la valeur de crédit d'après laquelle ce prêt a été contracté en stade 2. Les emprunts présentant des arriérés de plus de 90 jours en intérêts et/ou remboursement sont évalués en stade 3.

Lors de l'établissement des futurs flux de trésorerie prévus d'un actif financier pour lequel existent des garanties, il est tenu compte des flux de trésorerie résultant dans le cas de recouvrement des garanties, déduction faite des coûts réalisés en vue de l'obtention et de la vente des garanties.

La perte due à la dépréciation particulière est déterminée par la différence entre la valeur comptable du crédit et la valeur actuelle des futurs flux de trésorerie, actualisée au taux d'intérêt effectif initial. La perte est reprise au compte de résultat sous la rubrique Dépréciations de valeur

Contrats de garantie financière et facilités irrévocables

BinckBank a conclu un nombre limité de contrats de garantie avec les clients. Ces garanties relèvent de la gestion du risque de crédit et sont pleinement couvertes par le recouvrement. Les facilités irrévocables sont les facilités de crédit provenant d'hypothèques pour lesquelles BinckBank possède une obligation financière par rapport au fournisseur de service. Vu la nature des produits, des obligations contractuelles et le gage, BinckBank a évalué de manière très limitée les pertes sur créances prévues de ces postes hors bilan et, par conséquent, n'a comptabilisé aucune provision pour pertes sur créances prévues.

MODIFICATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Il est question de modification des instruments financiers si les conditions de contrat sont adaptées entre la comptabilisation initiale et la fin de l'échéance (forbearance). Le Forbearance implique que, sur la base de circonstances de dépréciation, la banque fait des concessions en relatives aux conditions du contrat de crédit au débiteur afin de permettre au client de respecter les nouvelles obligations.

Il est possible que les adaptations aux contrats existants impactent les futurs flux de trésorerie et, par conséquent, l'établissement des pertes sur créances prévues.

Dans le cas d'adaptations, BinckBank évalue dans quelle mesure les adaptations sont importantes et dans quelle mesure les conditions de l'actif financier dévient de l'instrument initial. Si les adaptations sont importantes, BinckBank ne reprendra pas le contrat initial dans le bilan et l'instrument avec les nouvelles conditions sera à nouveau comptabilisé. La différence d'évaluation entre la valeur comptable comprenant les pertes sur créances prévues et la juste valeur de l'instrument nouvellement repris est comptabilisée dans le compte de résultat sous la rubrique Pertes de crédit des actifs financiers. Dans le cas où les adaptations dans le contrat ne se réfèrent plus au bilan, BinckBank évalue la valeur de crédit sur la base des nouvelles conditions et adapte, si nécessaire, les pertes sur créances prévues à la nouvelle situation à laquelle les intérêts effectifs initiaux restent applicables.

IMPUTATIONS ET REPRISES

Les actifs financiers au coût amorti dont il est raisonnablement attendu qu'il n'y a aucune chance de remboursement intégral ou partiel sont imputés. Les imputations signifient, en principe, ne plus comptabiliser une action dans le bilan. Les éventuels flux de trésorerie perçus sur les actifs financiers imputés sont directement portés au compte de résultat comme reprises.

PLUS DE COMPTABILISATION DANS LE BILAN DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Un actif financier (ou, si d'application, une partie d'un actif financier ou une partie du groupe d'actifs financiers similaires) n'est plus repris dans le bilan lorsque ;

- · BinckBank n'a plus droit aux flux de trésorerie de cet actif, ou
- BinckBank a conservé le droit de percevoir les flux de trésorerie de cet actif mais a engagé une obligation afin de la payer intégralement sans tarder à un tiers à la suite d'un accord, et
- BinckBank a transféré ses droits de flux de trésorerie de cet actif et soit (a) a transféré la majeure partie en avantages de cet actif, soit (b) a conservé la majeure partie des risques et avantages de cet actif mais a transféré le contrôle de cet actif.

Si BinckBank a transféré ses droits de flux de trésorerie d'un actif à percevoir mais n'a pas transféré ou conservé la majeure partie des risques et avantages de cet actif, ni a transféré le contrôle, cet actif est comptabilisé dans la mesure où BinckBank est encore engagé vis-à-vis de cet actif. Un passif financier n'est plus repris en bilan dès que la prestation faisant suite à l'obligation est réalisée ou dès que l'obligation est levée ou expirée.

COMPENSATION DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Le bilan présente en général les actifs et passifs financiers bruts. Les actifs et passifs financiers sont compensés et le montant net indiqué au bilan au moment où il est question d'un droit exécutoire en vue de compensation. L'objectif est de liquider les instruments sur base nette ou de réaliser l'actif au moment de la liquidation de l'obligation. En vue de répondre au critère de compensation, un entité doit posséder un droit exécutoire permanent en termes de compensation.

Cela signifie que le droit de compensation :

- ne peut, en aucun cas, dépendre d'un événement futur ; et
- · doit être exécutoire dans toutes les autres circonstances :
- dans le cadre de l'activité économique normale de l'entreprise,
- dans le cas de défaut de paiement, et
- dans le cas d'insolvabilité ou faillite de la société et de toutes les contreparties.

COMPTABILITÉ DE COUVERTURE

En matière de gestion de risques, BinckBank a décidé de mitiger le risque d'intérêt à travers des dérivés d'intérêt. BinckBank opte pour l'application de l'IAS 39 en comptabilité de couverture conformément à l'IFRS 9 Instruments financiers. Dans la relation de couverture, les dérivés de taux d'intérêt sont indiqués comme instruments de couverture et une partie des flux de trésorerie des droits hypothécaires comme instrument de couverture. BinckBank détermine et documente la relation de couverture initiale entre les instruments de couverture et l'instrument de couverture. En outre, BinckBank évalue régulièrement si la relation de couverture est efficace.

La variation à la juste valeur des instruments de couverture et de l'instrument couvert sont évalués de la même manière dans le compte de résultat. Dans une relation de couverture effective, la comptabilité de couverture provient d'un résultat de réévaluation compensé sur les deux instruments. Globalement, la partie inefficace de la relation de couverture reste inférieure en tant que résultat des instruments financiers dans le compte de résultat. L'adaptation à l'instrument de couverture de la juste valeur comptabilisée au bilan est ensuite amortie sur la durée moyenne des instruments de couverture.



TRANSACTIONS DE PRÊT DE CONSOMMATION

Les transactions de prêt de consommation sont contractées sur la base d'effets ou espèces sous-jacents. Les obligations et créances de titres qui en résultent ne se reflètent pas dans les variations de bilan. Les effets reçus comme nantissement ne sont pas repris dans le bilan et les effets indiqués comme nantissement ne sont pas supprimés du bilan. Si le nantissement reçu est sous forme d'argent, ces montants sont repris dans le bilan qui reflète l'obligation de remboursement du nantissement ou du droit de percevoir le nantissement sous les autres dettes respectives aux autres créances. Les intérêts perçus ou payés sur le nantissement sont repris sous Intérêts et produits assimilés sur la base de l'intérêt effectif.

4.3 ACQUISITIONS ET ÉCARTS D'ACQUISITION

Toutes les acquisitions sont comptabilisées selon la méthode des acquisitions. Les actifs, fonds propres et passifs identifiables de l'entreprise ou des activités acquises sont inscrits à leur juste valeur. Les frais de transaction liés à une acquisition sont directement portés au compte de résultat.

À cet effet, BinckBank utilise les modèles de flux de trésorerie et/ou modèle de royalty. BinckBank calcule la valeur des immobilisations incorporelles identifiables acquises par le biais de l'acquisition d'une entreprise ou d'activités commerciales. Lors de l'utilisation de la méthode de royalty, il est procédé à une estimation du pourcentage de royalty.

La mesure est réalisée à l'aide de modèles de flux de trésorerie et/ou de modèles de redevances. BinckBank établit des prévisions quant aux revenus et résultats futurs en vue d'obtenir les flux de trésorerie et détermine également le taux d'actualisation applicable. Quand la méthode des redevances est utilisée, une estimation du pourcentage de redevances approprié est également réalisée. La méthode des redevances fait l'objet d'une révision annuelle sur la base des éventuelles modifications dans le compte de résultat. Après l'acquisition, les adaptations des comptes earn-out sont directement portées au compte de résultat.

Les écarts d'acquisition lors d'une acquisition sont initialement comptabilisés selon la différence positive entre le prix d'acquisition et l'action de BinckBank à la juste valeur du solde des actifs identifiables, obligations et obligations conditionnelles de l'entreprise ou des activités reprises. Les écarts d'acquisition sont ensuite évalués à prix coûtant, après déduction des éventuelles pertes cumulatives provenant d'une dépréciation particulière.

Les écarts d'acquisition sont comptabilisés sous les actifs incorporels. En cas de différence négative entre le prix d'acquisition et la juste valeur, celle-ci est directement portée au compte de résultat. Une évaluation annuelle est faite pour déterminer si l'obligation de versement complémentaire éventuel doit être ajustée à la lumière de tous changements intervenus dans l'évolution des résultats. Les ajustements de calcul du versement complémentaire éventuel après finalisation de l'acquisition sont directement portés au compte de résultat.

L'écart d'acquisition est soumis au test de dépréciation une fois par an, ou plus souvent si des événements ou changements dans les circonstances indiquent que la valeur comptable doit être dépréciée. Concernant ce test de dépréciation, l'écart d'acquisition résultant d'un regroupement d'entreprises est imputé à partir de la date de l'acquisition aux unités génératrices de trésorerie ou groupes d'unités génératrices de trésorerie qui devraient tirer profit de la synergie du regroupement d'entreprises. Une dépréciation est calculée en évaluant le montant recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'écart d'acquisition se rapporte. La valeur réalisable est la plus haute valeur nette et valeur d'utilité. Si le montant recouvrable est inférieur à la valeur comptable, une dépréciation est constatée. La dépréciation de l'écart d'acquisition n'est pas reprise.

Une participation tierce dans la société acquise est évaluée soit à la juste valeur à la date de l'acquisition, soit selon la participation proportionnelle dans les actifs et passifs identifiables de la société ou des activités acquises.

Lors de la vente d'une entreprise ou activité, les gains et pertes sont déterminés en fonction de la différence entre le produit de la vente et la valeur comptable de l'entreprise ou activité concernée, y compris l'écart d'acquisition et l'écart de conversion.

4.4 PARTICIPATIONS DANS DES ENTREPRISES ASSOCIÉES

Les participations dans des entreprises associées sont des entités dans lesquelles BinckBank possède entre 20 % et 50 % du contrôle, ou dans lesquelles BinckBank peut exercer de toute autre manière une influence notable, mais ne possède pas un contrôle dominant. Les participations dans des entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence. La méthode de mise en équivalence comptabilise la part de BinckBank aux résultats de l'entreprise associée au compte de résultat de BinckBank comme participation au résultat des entreprises associées. La part de BinckBank dans les modifications des réserves de la participation est directement comptabilisée dans le patrimoine propre de BinckBank. La valeur de l'entreprise est adaptée à ces résultats et modifications en réserves. Dans le cas où une évaluation de participation est devenue nulle, aucune autre perte n'est comptabilisée à moins que BinckBank n'ait contracté des obligations en vue des obligations ou ait déjà procédé à des paiements pour la participation. Lorsque nécessaire, les fondements de la méthode comptable des participations dans des entreprises associées sont adaptés à des fins de cohérence aux fondements de BinckBank.

4.5 ACTIFS INCORPORELS

Les actifs incorporels acquis séparément sont initialement comptabilisés au prix coûtant. Le prix coûtant des actifs incorporels acquis lors d'une acquisition comprend la juste valeur à la date de l'acquisition. Après l'évaluation de la première acquisition, les actifs immatériels sont comptabilisés au prix coûtant après déduction de l'amortissement cumulatif et des éventuelles pertes cumulatives provenant d'une dépréciation particulière.

Il est décidé si les actifs incorporels présentent une durée d'utilité déterminable ou indéterminable. Les actifs incorporels présentant une durée déterminable sont amortis sur la durée d'utilité et testés sur dépréciation particulière en cas d'indication d'une éventuelle dépréciation particulière de l'actif incorporel. La durée d'utilité est évaluée sur base annuelle et adaptée en cas de modification. La dotation aux amortissements des actifs incorporels présentant une durée d'utilité déterminable est portée au compte de résultat sous le poste Amortissements. Les actifs incorporels présentant une durée d'utilité indéterminable sont testés, sur base annuelle, soit sur les dépréciations particulières soit sur base individuelle soit au niveau de l'unité génératrice de trésorerie. Ces actifs incorporels ne font l'objet d'aucun amortissement. La durée d'utilité d'un actif incorporel présentant une durée d'utilité indéterminable est testée sur base annuelle. Ce test détermine dans quelle mesure la durée d'utilité indéterminable est encore justifiée.

4.6 BIENS IMMEUBLES ET ÉLÉMENTS D'EXPLOITATION

Les biens immeubles pour usage propre sont comptabilisés au prix historique diminué des amortissements cumulatifs et dépréciations particulières. Tous les autres actifs comptabilisés au bilan en tant qu'éléments d'exploitation sont comptabilisés au prix historique diminué des amortissements cumulatifs et éventuelles dépréciations particulières. Les biens immeubles et éléments d'exploitation sont amortis de manière linéaire sur la base de la durée d'utilité, qui tient compte de la valeur résiduelle.

La durée d'utilité prévue se compose de :

Immobilier (propre utilisation)	50 ans	
Matériel informatique	5 ans	
Ameublement et inventaire	5-10 ans	
Autres immobilisations	5 ans	

Si un actif se compose de plusieurs « composants » présentant différents durées d'utilité et/ou une valeur résiduelle différente, l'actif est divisé entre ces composants qui sont amortis séparément. La durée d'utilité et la valeur résiduelle sont évaluées sur base annuelle. S'il apparaît que les valeurs estimées dévient des premières estimations, celles-ci seront adaptées. Si la valeur comptable d'un actif est supérieure à la valeur réalisable évaluée, une dépréciation particulière a lieu à charge du compte de résultat. Les résultats de la vente des biens immeubles et éléments d'exploitation, soit la différence entre le bénéfice de vente et la valeur comptable, sont portés au compte de résultat dans la période à laquelle la vente a eu lieu. Les coûts de réparation et entretien sont portés en charge du compte de résultat dans la période à laquelle ces coûts se rapportent. Les coûts de rénovation importante sont activés lorsqu'il est probable que de futurs avantages additionnels seront tirés de l'actif existant. Les rénovations importantes sont amorties sur la base de la durée d'utilité résiduelle de l'actif concerné. Les acomptes des redevances sont comptabilisés dans la valeur d'investissement des biens immeubles. L'amortissement de la redevance se fait de manière linéaire sur la durée résiduelle.



4.7 IMPÔTS

Impôt sur les sociétés

L'impôt sur les sociétés concerne les impôts dus et imputables pour l'année en cours et les années précédentes comptabilisés selon le montant prévu à rembourser aux autorités fiscales. Le montant de l'impôt est calculé sur la base des tarifs d'imposition établis par la loi et la législation fiscale en vigueur.

IMPÔT DIFFÉRÉ

Les impôts différés sont comptabilisés sur la base des différences temporaires par date bilan entre la valeur comptable fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable repris dans ces états financiers.

Les impôts différés sont comptabilisés pour toute différence fiscale temporaire, sauf :

- si l'obligation fiscale différée provient de la comptabilisation initiale de l'écart d'acquisition ou de la comptabilisation initiale d'une action ou obligation dans une transaction autre qu'une acquisition et n'exerce aucun impact sur les gains du résultat fiscal
- En ce qui concerne les différences fiscales temporaires relatives aux investissements des filiales et participations, si le délai d'amortissement peut être établi de manière indépendante, et s'il est probable que la différence temporaire ne sera pas amortie dans le futur proche.

Les actifs d'impôt différé sont constatés pour toutes les différences temporaires déductibles, les facilités fiscales non utilisées et les reports de pertes fiscales non utilisés lorsqu'il est probable que des bénéfices imposables seront disponibles pour pouvoir utiliser l'actif d'impôt différé. La valeur comptable des actifs d'impôt différé est évaluée à la date du bilan et réduite dans la mesure où il est peu probable que des bénéfices imposables suffisants seront disponibles pour permettre d'utiliser une partie de l'actif d'impôt différé.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont comptabilisés aux montants évalués selon les taux d'imposition susceptibles d'être applicables à la période durant laquelle l'actif est réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'imposition officiels et de la législation fiscale en vigueur. L'impôt sur les éléments constatés directement dans les fonds propres est comptabilisé directement en fonds propres au lieu du compte de résultat. Les actifs et passifs d'impôt différé sont présentés en tant que montant net s'il existe un droit juridiquement applicable de compenser les actifs d'impôt différé par rapport aux passifs d'impôt différé et que l'impôt différé concerne la même entité imposable et la même autorité fiscale.

4.8 DÉPRÉCIATION DES ACTIFS NON FINANCIERS

La valeur comptable des actifs de BinckBank est évaluée à chaque date de bilan pour déterminer s'il existe des indices de dépréciation. Si c'est le cas, le montant recouvrable de l'actif est estimé. Le montant recouvrable est la valeur la plus élevée entre le prix de vente net et la valeur d'utilité de l'actif. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur comptable d'un actif dépasse le montant recouvrable.

4.9 FONDS CONFIÉS

Les fonds confiés comprennent les dépôts d'épargne, les dépôts à vue et autres soldes. Ceux-ci sont évalués à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale, y compris les frais de transaction. Ils sont ensuite comptabilisés au coût amorti.

Une provision est constatée si :

4.10 PROVISIONS

· BinckBank a une obligation actuelle juridique ou implicite faisant suite à un événement antérieur ;

- il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques soit requise pour éteindre l'obligation;
- il est possible de réaliser une estimation fiable du montant de l'obligation.

S'il est prévu qu'une partie ou l'intégralité d'une provision soit remboursée, alors ce remboursement est comptabilisé comme un actif distinct seulement dans le cas où ce remboursement est quasiment certain. La charge relative à une provision est présentée dans le compte de résultat, nette de tout remboursement. Lorsque l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont comptabilisées à un taux, avant impôt, qui reflète – le cas échéant – les risques spécifiques à l'engagement. Lorsqu'une actualisation est effectuée, l'augmentation des provisions due à l'écoulement du temps est enregistrée comme un coût d'emprunt.

4.11 RÉGIMES DE RETRAITE

BinckBank gère un régime de retraite à cotisations déterminées pour les membres de sa direction et ses employés. Dans un régime de retraite à cotisations déterminées, un pourcentage du salaire fixe de l'employé est payé sous forme de cotisations pour l'assurance retraite. Le pourcentage payable dépend de l'âge. Les cotisations de retraite sont comptabilisées dans l'année à laquelle elles se rapportent.

4.12 ACTIONS PROPRES

Les instruments de capitaux émis qui sont rachetés (actions propres) sont déduits des fonds propres au prix d'acquisition, incluant les frais de transaction. Les gains ou pertes sur l'achat, la vente, l'émission ou le retrait des propres instruments de capitaux de BinckBank ne sont pas comptabilisés dans le compte de résultat.

4.13 ENGAGEMENTS ET PASSIF ÉVENTUEL

BinckBank possède des passifs présentant un risque de crédit potentiel mais qui ne répondent pas aux critères de comptabilisation et, par conséquent, ne sont pas repris au bilan.

PASSIFS ÉVENTUELS

Les passifs éventuels sont des passifs qui ne sont pas comptabilisés dans le bilan car leur existence ne sera confirmée que par la survenance ou la non-survenance d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas entièrement contrôlés par BinckBank. Le risque maximal de crédit potentiel lié à ces passifs éventuels rencontrés par BinckBank est présenté dans les notes. En estimant le risque maximal de crédit potentiel, on suppose que toutes les contreparties manquent à leurs obligations contractuelles et que tous les actifs fournis à titre de garantie sont sans valeur.

FACILITÉS IRRÉVOCABLES

Les facilités irrévocables sont les facilités de crédit et toutes les autres obligations non utilisées conformément aux engagements irrévocables qui peuvent aboutir à une prolongation des prêts.

CRÉDIT-BAIL

Les contrats de location dans lesquels les risques et avantages inhérents au droit de propriété incombant dans une large mesure au bailleur sont considérés comme des contrats de location simple. Les loyers payés au titre de locataire et couvrant des contrats de location simple sont constatés dans le résultat durant la période de location, après déduction des primes que doit recevoir le bailleur. L'implication de BinckBank en tant que locataire se limite à des contrats de location simple.



4.14 INTÉRÊTS CRÉDITEURS

Les intérêts créditeurs comprennent les intérêts sur les actifs financiers monétaires imputables à la période. Les intérêts sur les actifs financiers sont évalués en appliquant la méthode du taux d'intérêt effectif basé sur le coût d'acquisition réel. La méthode du taux d'intérêt effectif s'appuie sur les flux de trésorerie escomptés, en tenant compte du risque de remboursement anticipé de l'instrument financier sous-jacent et des revenus et frais directs, tels que les frais de transaction facturés et toute remise ou prime. Lorsqu'il n'est pas possible d'évaluer le risque de remboursement anticipé de façon suffisamment fiable, BinckBank adopte le plan de trésorerie jusqu'à l'échéance des instruments financiers. Les intérêts créditeurs sur des actifs financiers soumis à une dépréciation qui a été enregistrée à la juste valeur ou valeur recouvrable estimée sont ensuite comptabilisés sur la base du taux d'intérêt utilisé pour évaluer la valeur recouvrable par reprise des flux de trésorerie futurs.

Il s'agit des intérêts débiteurs sur toutes les obligations financières ; ils sont évalués sur la base de la méthode du taux d'intérêt effectif. Cela comprend aussi les intérêts négatifs payés sur les actifs financiers.

4.15 COMMISSIONS PERCUES

Les commissions perçues comprennent les paiements, à l'exclusion des intérêts, reçus ou à percevoir de tiers, que ce soit sur une base non récurrente ou plus régulière, dans le cadre de services de courtage, gestion d'actifs et autres services. Les commissions sont comptabilisées si une prestation de service a eu lieu ou pour autant que le prix de transaction soit alloué à la prestation exécutée jusqu'alors.

Les commissions versées comprennent les paiements, à l'exclusion des intérêts, versés ou à payer à de tiers, que ce soit sur une base non récurrente ou plus régulière, dans le cadre de services de courtage, gestion d'actifs et autres services.

4.16 RÉSULTAT DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Le résultat des instruments financiers concerne les résultats des dérivés et les actifs et passifs financiers comptabilisés à leur juste valeur par le biais du compte de résultat. Le résultat se compose des variations en valeur de ces instruments financiers imputables à la période.

BinckBank applique la comptabilité de couverture de juste valeur aux risques de taux d'intérêt. Le résultat des instruments financiers comprend la partie inefficace de la relation de couverture.

4.17 PERTES SUR CRÉANCES DES ACTIFS FINANCIERS

Les pertes sur créances comprennent la variation de provision des pertes sur créances prévues. En outre, ce résultat comprend les pertes sur créances réelles, reprises des pertes sur créances. Les dépréciations de valeur particulières des actifs financiers sont présentées sous le point 4.2 Actifs et passifs financiers.

4.18 AUTRES PRODUITS

Les autres produits comprennent les montants non classés dans les autres postes mais qui appartiennent aux activités opérationnelles.



4.19 DÉPENSES DU PERSONNEL

Les dépenses de personnel comprennent les salaires, les coûts de pension, les cotisations de sécurité sociale et les autres dépenses liées aux employés, comme des dépenses pour les paiements en actions.

Les employés peuvent bénéficier de paiements en actions. Les dépenses de cette transaction avec des employés réglées dans des instruments de fonds propres sont basées sur la juste valeur à la date de leur attribution. La juste valeur est basée sur le prix sous-jacent de l'action à la date de son attribution. Les dépenses des transactions réglées dans des instruments de fonds propres, ayant un ajustement correspondant en actions, sont attribuées pour la période durant laquelle les conditions relatives aux obligations de performance sont satisfaites (la date à laquelle celles-ci sont inconditionnelles). Les actions conditionnelles du programme sont comptabilisées à leur juste valeur, en tenant compte des dividendes suspendus et de la période d'indisponibilité.

Le paiement de la rémunération variable en espèces aux membres du directoire et au personnel désigné s'effectue après expiration de l'année de rémunération et pendant les trois années suivantes. Un cumul concernant le passif courant et le passif de trésorerie non courant est constitué pour les passifs estimés et cumulés au regard des performances fournies jusqu'à la date du bilan.

4.20 DOTATION AUX AMORTISSEMENTS

Ce poste comprend la dotation aux amortissements sur les actifs incorporels et les immobilisations corporelles. En ce qui concerne les fondements en matière d'amortissements, veuillez consulter l'état Biens immeubles et actifs incorporels ci-dessus.

4.21 IMPÔTS

L'impôt est comptabilisé dans le compte de résultat sauf si l'impôt concerne des éléments comptabilisés directement dans les fonds propres. Celui-ci est comptabilisé dans les résultats latents.

4.22 BÉNÉFICE PAR ACTION ORDINAIRE

Le bénéfice par action ordinaire est calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation. Les considérations suivantes sont prises en compte dans le calcul du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation :

- Le nombre total d'actions ordinaires émises est diminué des actions propres détenues par les entreprises du groupe ;
- Le calcul est basé sur des moyennes journalières.

Le bénéfice dilué par action ordinaire est calculé en ajustant le nombre moyen pondéré d'actions pendant la période en vue d'une dilution potentielle, par exemple en raison de droits ou options en cours. Les actions attribuées sous conditions et découlant de paiements en actions ne donnent pas droit à des dividendes et sont uniquement incluses dans le calcul du bénéfice par action au moment où elles deviennent sans condition.



NOTES À L'ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

(montants en € 000's) 31 décembre 2018 31 décembre 2017

5. CAISSE ET AVOIRS AUPRÈS DES BANQUES CENTRALES		1.096.838	1.003.573
Caisse et avoirs	1.097.168	1.003.673	
Intérêts courus en espèces *	(160)	(136)	
Provision pour pertes de crédit attendues	(170)	-	
	1.096.838	1.003.537	

^{*} Contient le changement de présentation (voir note 2.5)

Ce poste comprend toutes les espèces ayant cours légal, y compris les billets et les pièces en devise étrangère, ainsi que les soldes créditeurs disponibles sur demande auprès des banques centrales dans les pays où BinckBank possède des agences, et la banque centrale européenne.

6. BANQUES		
Soldes bancaires	134.675	133.968

Ce poste comprend l'ensemble de la trésorerie et équivalents de trésorerie concernant les activités commerciales détenues dans des comptes auprès d'organismes de crédit.

Ce poste comprend :

de la nature à court terme des actifs liés.

Soldes disponibles sur demande	99.891	101.409
Réserves obligatoires	34.898	32.559
Intérêts courus sur les soldes bancaires *	-	-
	134.789	133.968
Provision pour pertes de crédit attendues	(114)	-
* Contient le changement de présentation (voir note 2.5)	134.675	133.968

Les créances de prêts à vue ont des échéances initiales de moins de trois mois. Les intérêts sont perçus sur ces soldes à un taux variable basé sur les taux du marché. Les intérêts perçus sur les soldes créditeurs disponibles sur demande sont basés sur des taux flottants récupérés des taux du marché. Les réserves obligatoires auprès des banques centrales ne sont pas libres sur demande. La juste valeur des soldes bancaires ne diffère pas de façon significative de la valeur comptable en raison

Engagements envers les banques 5.274 2.538

La juste valeur des soldes bancaires ne diffère pas de façon significative de la valeur comptable en raison de la nature à court terme des passifs liés.



(montants en € 000's)	31 décembre 2018		31 décembre 2017	
7. PRODUITS DÉRIVÉS				
Produits dérivés à valeur positive		24.277		37.311
Produits dérivés détenus à des fins de comptabilité de couverture				
Swaps de taux d'intérêt*	-		274	
Autres produits dérivés				
Turbos	24.229		36.912	
Autre	48		125	
	24,277		37.311	
Produits dérivés à valeur négatif		26.759		37.055
Produits dérivés détenus à des fins de comptabilité de couverture				
Swaps de taux d'intérêt*	2.071		28	
Autres produits dérivés				
Turbos	24.266		36.928	
Autre	422		99	
	26.759		37.055	

^{*} Contient le changement de présentation (voir note 2.5)

BinckBank a conclu des swaps de taux d'intérêt pour gérer le risque de taux d'intérêt du bilan. BinckBank a conclu des contrats ISDA et des accords de compensation revêtant un droit juridique de compenser les flux de trésorerie à la date d'expiration des contrats ou en cas de faillite. Les produits dérivés présentent une valeur contractuelle de 146 millions € (2017 : 96 millions €). Au 31 décembre 2018, la marge reçue en garantie sur les swaps de taux d'intérêt s'élève 2,1 millions €. Tous les swaps de taux d'intérêt font partie d'une relation de couverture pour laquelle la comptabilité de couverture à juste valeur est appliquée.

Dans les relations de comptabilité de couverture de juste valeur, le risque de taux sur les flux de trésorerie indiqués du portefeuille hypothécaire est couvert. La relation de couverture est fixée mensuellement. Son efficacité est préalablement testée lors du test prospectif. L'efficacité reflète la mesure dans laquelle la variation de la juste valeur de l'instrument de couverture (flux de trésorerie des hypothèques) est couverte par la variation de juste valeur de l'instrument de couverture (swap de taux d'intérêt).

Après expiration de la relation de couverture mensuelle, l'inefficacité réelle est évaluée au moyen du test rétrospectif. L'efficacité de la relation actuelle est évaluée au moyen d'un analyse de régression de 36 mois. L'inefficacité peut provenir de différentes raisons telles que :

- · différents moments auxquels tombe le flux de trésorerie de l'hypothèque vis-à-vis du swap de taux d'intérêt;
- · déviations dans les flux de trésorerie réels par rapport aux flux de trésorerie prévus des hypothèques ;
- une réserve pour risque de crédit sur lequel a lieu l'évaluation de crédit, non couverte par la relation de couverture.



De Le tableau suivant présente les détails de la relation de comptabilité de couverture.

_(montants en € 000's)	Contrat- valeur	Valeur comptable du débit	Valeur comptable du credit	Réévaluation de la mutation
31 décembre 2018				
Swaps de taux d'intérêt	146.000	-	(2.071)	(2.065)
Prêts et créances		1.407.394	-	-
Instrument couvert pour ajustement de juste valeur		2.255	-	2.535
Inefficacité de la comptabilité de couverture				470
31 décembre 2017				
Swaps de taux d'intérêt	96.000	274	(28)	353
Prêts et créances		1.303.577	-	-
Instrument couvert pour ajustement de juste valeur		(280)	-	(280)
Inefficacité de la comptabilité de couverture			_	73

BinckBank émet des turbos sous son propre nom pour les clients. Le risque de prix sur une position de turbo émis est couvert économiquement par l'achat d'un turbo dans des conditions identiques. La différence dans le cours du marché des turbos achetés et émis est due à l'utilisation d'un taux d'actualisation différent concernant l'ajustement de valeur de crédit pour BinckBank sur la contrepartie et pour le client sur BinckBank.

(montants en € 000's)	31 décembre 2018	31 décembre 2017		
8. ACTIFS FINANCIERS COMME ÉTANT À LEUR JUSTE VALEUR PAR LE BIAIS DU COMPTE DE RÉSULTAT NQUES				
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat	13.721	16.613		
Passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat	161	231		

......

(montants en € 000's)	31 décembre 2	2018 31 décembre 2017
9. INVESTISSEMENTS AU COUT AMORTI	1.033	3.590 -
Ce poste comprend :		
Obligations d'État/obligations garanties par l'État*	260.636	-
Autres obligations*	773.181	-
Coût amorti au 31 décembre	1.033.817	-
Provision pour pertes de crédit attendues	(227)	-
Valeur du bilan au 31 décembre	1.033.590	-
* Contient le changement de présentation (voir note 2.5)		
Les investissements dans des actifs financiers disponibles à la vente comprenaient :		
Coût amorti au 31 décembre de l'année dernière	-	-
Ajustement à la suite de la transition à IFRS 9	1.138.828	<u>-</u>
Coût amorti au 1 ^{er} janvier	1.138.828	-
Rachats	(460.692)	-
Achats	361.929	-
Conversion devise étrangère	10.320	-
Amortissement des primes/décotes	(13.600)	-
Changement d'intérêt actuel	(2.968)	-
Coût amorti au 31 décembre	1.033.817	-
Provision pour pertes de crédit attendues	(227)	-
Valeur du bilan au 31 décembre	1.033.590	-

BinckBank possède un portefeuille d'investissements comptabilisé au coût amorti. Ce poste concerne un portefeuille de titres portant intérêt assortis d'échéance résiduelle inférieure à 3,5 ans. Fin 2018, le rendement effectif de ce portefeuille s'élevait à 0,52 %. Ce poste est apparu à la suite de l'introduction de l'IFRS 9. Ces actifs financiers étaient comptabilisés l'année dernière sous les postes Actifs financiers disponibles à la vente et Actifs financiers détenus jusqu'à échéance.

Le déroulement de la provision pour pertes sur créances prévues est présenté sous le point 41.5 Risques de crédit



(montants en € 000's)	31 décembr	e 2018	31 décembre 2017
10. ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE		-	797.294
Ce poste comprend :			
Obligations d'État/obligations garanties par l'État	-		33.865
Autres obligations	-	7	753.878
Intérêts courus*	-		9.551
* Contient le changement de présentation (voir note 2.5)	-	7	797.294
Les investissements dans des actifs financiers disponibles à la ve	nte comprenaient :		
Coût amorti au 31 décembre de l'année dernière	796.638	7	31.976
Ajustement à la suite de la transition à IFRS 9	(796.638)	<u> </u>	-
Coût amorti au 1 ^{er} janvier	-	7	31.976
Rachats	-	(24	48.125)
Achats	-	3	34.023
Conversion devise étrangère	-		(9.156)
Amortissement des primes/décotes	-	(1	12.752)
Changement d'intérêt actuel	-		672
Coût amorti au 31 décembre	-	7	96.638
Réévaluation au 31 décembre	-		656
Valeur du bilan au 31 décembre	-	7	97.294

Ce poste concerne un portefeuille de titres portant intérêt assortis d'échéance résiduelle inférieure à 3 ans. À la suite de l'introduction de l'IFRS 9, ce poste est arrivé à échéance. Le coût amorti des investissements de ce portefeuille est à présent comptabilisé dans le poste Investissements au coût amorti.

(montants en € 000's)	31 décembre 2018	31 décembre 2017
11. ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS JUSQU'À ÉCHÉANCE	-	342.190
Ce poste comprend :		
Obligations d'État/obligations garanties par l'État	-	257.844
Autres obligations	-	82.335
Intérêts courus*	-	2.011
	-	342.190
* Contient le changement de présentation (voir note 2.5)		
Les investissements dans des actifs financiers disponibles à la ver	nte comprenaient :	
Coût amorti au 31 décembre de l'année dernière	342.190	797.439
Ajustement à la suite de la transition à IFRS 9	(342.190)	-
Coût amorti au 1 ^{er} janvier	-	797.439
Rachats	-	(499.607)
Achats	-	74.558
Conversion devise étrangère	-	(19.599)
Amortissement des primes/décotes	-	(5.194)
Changement d'intérêt actuel	-	(5.407)
Coût amorti au 31 décembre	-	342.190

Ce poste concernait un portefeuille de titres portant intérêt assortis d'échéance résiduelle inférieure à 3 ans. À la suite de l'introduction de l'IFRS 9, ce poste est arrivé à échéance. Le coût amorti des investissements de ce portefeuille est à présent comptabilisé dans le poste Investissements au coût amorti.

12. PRÊTS ET CRÉANCES		1.409.649	1.303.297
Ce poste comprend :			
Garantis par des titres	592.531	558.796	
Garantis par des garanties bancaires	5.292	2.739	
Garants par des biens résidentiels	804.621	736.738	
Intérêts courus*	6.441	5.467	
Autres créances	724	508	
Prêts et créances, brut	1.409.609	1.304.248	
Provision pour pertes de crédit attendues	(2.215)	(671)	
	1.407.394	1.303.577	
Ajustement à la juste valeur comptabilité de couverture	2.255	(280)	
	1.409.649	1.303.297	

^{*} Contient le changement de présentation (voir note 2.5)

Les créances couvertes par des titres et des garanties bancaires incluaient des prêts garantis par des titres. Le taux d'intérêt de ces prêts garantis par des titres ou des garanties bancaires est basé sur Euribor ou Eonia lorsqu'un taux d'intérêt minimum est applicable.



En outre, BinckBank investit dans des hypothèques résidentielles aux Pays-Bas. Le portefeuille comprend des prêts à taux d'intérêt variable et des prêts à taux d'intérêt fixe sur des périodes allant d'un mois à trente ans. Une partie du portefeuille d'hypothèques entre dans le cadre du Programme national de garantie de l'hypothèque (NHG) et s'élève au 31 décembre 2018 à 296 millions € (31 décembre 2017 : 318 millions €). Les taux d'intérêt concernant le portefeuille d'hypothèques s'échelonnent de 1,3 % à 6,4 %.

Le déroulement de la provision pour pertes sur créances prévues est présenté sous le point 41.5 Risques de crédit

(montants en € 000's)	31 décembre 2018	31 décembre 2017
13. ENTREPRISES ASSOCIÉES	-	485
Ceci fait référence à la participation dans la société d'investissement TOM Holding N.V.		
Les changements du poste sont les suivants :		
Solde au 1 ^{er} janvier	485	-
Augmentations de capital et acquisitions	-	1.504
Dépréciation entreprises associées	(485)	-
Dépréciation de la participation	-	227
Résultats des entreprises associées	<u>-</u>	(1.246)
Balanswaarde per 31 december	-	485

En 2017, TOM Holding N.V. a mis fin à ses activités et, par la suite, la société a été liquidée. Toute valeur résiduelle après liquidation sera versée proportionnellement aux actionnaires y compris BinckBank.

 (montants en € 000's)
 31 décembre 2018
 31 décembre 2017

 14. ACTIFS INCORPORELS
 157.214
 157.950

Les mouvements en 2018 ont été les suivants :

	Marque	Dépôts de la clientèle	Base de clientèle	Logiciels	Écart d'acquisition	Total
Solde au 1 ^{er} janvier 2018	105	-	195	3.785	153.865	157.950
Investissements	-	-	-	581	-	581
Cessions – coût	-	-	-	(6.291)	-	(6.291)
Cessions – amortissement cumulé	-	-	-	6.291	-	6.291
Pertes de valeur	-	-	-	-	-	-
Amortissement	(70)	-	(130)	(1.737)	-	(1.317)
Solde au 31 décembre 2018	35	-	65	3.249	153.865	157.214
Coût cumulé	350	-	650	4.986	153.865	159.851
Cumul des amortissements et dépréciations	(315)	-	(585)	(1.737)	-	(2.637)
Solde au 31 décembre 2018	35	-	65	3.249	153.865	157.214
Période d'amortissement (années)	5	10	5-10	5		



Les mouvements en 2017 ont été les suivants :

	Marque	Dépôts de la clientèle	Base de clientèle	Logiciels	Écart d'acquisition	Total
Solde au 1 ^{er} janvier 2017	175	8.409	13.431	1.363	144.882	168.260
Investissements	-	-	-	3.738	8.983	12.721
Cessions – coût	(31.405)	(84.095)	(131.058)	(4.139)	-	(250.697)
Cessions – amortissement cumulé	31.405	84.095	131.058	4.016	-	250.574
Pertes de valeur	-	-	-	-	-	-
Amortissement	(70)	(8.409)	(13.236)	(1.193)	-	(22.908)
Solde au 31 décembre 2017	105	-	195	3.785	153.865	157.950
Coût cumulé	350	-	650	10.696	153.865	165.561
Cumul des amortissements et dépréciations	(245)	-	(455)	(6.911)	-	(7.611)
Solde au 31 décembre 2017	105	-	195	3.785	153.865	157.950
Période d'amortissement (années)	5	10	5-10	5		

Les postes « Marque », « Dépôts de la clientèle » et « Base de clientèle » découlent de l'acquisition d'activités. Le poste « Logiciels » comprend l'achat de licences de logiciels, ainsi que des logiciels obtenus avec des acquisitions d'activités. Les actifs incorporels provenant de l'acquisition d'Alex Beleggersbank ont été entièrement amortis fin 2017.

Le poste « Écarts d'acquisition » fait référence à l'excédent du prix coûtant par rapport à la juste valeur des actifs et passifs identifiables lors de l'acquisition des activités.

TEST ÉCART D'ACQUISITION SUR DÉPRÉCIATION DE VALEUR PARTICULIÈRE

L'écart d'acquisition indiqué en bilan est entièrement attribué à l'unité génératrice de trésorerie Retail Nederland. L'écart d'acquisition est soumis au test de dépréciation une fois par an ou plus souvent si des événements ou changements dans les circonstances indiquent que la valeur comptable doit être dépréciée.

Une dépréciation est calculée en évaluant le montant recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'écart d'acquisition se rapporte. Si le montant recouvrable est inférieur à la valeur comptable, une dépréciation est constatée. Le montant recouvrable est la valeur la plus élevée entre le prix de vente net et la valeur d'utilité de l'actif.

Pour 2018, la valeur réalisable de l'unité génératrice de trésorerie représente la juste valeur moins les coûts de vente. La juste valeur utilisée est l'offre publique prévue de Saxo Bank sur les actions de BinckBank pour un montant de 6,35 € (cum dividendes) au comptant par action. Vu qu'il s'agit d'une offre publique d'une tierce partie raisonnable et informée, la juste valeur relève du niveau 1 dans la hiérarchie de la juste valeur. Cette juste valeur est ensuite allouée à l'action de l'unité génératrice de trésorerie Retail Nederland par rapport à BinckBank dans son ensemble.



Pour 2017, aucune juste valeur fiable n'était disponible et la juste valeur réalisable se base sur la valeur d'usage de la société. En 2017, des projections de flux de trésorerie ont été effectuées sur une période de 5 ans, sur la base d'estimations financières utilisées par la direction en vue de l'établissement d'objectifs. Les flux de trésorerie après la période de 5 ans sont extrapolés d'un pourcentage de croissance de 2,0 %. La direction a atteint les principales hypothèses de 2017 par rapport aux évaluations et expectatives du marché. En 2017, un taux d'actualisation de 10,5 % (avant impôts) a été appliqué.

Les principaux éléments des projections de flux de trésorerie fixées par l'administration au profit de l'évaluation de la dépréciation de valeur particulière d'écart d'acquisition en 2017 sont :

- Le déroulement de l'ouverture de nouveaux comptes se base sur les développements des 5 années précédentes, à savoir le budget et une prévision pluriannuelle. La croissance évaluée du nombre de clients est escomptée du nombre prévu de transactions et des ressources confiées.
- La marge d'intérêt se base sur la marge d'intérêt réalisée l'année précédente, compte tenu d'un titre d'intérêt bas de longue durée.
- Les créances et dettes se basent sur le nombre prévu de transactions et la moyenne des recettes de provision et coûts par transaction. Les recettes moyennes, coûts et nombre de transactions sont basées sur la tendance de l'année précédente.

Le test de défaillance de 2018 indique une valeur d'utilité supérieure en juste valeur qu'en valeur comptable. Les résultats du test effectué n'ont pas indiqué de dépréciation de valeur particulière car la valeur dérivée était encore 30 % supérieure à la valeur comptable de l'unité génératrice de trésorerie Retail Nederland (2017 : 111 %). Au 31 décembre 2018, le test de défaillance tel qu'effectué au quatrième trimestre n'a pas indiqué de modifications de circonstances pouvant donner lieu à une dépréciation de valeur particulière.

TEST DE DÉPRÉCIATION DES ACTIFS INCORPORELS RÉSIDUELS

Les actifs incorporels résiduels sont soumis au test de dépréciation une fois par an ou plus souvent si des événements ou changements dans les circonstances indiquent que la valeur comptable doit être dépréciée. À la clôture 2018, les actifs incorporels résiduels sont presque entièrement amortis et les actifs résiduels ne montrent aucune indication de dépréciation particulière.



(montants en € 000's)		3	31 décembre 2018	31 de	écembre 2017
15. IMMOBILISATIONS CORPORELLES			32.006		33.969
Les mouvements en 2018 ont été les suivants :					
		Mobilier, fournitures et équipements	Matériel informatique	Autres	Total
Solde au 1 ^{er} janvier 2018	25.202	2.855	5.877	35	33.969
Investissements	-	138	1.653	47	1.838
Cessions – coût	-	(12)	(2.376)	(48)	(2.436)
Cessions – amortissement cumulé	-	12	2.376	48	2.436
Dépréciation	(618)	(1.032)	(2.112)	(39)	(3.801)
Solde au 31 décembre 2018	24.584	1.961	5.418	43	32.006
Coût cumulé	29.827	10.440	11.797	59	52.123
Cumul des amortissements et dépréciations	(5.243)	(8.479)	(6.379)	(16)	(20.117)
Solde au 31 décembre 2018	24.584	1.961	5.418	43	32.006
Période de dépréciation (années)	50	5-10	5	5	
Les mouvements en 2017 ont été les suivants :		Mobilier, fournitures et	Matériel	Autros	Total
Solde au 1 ^{er} janvier 2017	25.821	équipements 3.422	informatique 5.844	Autres 41	35.128
Investissements		991	2.827	_	3.818
Cessions – coût	-	(969)	(8.862)	-	(9.831)
Cessions – amortissement cumulé	-	477	8.261	-	8.738
Dépréciation	(619)	(1.066)	(2.193)	(6)	(3.884)
Solde au 31 décembre 2017	25.202	2.855	5.877	35	33.969
Coût cumulé	29.827	10.314	12.520	60	52.721
Cumul des amortissements et dépréciations	(4.625)	(7.459)	(6.643)	(25)	(18.752)
Solde au 31 décembre 2017	25.202	2.855	5.877	35	33.969

La valeur du marché des biens immeubles a été évaluée et ne se situe pas en-dessous de la valeur comptable et n'a pas donné lieu à une défaillance du bien immeuble. Les développements sur marché des bureaux néerlandais n'ont pas donné lieu à révision de cette évaluation. L'investissement en biens immobiliers comprend des avances en rapport à un bail (contrat de location simple) qui expire le 15 avril 2056. En 2018, un montant de 256 000 € en rapport à l'amortissement du bail est constaté dans les amortissements et dépréciations (2017 : 256 000 €).

5-10

50

Période de dépréciation (années)



(montants en milliers d'euros)	31 décembre 2017	31 décembre 2017
16. IMPÔT EXIGIBLE		
Actifs d'impôt exigible	16.622	16.725
Le solde en fin d'année concerne les trois derniers exercices.		
Dettes fiscales exigibles	12	10

Le rapport entre le taux de taxation réel et le taux de taxation applicable pour les états financiers consolidés est le suivant :

	2018 Montant	2018 Pourcentage	2017 Montant	2017 Pourcentage
Taux d'imposition normal	8.966	25,0%	2.062	25,0%
Effet des différents taux d'imposition (dans d'autres pays)	137	0,4%	66	0,8%
Effet des exonérations pour participation importante	(2.109)	-5,9%	(216)	-2,6%
Effet des facilités fiscales	(118)	-0,3%	(2.256)	-27,4%
Autres effets	(6.476)	-18,1%	70	0,9%
Total impôt	400	1,1%	(274)	-3,3%

Le taux de taxation de 2018 s'élève à 0,4 million €, ce qui donne lieu à un taux de taxation effectif de 1,1 %. Le taux de taxation effectif est inférieur au taux de taxation nominal, notamment suite à l'exonération des participations. En outre, le taux de taxation de 2018 inclut un intérêt unique de 6,3 millions € à la suite de l'application des tarifs inférieurs des impôts sur les sociétés sur les impôts différés. Les nouveaux tarifs utilisés se basent sur le plan fiscal 2019, dans lequel le tarif des impôts sur les sociétés diminue graduellement de 25 % en 2019 à 20,5 % en 2021.

Les titres des facilités fiscales incluent les avantages découlant de l'accord conclu par BinckBank avec le service fiscal néerlandais suite à l'application de l'Innovative Box. En outre, les facilités fiscales incluent une perte liée à la liquidation évaluée dans les pertes cumulatives de la participation TOM Holding N.V., qui après la liquidation est prélevée sur le résultat fiscal de BinckBank N.V.

Pour l'analyse détaillée de la politique de BinckBank en matière fiscale, veuillez consulter le paragraphe à propos de la politique fiscale des états financiers.



(montants en milliers d'euros)		31 décembre 2	018 31 d	lécembre 2017
17. IMPÔT DIFFÉRÉ				
Créances fiscales différées		468		6.279
Dettes fiscales différées		(29.996)		(36.443)
Total actif/(passif)		(29.528)		(30.164)
Échéance des créances fiscales différées :				
Moins d'un an		468		6.279
Entre 1 et 5 ans		-		-
Plus de cinq ans		-		-
		468		6.279
Échéance des dettes fiscales différées :				
Moins d'un an		-		(164)
Entre 1 et 5 ans		(116)		(352)
Plus de cinq ans		(29.880)		(35.927)
		(29.996)		(36.443)
(montants en milliers d'euros)	1er janvier 2018	Mouvement par le biais du compte de résultat	Mouvement par le biais du bilan	31 décembre 2018
Origine des actifs et passifs d'impôt différés				
Pertes compensables	2.948	-	(2.480)	468
Perte de liquidation entreprises associées	3.288	-	(3.288)	-
Écart d'acquisition et actifs incorporels	(35.976)	6.521	(250)	(29.705)
Différences de période de dépréciation concernant les actifs immobilisés	(489)	11	187	(291)
Différences temporaires suite à des transactions interentreprises	232	(232)	-	-
Autre	(3)	-	3	-
Total des impôts différés	(30.000)	6.300	(5.828)	(29.528)



Mouvement par le 1er janvier biais du compte Mouvement par le 31 décembre (montants en milliers d'euros) 2017 de résultat biais du bilan 2017 Origine des actifs et passifs d'impôt différés 1.048 1.900 2.948 Pertes compensables Perte de liquidation entreprises associées 3.288 3.288 (280)116 (164)Actifs financiers disponibles à la vente* (4.601) (35.976) Écart d'acquisition et actifs incorporels (31.492)117 Différences de période de dépréciation concernant (625)(22)158 (489)les actifs immobilisés Différences temporaires suite à des transactions 465 (233)232 interentreprises 55 (50)Autre (8)(3) Total des impôts différés (30.934)5.042 (4.272)(30.164)

Les pertes fiscales reportables du dernier exercice comptable incluent les actifs d'impôts différés pour pertes reportables de BinckBank NV. La prévision est que l'ensemble des pertes reportables pourra être exploité dans le calcul fiscal des résultats positifs des prochaines années.

La perte de liquidité des participations concerne les pertes cumulatives de la participation TOM Holding N.V. qui, après la liquidation, est prélevée sur le résultat fiscal de BinckBank N.V. La liquidation de TOM Holding N.V. a été accomplie en 2018.

Le poste Écart d'acquisition et actifs incorporels des obligations fiscale différées concerne les différences entre les amortissements commerciaux et fiscaux des écarts d'acquisition et actifs incorporels acquis lors des acquisitions d'Alex, Fundcoach et Pritle. La variation du passif d'impôt différé provient notamment de l'application d'une diminution de tarif de l'impôt sur les sociétés lors de la comptabilisation des impôts différés. Les nouveaux tarifs utilisés se basent sur le plan fiscal 2019, dans lequel le tarif des impôts sur les sociétés diminue graduellement de 25 % en 2019 à 20,5 % en 2021.

Les différences en termes d'amortissement des actifs fixes concernent notamment les amortissements fiscaux accélérés de certains investissements en actifs fixes des années 2010 à 2011 inclue.

Les différences temporaires en matière de transactions entre filiales proviennent de transactions consolidées éliminées dont l'imposition est comptabilisée sur différences sociétés sur différences échéances s'étendant sur plusieurs années.

(montants en milliers d'euros)	31 décembre 20	18 31 décembre 2017
18. AUTRES ACTIFS	138.5	26 58.754
Ce poste comprend :		
Créances commerciales	1.013	483
Créances rattachées à des titres vendus mais pas encore livrés	121.817	47.362
Flux de trésorerie à régler - créances hypothécaires	6.997	5.926
Autres créances	8.699	4.983
	138.526	58.754

Toutes les créances ont une maturité résiduelle de moins d'un an. Le poste Créances rattachées à des titres vendus mais pas encore livrés peut fluctuer sur une base quotidienne suivant les mouvements du marché et le volume total des transactions.



^{*} Suite à l'introduction de l'IFRS 9, la position d'ouverture de l'impôt différé en 2018 sur les actifs financiers disponibles à la vente a été ajustée à zéro.

(montants en milliers d'euros)	31 décembre 2	018 31 décembre 2017
19. COMPTES DE RÉGULARISATION	13.	407 15.446
Ce poste comprend :		
Commissions à recevoir	6.181	7.484
Autres comptes de régularisation	7.226	7.962
	13.407	15.446

Le poste Commissions à recevoir comprend les commissions régulières ainsi que la créance concernant les honoraires liés au résultat. Les autres comptes de régularisation concernent essentiellement les contrats de maintenance informatique réglés d'avance et d'autres contrats de services liés.

(montants en milliers d'euros)	31 décembre 2018	31 décembre 2017	
20. FONDS CONFIÉS	3.562.200	3.383.507	
Ce poste comprend :			
Dépôts à vue dans les comptes d'épargne	191.058	219.707	
Dépôts à vue dans les comptes courants	3.370.756	3.163.676	
Intérêts courus*	386	124	
* Contient le changement de présentation (voir note 2.5)	3.562.200	3.383.507	
(montants en milliers d'euros)	31 décembre 2018	31 décembre 2017	
21. PROVISIONS	3.394	8.134	
Ce poste comprend :			
Provision pour litiges	3.149	7.248	
Autres provisions	245	886	
	3.394	8.134	

La provision pour litiges juridiques concerne une évaluation des dommages éventuels subis par BinckBank à la suite de procédures juridiques intentées contre BinckBank.

Les mouvements dans les provisions pour litiges ont été les suivant.		
Solde au 1 ^{er} janvier	7.248	8.891
Additions par le biais du compte de résultat	3.720	1.443
Utilisés	(6.662)	(2.994)
Montants non utilisés reversés	(1.157)	(92)
Solde au 31 décembre	3.149	7.248

Les provisions résiduelles sont des provisions concernant des contrats déficitaires. BinckBank prévoit que les avantages économiques à percevoir des contrats ne compenseront pas les coûts des contrats concernés. La durée des provisions concernant des contrats déficitaires est inférieure à 2,5 ans.

(montants en milliers d'euros)	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Le mouvement dans les autres provisions a été le suivant		
Solde au 1 ^{er} janvier	886	-
Additions par le biais du compte de résultat	116	886
Utilisés	(757)	-
Montants non utilisés reversés	-	-
Solde au 31 décembre	245	886
(montants en milliers d'euros)	31 décembre 2018	31 décembre 2017
(montants en milliers d'euros) 22. AUTRES PASSIFS	31 décembre 2018 28.040	31 décembre 2017 52.084
22. AUTRES PASSIFS		
22. AUTRES PASSIFS Ce poste comprend :	28.040	52.084
22. AUTRES PASSIFS Ce poste comprend : Dettes rattachées à des opérations sur titres pas encore réglées	28.040 16.683	52.084 39.369
22. AUTRES PASSIFS Ce poste comprend : Dettes rattachées à des opérations sur titres pas encore réglées Cotisations fiscales et sociales	28.040 16.683 5.012	52.084 39.369 3.681

Le poste Dettes rattachées à des opérations sur titres pas encore réglées peut fluctuer sur une base quotidienne suivant les mouvements du marché et le volume total des transactions.

(montants en milliers d'euros)	31 décembre 2018	31 décembre 2017
23. COMPTES DE RÉGULARISATION	11.773	8.927
Ce poste comprend :		
Frais de personnel	6.052	5.533
Autres comptes de régularisation	5.271	3.394
	11.773	8.927

Le poste Frais de personnel comprend les provisions pour prime de vacances, les congés annuels inutilisés et la rémunération sur résultat.



(montants en milliers d'euros)	31 décembre 201	8 31 décembre 2017
24. FONDS PROPRES	403.38	4 394.889
Ce poste comprend :		
Capital social émis	6.750	6.750
Réserve pour primes d'émission	343.565	343.565
Actions propres	(4.081)	(4.282)
Réserve de juste valeur	-	492
Bénéfices non répartis	57.150	47.431
Participation minoritaire	-	933
	403.384	394.889

Capital social émis		6.750		6.750
	Nombre	Montant	Nombre	Montant
Solde au 1 ^{er} janvier	67.500.000	6.750	71.000.000	7.100
Actions propres annulées	-	-	(3.500.000)	(350)
Solde au 31 décembre	67.500.000	6.750	67.500.000	6.750

Le nombre d'actions ordinaires émises s'élève à 67 500 000 (valeur nominale de 0,10 € par action). Le capital social est intégralement remboursé. Stichting Prioriteit Binck détient 50 actions prioritaires, chacune d'une valeur nominale de 0,10 €.

(montants en milliers d'euros)	31 décembre 2018 31 décembre			décembre 2017
Réserve pour primes d'émission		343.565		343.565
Solde au 1 ^{er} janvier	343.565		361.379	
Actions propres annulées	-		(17.814)	
Solde au 31 décembre	343.565		343.565	
La prime d'émission est exonérée d'impôt et librement distribuable.				
Actions propres		(4.081)		(4.282)
	Nombre	Montant	Nombre	Montant
Solde au 1 ^{er} janvier	767.419	(4.282)	5.281.525	(29.468)
Émission d'actions réservée au directoire et aux employés	(35.935)	201	(56.985)	318
Émises à des tiers	-	-	(957.121)	5.340
Actions propres annulées	-	-	(3.500.000)	19.528
Solde au 31 décembre	731.484	(4.081)	767.419	(4.282)

Fin 2018, la valeur comptable des actions propres a été évaluée au prix d'achat moyen de 5,58 \in . Les mouvements dans les montants des actions propres achetées et vendues sont comptabilisés en fonds propres. À la fin de l'année 2018, le cours de l'action était de 6,09 \in (2017 : 4,43 \in).



(montants en milliers d'euros)	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Réserve de juste valeur	-	492
Ce poste comprend :		
Les profits latents	-	1.432
Les pertes latentes	-	(776)
L'impôt sur les profits et pertes latents	-	(164)
	-	492
Les mouvements dans la réserve de juste valeur ont été les suivants :		
Solde au 31 décembre de l'exercice précédent	492	1.021
Ajustement à la suite de la transition à IFRS 9	(492)	-
Solde au 1 ^{er} janvier	-	1.021
Mouvement dans la juste valeur	-	(645)
Impôt sur le mouvement à la juste valeur	-	116
Solde au 31 décembre	-	492

La réserve comprend les gains et les pertes de juste valeur, après impôt, sur les actifs financiers disponibles à la vente. À la suite de l'introduction de l'IFRS 9, le bilan d'ouverture de la juste valeur de réserve en 2018 relative aux actifs financiers disponibles à la vente est nulle.

Bénéfices non répartis		57.150	47.431
Solde au 31 décembre de l'exercice précédent	47.431	55.537	
Ajustement à la suite de la transition à IFRS 9	(1.440)	-	
Solde au 1 ^{er} janvier	45.991	55.537	
Paiement du solde du dividende	(15.356)	(12.679)	
Paiement du dividende intermédiaire	(8.680)	(2.002)	
Droits préférentiels de souscription	216	92	
Actions accordées au directoire et aux employés	(201)	(318)	
Actions émises à des tiers	-	(806)	
Actions propres annulées	-	(1.364)	
Résultat de l'exercice	35.180	8.971	
Solde au 31 décembre	57.150	47.431	

À la suite de l'introduction de l'IFRS 9, le bilan d'ouverture des gains retenus pour 2018 s'élève à 1,4 million €. Il s'agit de la correction initiale en matière de constitution de provisions des pertes sur les créances prévues après déduction des impôts.



COMPTES ANNUELS

(montants en milliers d'euros)	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Participation minoritaire	-	933
Solde au 1 ^{er} janvier	933	1.383
Changement dû à l'intérêt de la vente	(1.215)	-
Résultat attribuable à la participation minoritaire	282	(450)
Solde au 31 décembre	-	933

La participation minoritaire était liée au contrôle à 60 % de Think ETF Asset Management. Ce contrôle a été vendu en 2018 après quoi BinckBank n'a plus exercé de contrôle et la participation a été désactivée. Par conséquent, la participation minoritaire a été réduite à zéro.



NOTES AU COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

(montants en milliers d'euros) 2018

25. RÉSULTAT NET D'INTÉRÊTS 32.070 30.039

2017

Ce poste inclut tous les produits et charges en rapport au prêt et à l'emprunt d'argent, sous réserve qu'ils soient d'une nature similaire à la participation, ainsi que le produit d'intérêt sur soldes créditeurs ou la charge d'intérêt sur découverts.

Ce poste comprend:

Intérêts créditeurs		
Investissements au coût amorti*	4.370	-
Actifs financiers disponibles à la vente	-	2.500
Actifs financiers détenus jusqu'à échéance	-	2.283
Prêts et créances	36.751	31.535
Autres intérêts créditeurs	120	121
	41.241	36.439

Intérêts débiteurs		
Banques centrales	4.922	4.022
Institutions financières	2.137	1.674
Fonds confiés	1.037	503
Swaps de taux d'intérêt	1.073	155
Autres intérêts débiteurs	2	46
	9.171	6.400

En raison des taux d'intérêt continuellement bas (voire négatifs) sur les soldes auprès des organismes de crédit et de la BCE, BinckBank paie des intérêts sur ces actifs. Les intérêts payés sur des fonds détenus par BinckBank en raison de taux d'intérêt négatifs sont comptabilisés en intérêts débiteurs.

Tous les produits d'intérêt des investissements au coûts amorti et les prêts et créances se basent sur l'intérêt effectif, à l'exception de la pénalité applicable aux remboursements anticipés des produits d'intérêt provenant des prêts et créances. Les produits d'intérêt résiduels ne se basent pas sur l'intérêt effectif.

Le produit d'intérêt comptabilisé pour les prêts non productifs est de 32 000 € (2017 : 19 000 €).



(montants en milliers d'euros)2018201726. PRODUIT NET DES HONORAIRES ET COMMISSIONS102.975105.858

Le produit net des provisions comprend les prestations de service réalisées pour et par des tiers en rapport aux opérations sur titres et services connexes.

Ce poste comprend :

Honoraires et commissions perçus			
Commissions perçues	89.984	94.691	
Frais de gestion d'actifs	9.632	14.137	
Autres commissions perçues	19.977	16.011	
	119.593	124.839	
Honoraires et commissions versés			
Coût des opérations sur titres	13.723	16.056	
Frais de gestion d'actifs	975	1.114	
Autres commissions versées	1.920	1.811	
	16.618	18.981	

(montants en milliers d'euros)		2018		2017
27. RÉSULTAT DES INSTRUMENTS FINANCIERS		7.013		6.150
Ce poste comprend :				
Résultat de la comptabilité de couverture à juste valeur	470		73	
Résultat des turbos	6.543		5.729	
Résultat des autres instruments financiers	-		348	
	7.013		6.150	

Le résultat des instruments financiers provient de la comptabilisation des produits dérivés, comptabilité de couverture et instruments financiers désignés à leur juste valeur par le biais du compte de résultat. Les produits dérivés sont utilisés en vue de couvrir les risques du marché portant sur les produits proposés aux clients. BinckBank ne possède pas de portefeuille où les résultats provenant de variations de valeur sont activement négociés.

ivii 123 Aitito

(montants en milliers d'euros)		2018	2017
Résultat de la comptabilité de couverture à juste valeur			
Swaps de taux d'intérêt	(2.065)	353	
Ajustement à la juste valeur élément couvert	2.535	(280)	
_	470	73	

Le résultat de la comptabilité de couverture de juste valeur concerne la partie inefficace de la comptabilité de couverture de l'année comptable. Pour son produit turbo, BinckBank a passé un accord de coopération avec UBS, qui supporte le risque de marché.

Les revenus dépendent du niveau financier des turbos émis. Le résultat des turbos à leur juste valeur comprend la décote appliquée à l'évaluation des produits turbo relevant du risque de crédit.

Les autres résultats des instruments financiers comportent essentiellement le mouvement dans l'évaluation des créances sur DNB réglées en 2017.

(montants en milliers d'euros)	2018	2017
28. PERTES DE CRÉDIT DES INSTRUMENTS FINANCIERS	(207)	(92)

Ce poste comprend le mouvement dans la provision en pertes sur créances prévues des actifs financiers évalués au prix amorti, tels que créances sur banques (centrales), investissements, prêts et créances, amortissements et recouvrement d'actifs non imputés.

Caisse et avoirs auprès des banques centrales*	30	-
Banques*	(14)	-
Investissements au coût amorti*	50	-
Prêts et créances*	(201)	(96)
Amortissements/recouvrement	(72)	4
	(207)	(92)

Des informations plus détaillées des pertes sur créances prévues sont présentées au point 41.5 Risques de crédit.

(montants en milliers d'euros)		2018	2017
29. AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION		943	7.014
Ce poste comprend :			
Services informatiques – résultat net	368	7.248	
Autres revenus	575	(234)	
	943	7.014	

En 2017, le poste Prestations de service IT comptabilise encore des revenus de la filiale antérieure Able. Dans les produits résiduels sont repris les cours, les soldes de conversion et autres recettes et dépenses qui ne peuvent pas être comptabilisées sous d'autres rubriques.



(montants en milliers d'euros)		2018	2017
30. FRAIS DE PERSONNEL		48.905	53.048
Ce poste comprend :			
Salaires	34.234	37.591	
Cotisations sociales	5.909	5.960	
Coûts des pensions	2.379	2.702	
Participation au bénéfice et rémunération liée aux résultats	2.109	1.565	
Autres frais de personnel	4.274	5.230	
	48.905	53.048	
(en chiffres)		2018	2017
Nombre d'employés (y compris les membres du directoire)			
Moyenne au cours de l'exercice (FTE)		557	631
Fin de l'exercice (effectifs)		597	631

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION

La politique de rémunération de la direction et du comité de surveillance de BinckBank est présentée dans le rapport de rémunération des états financiers à partir de la page 83.

Les coûts de personnel sont les coûts suivants comptabilisés proportionnellement aux parties concernées (direction et commissaires).

(montants en milliers d'euros)	2018	2017
Salaires	1.703	1.703
Cotisations sociales	32	30
Cotisations de retraite	50	42
Rémunération liée aux résultats	234	103
Rémunération des membres du Comité de surveillance	223	213
	2.242	2.091

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION FIXE

La rémunération fixe de la direction se compose comme suit :

(montants en milliers d'euros)	Salaire brut fixe	Cotisations de retraite	Total rémunération fixe
Rémunération fixe 2018			
V.J.J. Germyns	630	14	644
E.J.M. Kooistra	563	22	585
S.J. Clausing	510	14	524
Total	1.703	50	1.753
Rémunération fixe 2017			
V.J.J. Germyns	630	10	640
E.J.M. Kooistra	563	20	583
S.J. Clausing	510	12	522
Total	1.703	42	1.745

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION VARIABLE

La politique de rémunération de BinckBank s'appuie sur la réglementation pour une politique de rémunération saine en vertu de la Loi sur la surveillance financière de 2017 et les dispositions en vertu de la Loi sur la politique de rémunération tel que stipulé dans la Loi sur la surveillance des marchés financiers. Un montant de 216 000 € (2017 : 92 000 €) a été comptabilisé dans les frais de personnel en 2018 en rapport à la juste valeur des actions attribuées en rémunération variable pour l'année de référence. La juste valeur des actions à attribuer dans le futur est égale à la juste valeur au moment de l'estimation. Cette juste valeur est ajustée pour :

- · Les dividendes « suspendus », en déduisant la valeur des actions par le rendement du dividende ;
- La période d'indisponibilité, en ajustant la valeur pour la valeur d'une option d'achat américaine, calculée selon un arbre binomial.

Les paramètres utilisés dans le calcul de la juste valeur de la rémunération liée aux résultats et payable en actions.

	2018	2017
Cours de l'action à la date d'acquisition des droits	€ 6,09	€ 4,43
Volatilité	20,1%	37,1%
Rendement du dividende	5,9%	4,2%
Taux d'intérêt sans risque	0,87%	0,57%
Juste valeur moyenne du cours de l'action	€ 5,00	€ 3,33

La volatilité prévue est estimée sur la base de la volatilité quotidienne historique des actions BinckBank. Le rendement du dividende est déterminé en divisant le dividende de l'exercice antérieur (intermédiaire et solde) par le cours de l'action à la fin de l'exercice antérieur.



La rémunération variable totale des membres de la direction et autres membres désignés est indiquée dans les tableaux cidessous.

(montants en milliers d'euros)	Rémunération en espèces	Rémunération en actions	Total rémunérations variables
Rémunération variable en 2018			
V.J.J. Germyns	43	44	87
E.J.M. Kooistra	39	38	77
S.J. Clausing	35	35	70
Autre	99	98	197
Total	216	215	431
Rémunération variable en 2017			
V.J.J. Germyns	19	19	38
E.J.M. Kooistra	17	17	34
S.J. Clausing	15	16	31
Autre	80	-	80
Total	131	52	183

La rémunération variable versée en actions est convertie au cours de clôture de l'action pour l'année de référence en tenant compte des effets de dépréciation.

Les tableaux suivants présentent les montants versés et les paiements futurs en actions et en espèces aux membres de la direction et autres membres désignés. En 2018, aucun droit de reprise n'a été appliqué aux rémunérations variables ayant été versées. Lors de l'attribution définitive de 2017, les chiffres des actions ont été adaptés dans la mesure où l'attribution par personne se situait en-dessous du seuil de 10 000 € et les rémunérations étaient payées au comptant. L'aperçu 2017 est adapté en conséquence. Les aperçus ci-dessous sont comptabilisés sur la base des versements prévus plutôt que sur les allocations. Les données reprises dans les tableaux comprennent les montants et nombres d'actions pour la période durant laquelle le fonctionnaire exerçait la fonction d'administrateur.



(en chiffres)	Actions en attente d'émission au 1er janvier	Actions émises	Actions attribuées	Actions en attente d'émission au 31 décembre
Mouvements 2018				
V.J.J. Germyns	17.133	(9.360)	8.701	16.474
E.J.M. Kooistra	16.055	(9.084)	7.785	14.756
S.J. Clausing	6.887	(3.102)	7.043	10.828
Autre	22.904	(14.389)	19.552	28.067
Total	62.979	(35.935)	43.081	70.125
Mouvements 2017				
V.J.J. Germyns	21.537	(10.158)	5.754	17.133
E.J.M. Kooistra	21.345	(10.438)	5.148	16.055
S.J. Clausing	4.373	(2.144)	4.658	6.887
Autre	57.149	(34.245)	-	22.904
Total	104.404	(56.985)	15.560	62.979
(en chiffres)			2018	2017
Actions émises en période d'indisponibilité				
V.J.J. Germyns			16.831	21.494
E.J.M. Kooistra			19.522	25.005
S.J. Clausing			5.246	2.405
Autre			23.408	45.272
Total			65.007	94.176



(montants en milliers d'euros)		2018	2017
31. DOTATION AUX AMORTISSEMENTS		5.118	26.792
Ce poste comprend la dotation aux amortissements sur :			
Actifs incorporels	1.317	22.908	
Immobilisations corporelles	3.801	3.884	
	5.118	26.792	

32. AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	61.3	45 61.746
Ce poste comprend :		
Frais de marketing	14.716	14.525
Frais TIC	9.204	10.086
Audit et services professionnels	17.062	15.917
Frais de logement	2.034	2.363
Frais de communication et d'information	7.829	9.785
Frais et contributions bancaires	3.767	3.518
Autres charges d'exploitation diverses	6.733	5.552
	61.345	61.746

Le poste Autres charges d'exploitation diverses comprend les frais administratifs, les frais bancaires, les assurances, les frais et contributions bancaires au fonds de résolution unique et les changements dans les provisions.

33. RÉSULTAT DES PARTICIPATIONS ASSOCIÉES		8.436	864
Ce poste comprend :			
Résultat commercial Able Holding B.V. (y compris gagner)	325	1.883	
Résultat commercial Think ETF Asset Management B.V.	8.111	-	
TOM Holding N.V.		(1.019)	
	8.436	864	

ABLE HOLDING

En 2017, BinckBank a vendu sa part dans Able Holding B.V. À la suite de la vente, une clause d'earn-out a été conclue, laquelle a été entièrement payée en 2018 et mène à une participation de résultat.

THINK ETF ASSET MANAGEMENT

Le 29 juin 2018, la vente de 60 % des actions dans Think ETF Asset Management B.V. a été conclue. À la suite de la vente, BinckBank a perdu le contrôle et, par conséquent, les actifs, passifs et résultats sont consolidés à partir de cette date. Le montant au revenu et le résultat des activités pour la période jusqu'à la vente n'est pas significative et, par conséquent, n'est pas présentée séparément. Le montant définitif reçu de la vente s'est soldé en un bénéfice de 8,1 millions €. Les coûts directs liés à la transaction sont entièrement comptabilisés dans le résultat.

TOM HOLDING

En 2017, TOM Holding N.V. a démantelé ses services et mis fin à ses activités et, par la suite, le conseil d'administration et ses actionnaires ont décidé de liquider la société. En 2018, les dernières créances et dettes ont été comptabilisées et la société a été démantelée. En 2018, TOM Holding N.V. n'a plus contribué au résultat.



(montants en milliers d'euros) 2018 2017

34. BÉNÉFICE PAR ACTION

Le résultat par action ordinaire provient du résultat disponible pour les actionnaires ordinaires sur la période à diviser par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation durant la période.

Le calcul du bénéfice par action est basé sur les éléments suivants

Résultat net après impôt	35.180	8.971
Nombre d'actions en circulation au 1 ^{er} janvier	67.500.000	71.000.000
Moins : actions rachetées au 1 ^{er} janvier	(767.419)	(5.281.525)
	66.732.581	65.718.475
Nombre moyen pondéré d'actions rattachées à *:		
Émission d'actions réservée au directoire et aux employés	24.681	39.138
Émises à des tiers	-	715.211
Actions rachetées	<u> </u>	-
	66.757.262	66.472.824
* Les chiffres présentés ci-dessus sont basés sur les totaux présentés dans la note 24 en propres.	tenant compte de la date du mouve	ement dans les fonds
Résultat par action (en €)	0,53	0,13

Absence de droit pouvant donner lieu à un résultat dilué par action. Le résultat dilué par action est donc égal au résultat ordinaire par action et n'est plus repris séparément dans les présents états financiers. Entre la date de clôture et la date des présents états financiers, aucune transaction n'a été réalisée au moyen d'actions ordinaires ou actions ordinaires potentielles pouvant donner lieu à un résultat dilué.



AUTRES NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

2018 2017 (montants en milliers d'euros) 35. DIVIDENDE DISTRIBUÉ ET PROPOSÉ Déclaré et versé durant l'année Dividende sur actions ordinaires: Solde du dividende 2017 : 0,23 € (2016 : 0,19 €) 15.356 12.679 Acompte sur dividende 2018 : 0,13 € (2017 : 0,03 €) 8.680 2.002 24.036 14.681 Proposé pour approbation par l'assemblée générale des actionnaires (non comptabilisé en passif au 31 décembre) Dividende sur actions ordinaires: Solde du dividende 2018 : nul (2017 : 0,23 €) 15.525

36. INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIÉES

Les états financiers consolidés incluent les parties liées à BinckBank suivantes :

	Activité principale	Pays	Participation fin 2018	Participation fin 2017
Entreprises consolidées				
Bewaarbedrijf BinckBank B.V.	Gestion des titres	Pays-Bas	100%	100%
Think ETF Asset Management B.V.	Gestion des placements	Pays-Bas	0%	60%
Entreprises associées :				
TOM Holding N.V.	liquidée en 2018	Pays-Bas	0%	25,8%

Le groupe de parties liées se compose d'entités consolidées et d'entreprises associées. La participation présentée ci-dessus est égale aux droits de vote tenus en rapport à l'entreprise concernée. De plus, la direction et le comité de surveillance de BinckBank sont identifiés comme des parties liées.



CONDITIONS GÉNÉRALES DES OPÉRATIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

Les opérations avec des parties liées sont menées suivant des modalités commerciales et aux taux du marché. À la fin de l'exercice 2018, BinckBank n'a pas comptabilisé de provisions pour créances douteuses concernant les parties liées (2017 : zéro). L'établissement de ces provisions s'effectue chaque année sur la base d'une évaluation de la situation financière de chacune des parties liées et des marchés sur lesquels elles opèrent. Aucune garantie n'a été délivrée ou reçue concernant les parties liées. Les opérations avec des entités consolidées ont été complètement éliminées des états financiers consolidés.

Bewaarbedrijf BinckBank B.V.

En 2018, aucune transaction avec une partie liée n'a eu lieu.

Think ETF Asset Management B.V.

BinckBank a vendu son droit préférentiel de 60 % dans Think ETF Asset Management B.V en date du 29 juin 2018. Depuis cette date, Think ETF Asset Management B.V. n'est plus considéré comme partie liée.

TOM Holding N.V.

TOM Holding N.V. a été liquidée en 2018.

Direction et conseil des commissaires

Durant l'année comptable, aucune transaction de la direction et du comité de surveillance autre que provenant d'un contrat de travail ou contrat de mission n'a eu lieu. En 2018, aucun prêt n'a été octroyé à la direction et au comité de surveillance. Des informations plus détaillées sont présentées en Note 30 Frais de personnel et rapport de rémunération.

(montants en milliers d'euros)	31 décembre 2018	31 décembre 2017
37. ENGAGEMENTS ET PASSIF ÉVENTUEL		
Passifs éventuels		
Passifs au titre des contrats de cautionnement et garanties	106	774
Passifs au titre de facilités irrévocables		
Passifs au titre des engagements susceptibles d'entraîner des prêts	10.795	18.638

CAUTIONNEMENTS ET GARANTIES

Pour répondre aux besoins de ses clients, BinckBank propose des produits liés aux prêts, tels que des contrats de cautionnement et des garanties. La valeur sous-jacente de ces produits n'est pas comptabilisée en actif ou passif dans l'état de la situation financière. Le chiffre ci-dessus représente le risque de crédit potentiel maximum lié à ces produits pour BinckBank en supposant que toutes ses contreparties ne respecteraient pas leurs obligations contractuelles et que toutes les garanties existantes s'avéreraient sans valeur. Les garanties comprennent aussi bien celles se substituant au crédit que celles ne se substituant pas au crédit. Dans la plupart des cas, les garanties sont supposées expirer sans qu'il soit nécessaire d'y faire appel et qu'elles ne donneront pas lieu à de futurs flux de trésorerie.

ENGAGEMENTS DE PRÊTS

Ceci a trait aux obligations découlant des offres d'hypothèques émises.

ALEX BOTTOM-LINE

Avec l'acquisition d'Alex Beleggersbank fin 2007, BinckBank a également acquis le produit Alex Bottom-Line. Alex Bottom-Line est un accord avec l'Association des investisseurs néerlandais (la VEB). Si BinckBank met un terme à cet accord, elle devra payer un montant égal aux frais de garde et à la commission de dividende versés par chaque client d'Alex Bottom-Line au moment de la signature de l'accord, augmenté du montant de tous les frais de garde et commissions de dividende versés en supplément par chaque client ayant dépassé les seuils fixés.

ENGAGEMENTS LOCATIFS

BinckBank gère des contrats de location et de service pour des immeubles de bureaux aux Pays-Bas, en Belgique, en France, en Espagne et en Italie. Elle a également signé des contrats de location simple pour la flotte de véhicules et d'autres contrats pour des périodes de moins de cinq ans.



La maturité résiduelle des encours débiteurs est la suivante :

(montants en milliers d'euros)	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Moins d'un an	3.059	4.445
Un à cinq ans	2.812	4.425
Plus de cinq ans	946	1.352

PROCÉDURES JUDICIAIRES

BinckBank est impliquée dans diverses procédures judiciaires. Bien qu'il ne soit pas possible de prévoir la conclusion des poursuites actuelles ou prochaines, les membres du directoire estiment – sur la base des informations actuellement disponibles et après avoir fait appel à un conseiller juridique – que les conclusions ne devraient pas avoir une incidence importante sur la situation financière ou les résultats de BinckBank, à l'exception des affaires ayant déjà donné lieu à la constitution d'une provision.

SERVICES DE FOURNISSEURS INTERNATIONAUX SUJETS AUX LOIS INTERNATIONALES

BinckBank procure des services provenant de fournisseurs de données internationaux, sur la base de contrats qui présentent des risques de différences inhérents en matière d'interprétation juridique. La direction estime que du fait qu'il est difficile de savoir avec exactitude à quelle conclusion peuvent aboutir les discussions que soulèvent des interprétations, il n'y a aucune raison actuellement de supposer que celle-ci pourrait avoir un effet négatif important sur la situation financière ou les résultats de BinckBank.

OFFRE PROPOSÉE DE SAXO BANK

Le 17 décembre 2018, BinckBank N.V. et Saxo Bank A/S ont annoncé être arrivé à un accord conditionnel à propos d'une offre publique de 6,35 € (dividende cum) au comptant par action ordinaire et action privilégiée placée dans BinckBank. À cet effet, BinckBank a engagé des consultants externes. Les contrats avec Saxo Bank et les conseillers externes incluent certaines conditions en cas de succès ou non des conséquences des transactions financières pour BinckBank.

Une indemnité de cessation a été convenue dans le protocole de fusion avec Saxo Bank. S'il est mis fin au protocole de fusion par Saxo Bank à la suite du retrait de la recommandation de l'offre ou de sa cote négative par la direction et/ou le conseil des commissaires de BinckBank, ou s'il a été mis fin au protocole de fusion par BinckBank à la suite de l'annonce par un supérieur de l'annonce ou de l'émission d'offre concurrente, BinckBank sera contraint de verser à Saxo Bank une indemnité de cessation de 4,3 millions € à Saxo Bank. Si le protocole de fusion est résilié du fait de ne pas avoir reçu les autorisations de contrôle avant le 1 avril 2020, Saxo Bank sera contraint au paiement d'une indemnité de cessation de 4,3 millions € à BinckBank.

Dans le cadre de l'offre de Saxo Bank, BinckBank prévoit des coûts additionnels en rapport avec les fournisseurs externes. Dans ces contrats avec les fournisseurs externes, les indemnités convenues peuvent être conditionnelles aux engagements de la transaction. Si la transaction a lieu, BinckBank prévoit un montant de 2,5 millions € en coûts pour la période.

Lors de l'engagement de l'offre et après règlement de la transaction, le processus de l'acquisition et l'intégration des procédés pourraient mener au licenciement du personnel de BinckBank. À cet effet, le protocole de fusion avec Saxo Bank prévoit les principes et base d'un plan social à élaborer. À partir du règlement, un plan social sera prévu minimum trois ans pour les employés de BinckBank ayant un contrat de travail au moment de l'annonce et faisant face à la suppression de leur position ou à un changement substantiel de leur fonction à la suite des modifications dans l'organisation provenant de (la préparation de) l'intégration de la société BinckBank dans le groupe Saxo Bank. En outre, il est proposé aux membres du personnel sélectionné un ensemble de mesures en vue d'assurer leur motivation et fidélité ainsi que la poursuite de la société après la transaction, si nécessaire, sous réserve de l'approbation par la DNB. Les fondements du plan social et de l'ensemble des mesures sont convenues entre Saxo Bank, BinckBank et le conseil d'administration de BinckBank. Les obligations conditionnelles provenant de ce qui est susmentionné à l'égard du personnel ne peuvent actuellement pas être évaluées de manière précise. Toutefois, il est prévu qu'elles impactent de manière matérielle les résultats financiers de BinckBank.

41. Événements postérieurs à la date de clôture du bilan

Aucun événement postérieur à la date de clôture du bilan ayant entrainé des modifications matérielles n'a eu lieu.



42. Classification des actifs et passifs par échéance prévue.

Le tableau ci-dessous présente les actifs et passifs classés par échéance de durée d'utilité prévue.

(montants en milliers d'euros)	< 12 mois	> 12 mois	Total
31 décembre 2018			
ACTIF			
Caisse et avoirs auprès des banques centrales	1.096.838	-	1.096.838
Banques	134.675	-	134.675
Produits dérivés	48	24.229	24.277
Actifs financiers à leur juste valeur par le biais du compte de résultat	13.721	-	13.721
Actifs financiers disponibles à cout	247.805	785.785	1.033.590
Prêts et créances	620.554	789.095	1.409.649
Actifs incorporels	-	157.214	157.214
Immobilisations corporelles	-	32.006	32.006
Actifs d'impôt exigible	16.622	-	16.622
Actifs d'impôt différé	468	-	468
Autres actifs	138.526	-	138.526
Comptes de régularisation	13.407	-	13.407
Total actif	2.282.664	1.788.329	4.070.993
PASSIF			
Banques	5.274	-	5.274
Produits dérivés	781	25.978	26.759
Passifs financiers à leur juste valeur par le biais du compte de résultat	161	-	161
Fonds confiés	3.562.200	-	3.562.200
Provisions	3.342	52	3.394
Dettes fiscales exigibles	12	-	12
Dettes fiscales différées	-	29.996	29.996
Autres passifs	26.817	1.223	28.040
Comptes de régularisation	11.773	-	11.773
Total passif	3.610.360	57.249	3.667.609
Net	(1.327.696)	1.731.080	403.384



(montants en milliers d'euros)	< 12 mois	> 12 mois	Total
31 décembre 2017			
ACTIF			
Caisse et avoirs auprès des banques centrales	1.003.537	-	1.003.537
Banques	133.968	-	133.968
Produits dérivés	18	37.293	37.311
Actifs financiers à leur juste valeur par le biais du compte de résultat	16.613	-	16.613
Actifs financiers disponibles à la vente	257.642	539.652	797.294
Actifs financiers détenus jusqu'à échéance	203.792	138.398	342.190
Prêts et créances	583.236	720.061	1.303.297
Entreprises associées	485	-	485
Actifs incorporels	-	157.950	157.950
Immobilisations corporelles	-	33.969	33.969
Actifs d'impôt exigible	16.725	-	16.725
Actifs d'impôt différé	6.279	-	6.279
Autres actifs	58.754	-	58.754
Comptes de régularisation	15.446	-	15.446
Total actif	2.296.495	1.627.323	3.923.818
PASSIF			
Banques	2.538	-	2.538
Produits dérivés	99	36.956	37.055
Passifs financiers à leur juste valeur par le biais du compte de résultat	231	-	231
Fonds confiés	3.383.507	-	3.383.507
Provisions	8.134	-	8.134
Dettes fiscales exigibles	10	-	10
Dettes fiscales différées	164	36.279	36.443
Autres passifs	50.882	1.202	52.084
Comptes de régularisation	8.927	-	8.927
Total passif	3.454.492	74.437	3.528.929
Net	(1.157.997)	1.552.886	394.889



40. Informations relatives aux segments

Un segment est un secteur d'activité bien défini de BinckBank qui fournit des services à un marché économique particulier (segment de marché) qui a un profil de risque et de rendement différent de celui des autres segments. D'une perspective organisationnelle, les opérations de BinckBank sont essentiellement segmentées en termes de pays au sein desquels BinckBank opère. La direction détermine les objectifs de performance et autorise et contrôle les budgets préparés pour ces segments d'affaires. La direction du segment d'affaires est chargée d'élaborer les politiques relatives à ce segment, dans le respect de la stratégie et des objectifs de performance énoncés par le directoire.

Au 31 décembre 2018, les segments d'affaires se présentent comme suit :

- Pays-Bas
- Belgique
- France
- Italie
- Opérations du Groupe

Tous les produits et charges sont imputés aux zones géographiques sur la base des opérations réalisées par les agences. Dans tous les pays, cela concerne les activités de courtage en ligne sur les instruments financiers destinés au marché des particuliers, y compris les produits d'épargne connexes. Les services professionnels sont aussi inclus dans les segments Pays-Bas et Belgique. Le segment Pays-Bas comprend également les services de gestion d'actifs et l'émission d'instruments financiers. Tous les produits et charges directement imputables sont comptabilisés dans les segments géographiques susmentionnés, ainsi que les coûts imputés du segment Opérations du Groupe.

Le segment Opérations du Groupe couvre les départements directement gérés par le directoire et pour lesquels les produits et charges ne sont pas inclus dans un des autres segments d'affaires. Ceci inclut les charges des services TIC, opérations et services du personnel centralisés. En outre, tous les résultats des entreprises associées Think ETF Asset Management B.V. (jusqu'au moment de la vente) sont comptabilisés dans Opérations du Groupe. L'imputation des opérations du Groupe aux zones géographiques est réalisée sur la base de clés d'imputation préalablement déterminées.

Les règles comptables s'appliquant à un segment d'affaires sont les mêmes que celles détaillées pour l'état consolidé de la situation financière et le compte de résultat de BinckBank. Les montants que les divers segments d'affaires se facturent entre eux ont été supprimés et remplacés par l'imputation des coûts réels.

Les investissements en actifs incorporels et autres immobilisations corporelles sont imputés aux segments d'affaires dans la mesure où les investissements sont directement acquis par les segments d'affaires. Tous les autres investissements sont comptabilisés sous la rubrique Opérations du Groupe.

L'impôt est géré au niveau du groupe et pour la synthèse sectorielle n'est pas imputé aux segments.

En 2018 et 2017, aucun client ou groupe de clients associés n'a constitué plus de 10 % du revenu total de la banque.

L'analyse suivante expose la répartition géographique du revenu des activités d'exploitation, immobilisations corporelles et actifs incorporels de BinckBank. Le revenu est imputé sur la base du pays de domiciliation de la succursale où le compte est ouvert, et les immobilisations corporelles et actifs incorporels sur la base du pays dans lequel les actifs sont détenus.



Consolidé 2018

(montants en milliers d'euros)	Pays-Bas	Belgique	France	Italie	Activités groupe	Total
COMPTE DE RÉSULTAT						
Résultat net d'intérêts	26.039	1.572	2.566	1.893	-	32.070
Produit net des honoraires et commissions	76.549	13.557	7.234	3.935	1.700	102.975
Résultat des instruments financiers	5.602	941	-	-	470	7.013
Pertes de crédit sur actifs financiers	(237)	(14)	(27)	(2)	73	(207)
Autres produits	437	-	22	-	484	943
Revenu total provenant des activités d'exploitation	108.390	16.056	9.795	5.826	2.727	142.794
Frais de personnel	8.822	2.992	3.744	1.708	31.639	48.905
Dotation aux amortissements	873	80	30	9	4.126	5.118
Autres charges d'exploitation	19.000	5.737	5.955	2.368	28.285	61.345
Total des charges d'exploitation	28.695	8.809	9.729	4.085	64.050	115.368
Résultat des activités d'exploitation	79.695	7.247	66	1.741	(61.323)	27.426
Imputation des coûts internes	(39.828)	(7.314)	(5.759)	(4.567)	57.468	-
Résultat des activités d'exploitation après imputation des coûts internes	39.867	(67)	(5.693)	(2.826)	(3.855)	27.426
Quote-part dans le résultat des entreprises associées						8.436
Résultat courant avant impôts						35.862
Impôts et taxes						(400)
Résultat net						35.462
Actifs corporels et incorporels	155.958	237	141	2	32.882	189.220
Total actif	2.971.261	632.520	246.820	166.537	53.855	4.070.993
Total passif	2.641.623	615.645	238.494	160.843	11.004	3.667.609



Consolidé 2017

(montants en milliers d'euros)	Pays-Bas	Belgique	France	Italie	Activités groupe	Total
COMPTE DE RÉSULTAT						
Résultat net d'intérêts	23.909	2.101	2.378	1.659	(8)	30.039
Produit net des honoraires et commissions	82.372	11.615	6.193	2.880	2.798	105.858
Résultat des instruments financiers	4.923	806	-	-	421	6.150
Pertes de crédit sur actifs financiers	(21)	(1)	(29)	3	(44)	(92)
Autres produits	1.365	1	14	-	5.634	7.014
Revenu total provenant des activités d'exploitation	112.548	14.522	8.556	4.542	8.801	148.969
Frais de personnel	10.151	2.794	3.519	1.389	35.195	53.048
Dotation aux amortissements	22.211	52	20	20	4.489	26.792
Autres charges d'exploitation	18.124	6.293	4.792	2.179	30.358	61.746
Total des charges d'exploitation	50.486	9.139	8.331	3.588	70.042	141.586
Résultat des activités d'exploitation	62.062	5.383	225	954	(61.241)	7.383
Imputation des coûts internes	(49.201)	(7.330)	(5.660)	(4.420)	66.611	-
Résultat des activités d'exploitation après imputation des coûts internes	12.861	(1.947)	(5.435)	(3.466)	5.370	7.383
Quote-part dans le résultat des entreprises associées						864
Résultat courant avant impôts						8.247
Impôts et taxes						274
Résultat net						8.521
Actifs corporels et incorporels	156.749	339	131	11	34.689	191.919
Total actif	2.909.844	560.857	244.475	151.527	57.115	3.923.818
Total passif	2.581.477	549.268	237.921	147.927	12.336	3.528.929



41. Gestion du risque

La direction de BinckBank, en tant qu'institution financière, est bien conscient de l'importance de la gestion des risques de la Banque. C'est donc un sujet important dans la gestion de l'organisation.

La gestion des risques prend en charge toutes les parties prenantes pour garantir que les risques de la banque sont gérés et se situent dans les limites de l'appétit de risque et des exigences légales. Ce chapitre décrit l'appétit de risque, les exigences organisationnelles et de gouvernance en matière de gestion des risques et le principal des trois axes de défense. Après discussion de ces dispositions générales, le chapitre poursuit avec une description des exigences de capital, conformément au pilier I et au pilier II du cadre Bâle. Ce chapitre se termine avec les types de risques individuels auxquels BinckBank est exposée et la manière dont les risques sont gérés.

41.1 APPÉTIT DE RISQUE

L'appétit de risque représente un équilibre entre « risque et rendement » et figure donc au cœur de la gestion d'entreprise de BinckBank. Des ratios de capitaux et de liquidités solides sont des conditions essentielles pour une proposition fructueuse à nos clients, qui est reflétée dans l'appétit de risque. Chaque année, la direction prépare l'appétit de risque, qui est ensuite examiné et approuvé par le comité de surveillance. L'appétit de risque est contrôlé au moyen d'un tableau de bord des risques. Celui-ci détermine des normes quantitatives afin d'évaluer si BinckBank est resté dans son propre appétit de risque. Les indicateurs clés de risques (IRS) et les indicateurs clés de performances (KPI) sont inclus dans ce tableau et représentent le profil de risque de BinckBank le plus fidèlement possible. Un suivi mensuel des comités de gouvernance permet d'effectuer des ajustements en temps opportun et de maintenir le profil de risque actuel dans les paramètres acceptés de l'appétit de risque.

L'appétit de risque repose sur les principaux principes suivants :

- BinckBank agit dans l'intérêt des clients et d'autres parties prenantes de la banque de manière équilibrée.
- BinckBank opère selon des normes morales, éthiques et de vigilance élevées.
- · BinckBank ne prend pas de risques avec des fonds confiés par des clients qui compromettent notre fiabilité.
- · BinckBank respecte les limites des lois et règlements.
- BinckBank s'engage à agir avec intégrité en ce qui concerne les matières fiscales.
- · BinckBank communique des informations aux parties prenantes de manière cohérente et transparente.
- BinckBank garantit un environnement de travail sain et sûr. Les employés sont traités avec dignité et respect.
- BinckBank évite strictement les pratiques qui risquent de nuire à la réputation de BinckBank.
- BinckBank garantit une culture de risque saine à tous les niveaux de la société, où les risques sont discutés de manière ouverte et transparente et où les décisions des risques pertinents versus le rendement sont prises de manière bien informée et équilibrée à tous les niveaux.

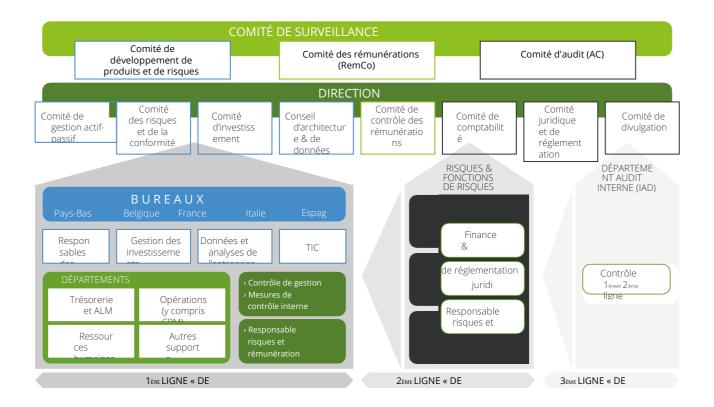
41.2 GOUVERNANCE DES RISQUES

Une gestion efficace et rentable des risques est essentielle à la réalisation de la stratégie de BinckBank. Le cadre de gestion des risques, avec la politique et les systèmes qui l'accompagnent, est continuellement amélioré et adapté aux changements de la situation externe et de l'organisation interne. Les mesures de contrôle opérationnel ont été décrites en détail et l'efficacité de ces mesures est évaluée périodiquement.

STRUCTURE DE GOUVERNANCE ET TROIS LIGNES DE DÉFENSE

BinckBank fonctionne selon le principe des trois lignes de défense (3LoD). Le concept 3LoD va plus loin que la structure organisationnelle et la désignation des rôles. BinckBank considère cela comme une forme de fonctionnement, de coopération et de réflexion, qui est aussi la base de la culture des risques. La première ligne de cette structure est constituée des unités de soutien et de gestion opérationnelles responsables et chargées de l'évaluation, de la gestion et de l'atténuation des risques. Les départements de première ligne sont conseillés et surveillés par des départements spécialisés de deuxième ligne : Gouvernance, risques et conformité (GRC), Finance et contrôle, et juridique et de réglementations. Ces départements sont également responsables de la gestion des politiques, des processus et des méthodologies liés à la gestion des risques. Le département d'audit interne (IAD) constitue la troisième ligne de défense qui fournit une assurance supplémentaire à la direction et au comité de surveillance à l'aide d'une approche basée sur les risques. La direction est chargée de la mise en place et de la gestion efficaces du cadre gouvernance, risques et conformité. Ce cadre permet à la direction de formuler et de surveiller l'appétit de risque et d'effectuer efficacement la gestion des risques et le contrôle interne. Le comité de surveillance et ses sous-comités (le comité d'audit, le comité de développement de produits et de risques, et le comité des rémunérations) constituent le dernier maillon dans le cadre gouvernance, risques et conformité.





Comité de surveillance

Le comité de surveillance surveille les risques et les exigences de capitaux concernant les opérations de la banque et la composition du portefeuille. À cette fin, le comité de surveillance comprend trois sous-comités qui sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

SOUS-COMITÉS DU CSO	OBJECTIF	DOMAINES D'INTÉRÊT
Comité de développement de produits et de risques	Le comité de développement de produits et de risques traite des sujets concernant le risque de crédit, le risque de marché, le risque d'intérêts, le risque de solvabilité et de liquidités, et le risque de marché opérationnel. Il conseille également le comité de surveillance sur des sujets comprenant le profil de risque et l'appétit de risque de BinckBank. En outre, il teste si les nouveaux produits ou changements de produits, systèmes et services existants satisfont à l'appétit de risque et la vigilance envers le client.	 Risque de crédit Risque de marché Risque de taux d'intérêt Risque de solvabilité Risque de liquidité Risque opérationnel Politique d'investissement sur les produits de gestion discrétionnaire des actifs Risques des données et de l'information Approbation des nouveaux produits
Comité des rémunérations (RemCo)	Le RemCo conseille le comité de surveillance sur des sujets comme la rémunération de la direction et sur la rémunération des personnes désignées dans la haute direction (personnel identifié) et des employés dans des fonctions de contrôle.	Personnel et rémunérations
Comité d'audit (AC))	Le comité d'investissement supervise la mise en œuvre de la politique d'investissement pour les produits de gestion d'actifs. Le comité d'investissement évalue les changements apportés à la politique d'investissement et le fonctionnement de l'IAD.	 Risque lié au reporting financier et au système de contrôle Risque de compliance Risques juridiques



Direction

La direction est chargée de formuler et de mettre en œuvre la stratégie de la banque. Cela comprend, entre autres, le plan de capital et de financement, qui est basé sur la politique des risques et des capitaux. La direction est aussi responsable du bon fonctionnement des processus garantissant la position de liquidités et du capital de la banque. En outre, elle est tenue de fournir des informations au comité de surveillance qui, à son tour, évalue l'appétit de risque de la banque. Des décisions sont prises lors des réunions de la direction. Afin de veiller à ce que les différents types de risques soient gérés correctement, la direction a mis en place les comités de risques suivants :

SOUS-COMITÉS DE LA DIRECTION	OBJECTIF	DOMAINES D'INTÉRÊT
Comité de gestion actif-passif (ALCO)	L'ALCO surveille tous les risques affectant le bilan de BinckBank. L'ALCO s'occupe principalement de la gestion du risque de crédit, du risque de marché (risque de devises) et du risque de taux d'intérêt, et évalue aussi l'adéquation de la position de liquidités et capital de BinckBank. Ce comité définit aussi la politique d'investissement pour les activités de taux d'intérêt.	 Risque de crédit Risque de marché Risque de taux d'intérêt Risque de solvabilité Risque de liquidité
Comité des risques e de la conformité (RCC	Le comité des risques et de la conformité supervise les risques opérationnels et de conformité dans les activités bancaires. Ce comité a des tâches importantes pour assurer des opérations saines et contrôlées. Il vérifie de plus si de nouveaux produits ou des changements de produits, de systèmes et de services existants satisfont à l'appétit de risque et au devoir de diligence envers le client.	 Risque opérationnel Risque de compliance Approbation des nouveaux produits
Comité d'investissement (IC)	Le comité d'investissement supervise la mise en œuvre de la politique d'investissement pour les produits de gestion d'actifs. Le comité d'investissement évalue les changements apportés à la politique d'investissement et le fonctionnement de l'IAD.	 Politique d'investissement sur les produits de gestion discrétionnaire
Conseil d'architecture & de données	Le conseil d'architecture et de données vise à conseiller la direction sur l'utilisation des données et des informations et la mise en conformité de l'architecture et des systèmes TCI avec la future direction stratégique.	• Risques des données et de l'information
Comité comptable (AcC)	L'AcC surveille les rapports financiers et le risque de divulgation. Cet organisme se concentre sur la gestion des risques associés aux processus comptables, manuels comptables, règles comptables, dispositions et application de nouvelles normes comptables (IFRS).	 Risque lié au reporting financier et au système de contrôle
Comité juridique et de réglementation (LRC)	Le but du comité juridique et de réglementation est de superviser en temps voulu l'identification de nouveaux développements dans la législation et les réglementations pertinentes et de déterminer leur impact sur BinckBank et contrôler les risques juridiques.	• Risques juridiques
Comité de divulgation	Le comité de divulgation supervise la divulgation des informations sensibles en termes de prix. Ce comité supervise également les mesures adoptées dans l'organisation afin de traiter confidentiellement les informations sensibles en termes de prix.	 Risques de reporting et de divulgation

COMITÉ DE DIVULGATION	OBJECTIF	DOMAINES D'INTÉRÊT
Comité de contrôle	Chaque année, sur les instructions du RemCo, le comité de contrôle réalise une analyse de risques sur la mise en œuvre de la politique de rémunération et en fait rapport à RemCo. En outre, le comité de contrôle vérifie annuellement si la politique de rémunération répond aux législations pertinentes et recommandations en vigueur.	 Personnel et rémunérations



41.3 GESTION DU CAPITAL

Les exigences de capital de BinckBank sont déterminées sur la base de l'appétit de risque et de la stratégie, en tenant compte des attentes et des exigences des intervenants externes. La suffisance du capital de BinckBank est surveillée constamment et comparée à l'appétit de risque et à la stratégie. La position de capitaux actuelle et l'exigence de capitaux sont discutées par le comité de gestion actif-passif (ALCO) sur une base mensuelle. Sur une base annuelle, le plan de capital et de financement est préparé, comprenant des hypothèses stratégiques et tactiques, ainsi que des projections des évolutions futures de la situation de capital. Ce plan est aussi inclus dans la documentation ICAAP (processus d'évaluation de l'adéquation de la liquidité interne).

Le capital légalement requis de BinckBank est entièrement constitué du capital de base de niveau 1 (CET1). BinckBank ne dispose d'aucun capital supplémentaire de niveau 1 (AT1) ou de niveau 2 (T2). Le règlement CRR impose des provisions transitionnelles couvrant diverses exigences. Lors du calcul des fonds propres, BinckBank n'en tient pas compte et adopte la mise en place intégrale.

(montants en milliers d'euros)	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Capital social émis	6.750	6.750
Réserve pour primes	343.565	343.565
Actions propres	(4.081)	(4.282)
Réserves de juste valeur	-	492
Bénéfices non répartis	21.970	38.460
Résultat de l'exercice	35.180	8.971
Participation minoritaire	-	933
Total des fonds propres	403.384	394.889
Moins : écart d'acquisition	(153.865)	(153.865)
Plus : dettes fiscales différées liées à l'écart d'acquisition	29.798	36.064
Moins : autres immobilisations incorporelles	(3.349)	(4.085)
Moins : ajustement prudent de valeur	(2)	(788)
Moins : participation minoritaire	-	(933)
Moins : actifs d'impôt différés	(468)	(6.235)
Moins: résultats non répartis corrigés des dividendes	(26.500)	(15.525)
Total capital disponible - Niveau 1	248.998	249.522



..4 COEFFICIENTS DE SUFFISANCE DU CAPITAL

Le règlement CRR et la directive sur les exigences de fonds propres CRD IV s'appliquent à toutes les banques aux Pays-Bas. Ce cadre intégré de supervision de la banque comporte trois piliers :

- Pilier 1 : Les exigences de suffisance de capital externe couvrant le risque de crédit, le risque de marché et le risque opérationnel ;
- Pilier 2 : Les processus internes pour la gestion du risque et le calcul des exigences de suffisance de capital interne et de capital économique, ainsi que la manière dont l'autorité de contrôle évalue ces processus internes (contrôle prudentiel) ;
- Pilier 3 : Obligation de fournir des informations sur les risques aux parties prenantes externes.

Le Pilier 3 concerne l'obligation de fournir des informations sur les risques aux parties prenantes externes et sert de base pour la détermination des exigences de solvabilité minimales (Pilier 1) et des exigences de solvabilité définies par la direction (Pilier 2). L'objectif du Pilier 3 est d'améliorer la qualité de la gestion du risque dans l'institution au travers de l'effet disciplinaire du marché. Le rapport Pilier 3 de BinckBank est disponible séparément sur son site web (www.binck.com)

Conformément aux réglementations, les banques ont obligation de détenir une marge de capital suffisante pour couvrir les risques découlant des opérations bancaires. Le Pilier I fournit les directives pour calculer la marge de capital minimale requise par les autorités de contrôle pour couvrir le risque de crédit, le risque de marché et le risque opérationnel. Les réglementations fournissent le cadre d'application des méthodes de calcul des exigences en matière de suffisance du capital concernant ces risques et allant des méthodes relativement simples aux méthodes d'un niveau plus sophistiqué. Les banques peuvent exercer leur pouvoir discrétionnaire, sous réserve de certaines conditions, dans l'adoption de l'une de ces méthodes. Plusieurs exigences qualitatives sont applicables à cette sélection. Les banques qui optent pour une méthode plus sophistiquée ne peuvent pas ensuite revenir à une méthode plus simple.

BinckBank utilise la méthode standardisée pour le calcul des éléments pondérés en fonction du risque pour le risque de crédit, le risque de marché, le risque de règlement et le risque opérationnel comme décrit dans le CRR.

MARGES DE CAPITAL SUPPLÉMENTAIRES

Les banques doivent maintenir un certain nombre de marges de capital supplémentaires en plus du capital requis pour les risques de crédit. Les réserves suivantes sont pertinentes pour BinckBank :

Marge contracyclique de capital

La marge contracyclique de capital tient compte du cycle de crédit et des risques de croissance excessive du crédit dans le pays en question. La marge contracyclique de capital est de minimum 0 % et maximum 2,5 % des éléments pondérés en fonction du risque pertinent et doit être tirée des capitaux propres de l'entreprise (capital de base de niveau 1). La marge contracyclique spécifique à l'institution calculée par BinckBank est actuellement nulle, principalement parce que la plupart des exigences de marge contracyclique spécifiques au pays ont été fixées à zéro par les autorités compétentes.

Marge de conservation du capital

Cette marge de conservation de capital a été conçue pour garantir que les banques accumulent des marges de capital supplémentaires en plus des exigences minimales en matière de capital en dehors des périodes de stress.

Le cadre réduit le choix des banques ayant épuisé leurs réserves de capital de les réduire encore en payant des dividendes généreux, les décourageant donc de s'engager dans des « pratiques inacceptables » telles que :

- utilisation des prévisions de reprise pour justifier de continuer à effectuer des paiements généreux aux actionnaires. Ce sont les actionnaires, non les épargnants, qui doivent assumer le risque que la reprise ne se concrétise pas
- · Tentative d'utiliser l'allocation de capital comme moyen d'attirer l'attention sur leur solidité financière.

Chaque année, les exigences de capital seront augmentées par phase de 0,625 % des éléments pondérés en fonction du risque en 2018 à 2,5 % (en 2018 : 1,875 %).

Les exigences de marge de la marge de conservation de capital s'élèvent à 14,7 millions € (2017 : 10,1 millions €).



COEFFICIENTS DE SUFFISANCE DU CAPITAL INTERNE

BinckBank utilise une exigence de capital interne pour calculer le montant du capital qui doit être détenu en vertu du Pilier 2. La suffisance de cette exigence de capital interne est évaluée périodiquement et peut entraîner des exigences de capital interne plus élevées ou plus faibles. BinckBank utilise une exigence minimale de capital interne pour le ratio du capital total (TCR) du Pilier 1 de 22,2 % et un ratio de levier minimum de 3,5 %.

RATIO DE LEVIER

Le ratio de levier est une simple norme neutre à l'égard du risque selon laquelle le capital est divisé par le total des éléments du et hors bilan. Le total non pondéré du bilan a augmenté en 2017 compte tenu de la hausse des fonds confiés.

Un résumé des exigences de suffisance du capital et des coefficients associés de BinckBank est présenté ci-dessous.

(montants en milliers d'euros)	31 décembre 2018	31 décembre 2017
COEFFICIENTS DE SUFFISANCE DU CAPITAL		
Total capital disponible (A) - Niveau 1	248.998	249.522
Risque de crédit	571.925	581.675
Risque de règlement	203	6.455
Risque opérationnel	210.949	221.250
Total exposition pondérée pour les risques (B) – Pilier 1	783.077	809.380
Ratio de capital (A/B)	31,8%	30,8%
Capital requis CRR (=B*8%)	62.646	64.750
Marges CRR	14.694	10.117
Capital requis CRR avec marges	77.340	74.868
Capital requis basé sur propre norme interne avec marges	173.854	149.735
RATIO DE LEVIER		
Mesure de risque pour ratio de levier :		
Total du bilan non pondéré	4.070.993	3.923.818
Ajustements prudentiels	(123.898)	(144.997)
Mesure de risque (C)	3.947.095	3.778.821
Ration de levier (A/C)	6,3%	6,6%
Capital requis basé sur norme interne (3,5%)	138.148	132.259



41.5 RISQUE DE CRÉDIT APPROBATION DE CRÉDIT ET GESTION DE CRÉDIT

Le risque de crédit est le risque d'une contrepartie et/ou institution émettrice qui est impliquée dans la négociation ou l'émission d'un instrument financier ne respectant pas une obligation et nuisant financièrement à BinckBank. Le risque de crédit de BinckBank peut être décomposé selon les catégories suivantes :

- risque de crédit sur la trésorerie et les investissements ;
- · risque de crédit sur les hypothèques ;
- · risque de crédit sur les prêts garantis/obligations de marge/obligations de service de règlement différé (SRD) en suspens ; et
- · risque de contrepartie.

La manière dont BinckBank gère ces risques et développements à cet égard est expliquée ci-après.

GESTION DU RISQUE DE CRÉDIT SUR LA TRÉSORERIE ET LES INVESTISSEMENTS

BinckBank traite avec prudence les fonds qui lui sont confiés par ses clients. Les fonds confiés, qui ne sont pas utilisés pour des prêts garantis ou pour des hypothèques résidentielles, sont en partie détenus en trésorerie, le reste étant placé sur le marché monétaire et le marché financier. Tous les placements sont effectués d'une manière responsable, conformément à l'appétit de risque fixé. Concernant son portefeuille d'investissements et dans le cadre de son mandat, l'objectif de BinckBank est d'investir la liquidité disponible sur le marché d'une façon qui optimise la marge d'intérêt entre les fonds levés et les fonds placés.

Le risque de crédit sur la trésorerie et les placements est contrôlé au jour le jour par le département Trésorerie & ALM. Il envoie un rapport quotidien au CFRO et un rapport périodique au Comité de gestion actif-passif (ALCO). Les soldes de trésorerie sont placés sur le marché monétaire et le marché financier par le biais de gouvernements centraux, gouvernements régionaux (si garantis par un gouvernement central), banques centrales et autres institutions de crédit bénéficiant de la notation minimale A (Fitch ou équivalent) assortie d'une bonne perspective.

Les accords et limites concernant le placement de fonds sur le marché monétaire et le marché financier sont définis dans un système de seuils adopté par l'ALCO. Le département Trésorerie & ALM est tenu de respecter les exigences rigoureuses imposées au regard des fonds placés auprès de contreparties. Des limites, définies en interne au niveau du montant et des conditions de prêt aux contreparties approuvées, sont observées. L'appétit de risque relativement faible de BinckBank en ce qui concerne le risque de crédit est démontré par la politique d'investissement d'obligations dans des instruments liquides et relativement sûrs qui sont pour la plupart considérés comme des garanties éligibles par la Banque centrale européenne (BCE).

GESTION ET DÉVELOPPEMENT DU RISQUE DE CRÉDIT SUR LES PRÊTS ET CRÉANCES

L'appétit de risque de crédit est centré sur le suivi et la gestion du risque de crédit sur les hypothèques, la gestion du risque de crédit sur titres, les appels de marge et les garanties financières.

Hypothèques

BinckBank agit comme le financeur d'une structure collective au sein de laquelle Dynamic Credit, un prestataire de services agréé par l'AFM. BinckBank définit son appétit de risque dans le cadre du mandat d'investissement en émettant des critères d'acceptation et en désignant une ou plusieurs tranches de risque de crédit et les périodes de révision du taux d'intérêt. Du point de vue gestion du risque, le risque de crédit et le risque d'externalisation ont une importance particulière. La gestion appropriée des risques opérationnels, y compris les risques d'externalisation, est fournie sous une forme contractuelle en passant une convention de type SLA (service level agreement). Ces contrats concernent principalement divers éléments du processus de prêt hypothécaire, la gestion et l'administration de prêts hypothécaires ainsi que la présentation de données. BinckBank procède à un examen de conformité de la SLA une fois par mois. La partie approbation et gestion des prêts est sous-traitée par Dynamic Credit et son suivi s'effectue sur la base des données complètes sur le portefeuille d'hypothèques présentées conformément aux obligations légales en vigueur. Les informations reçues servent notamment aux fins de reconnaissance de tout arriéré, le cas échéant.

BinckBank réalise des évaluations périodiques du montage des prêts hypothécaires dans les limites qu'elle a fixées. BinckBank est en position d'émettre un avis d'arrêt pour mettre fin au montage en son nom. La garantie couvrant les prêts se compose de biens résidentiels aux Pays-Bas. La garantie est composée d'une combinaison de résidences néerlandaises avec ou sans Programme national de garantie de l'hypothèque (NHG).

En juillet 2016, BinckBank a également acheté un portefeuille d'hypothèques en cours à Obvion. Les contrats conclus dans ce cas concernent principalement la gestion et l'administration d'hypothèques et la présentation de données. La gestion appropriée des risques opérationnels, y compris les risques d'externalisation, est fournie sous une forme contractuelle en passant une convention de type SLA (service level agreement). BinckBank procède à un examen de conformité de la SLA une fois par mois. La gestion des risques de crédit est contrôlée sur la base des données complètes sur le portefeuille d'hypothèques présentées conformément aux obligations légales en vigueur. Sur la base des informations reçues se fait notamment la reconnaissance de tout arriéré pertinent.

Tous les prêts dont l'intérêt et/ou le remboursement n'est pas réglé dans les délais sont considérés comme des arriérés. Si un client ne peut pas ou risque de ne pas pouvoir respecter ses obligations envers la banque, alors une provision est constituée. Le crédit accordé au client est alors considéré comme un prêt non productif.

La gestion des arriérés est confiée à un prestataire de services dans le cadre des contrats de type convention SLA. Le prestataire de services se voit confier la responsabilité de mettre en place une entente d'abstention en vue de renégocier les contrats de crédit. Le prestataire de services informe BinckBank lors de la mise en place d'une entente d'abstention.

Gestion du risque de crédit sur des prêts garantis et obligations de marge en cours

BinckBank propose aux clients diverses formules de prêts garantis par nantissement de titres. Cette avance de fonds peut servir à couvrir des exigences de marge concernant des positions sur instruments dérivés ou pour l'achat de titres ou pour couvrir les garanties financières. Dans les deux cas, BinckBank a un risque de crédit potentiel ou réel à l'égard du client.

Les prêts garantis sont évalués de manière automatisée au moment où ils sont accordés, en tenant compte des pourcentages de décote de la garantie ayant servi à cet effet. La procédure qui est appliquée suit les directives définies par l'ALCO, en se conformant aux seuils déterminés en Section 152 du Besluit gedragstoezicht financiële ondernemingen (Décret sur le contrôle du comportement du marché (institutions financières) – BGfo). Les prêts accordés sont également surveillés par des systèmes automatisés sur la base des prix en temps réel. Le risque de crédit concernant les prêts garantis découle des mouvements en valeur de la couverture des garanties. Une attention particulière est portée aux concentrations indésirables dans les portefeuilles de clients et qu'on appelle le « risque de concentration ». Un déficit de couverture se produit lorsque la valeur de la garantie est insuffisante pour couvrir les prêts garantis et/ou les obligations de marge. Le client doit alors compenser le déficit de couverture dans un délai d'un à cinq jours de bourse. Si le client ne respecte pas cette exigence, BinckBank a le droit de vendre la garantie pour rembourser le prêt.

Le département de gestion du risque de crédit de première ligne effectue le suivi du prêt garanti en cours, l'obligation de marge et toutes les concentrations excessives des portefeuilles de clients, le cas échéant. Le département de gestion du risque de deuxième ligne effectue le suivi des activités du département de gestion du risque de crédit.



ABSTENTION

L'abstention se produit quand un client n'est plus en mesure de respecter ses obligations vis-à-vis de BinckBank en raison de difficultés financières ou de difficultés financières prévues à brève échéance et que la banque, compte tenu de ces circonstances, a fait des concessions au regard des conditions générales du contrat de crédit en vue de permettre au client de remplir les obligations révisées. Ces concessions sur le contrat de crédit existant concernent les circonstances entourant la situation financière du client et n'auraient pas été faites si en l'absence de ces circonstances. Pour cette raison, l'abstention ne pose pas problème si des modifications sont apportées aux conditions du contrat de crédit pour des raisons autres que les difficultés financières du client.

Les mesures d'abstention mises en place ont pour but de maximiser la probabilité de récupération de la capacité de paiement du client et, ainsi, de minimiser les pertes découlant de la dépréciation partielle ou complète du prêt. Les mesures doivent offrir au client une solution appropriée et durable qui lui permettra finalement de remplir à nouveau les obligations convenues à l'origine au titre du contrat de crédit.

En pratique, les mesures d'abstention n'aboutissent pas toujours au résultat attendu, à savoir la récupération de la capacité de paiement du client ou la prévention d'une baisse continue dans la capacité de paiement du client. Ceci peut, par exemple, être le cas quand la situation financière du client continue de se détériorer ou qu'une amélioration prévue de sa situation ne se matérialise pas. De telles situations donnent lieu à une nouvelle analyse de la situation (financière) et générale du client et à la détermination de la stratégie révisée à suivre.

Une situation d'abstention se termine dès lors que le statut « non productif » ne s'applique plus au prêt selon les conditions suivantes : Le statut « non productif » ne s'applique plus au prêt pendant une période de deux ans. Le statut « non productif » doit durer au moins 1 an à compter de la dernière mesure d'abstention.

Par ailleurs, le client doit effectuer des paiements importants et réguliers d'intérêt et/ou de principal durant au moins la moitié de cette période. Après expiration de la période de deux ans, aucun des paiements de l'emprunteur ne doit présenter un arriéré de plus de 30 jours.

(montants en milliers d'euros)

31 décembre 2018

31 décembre 2017

Abstention

Créances hypothécaires avec mesures d'abstention

3.367

1.663

GESTION DU RISQUE DE CRÉDIT DÉCOULANT DU RISQUE DE CONTREPARTIE

Le département Trésorerie & ALM gère les transactions pour le compte et au risque de BinckBank. Ceci implique le risque de contrepartie. L'ALCO approuve les limites de contrepartie. Dans l'ensemble, les transactions en actions effectuées par BinckBank sont pour le compte et au risque des clients (courtage en ligne). Ces transactions s'effectuent principalement sur des marchés réglementés ou autres tels que NYSE et Euronext, par l'intermédiaire d'une contrepartie centrale (CCP). Le risque de contrepartie pour les clients est donc faible.



CONCENTRATIONS DE RISQUE

En vue de la gestion des risques de crédit, les risques sont analysés en fonction de la concentration de risque des instruments financiers. Les tableaux ci-dessous analysent les différentes concentrations de risque.

Concentration de risque par secteur économique

Le tableau suivant présente le risque de crédit par secteur économique.

CONCENTRATION DE RISQUE PAR SECTEUR ÉCONOMIQUE AU 31 DÉCEMBRE 2018

(montants en milliers d'euros)	Banques centrales	Institutions financières	Gouverne- ment/ État/ Garantis par l'État	Individus privés	Autre secteur privé	Total
Caisse et avoirs auprès des banques centrales	1.096.838	-	-	-	-	1.096.838
Banques	34.898	99.777	-	-	-	134.675
Produits dérivés	-	24.229	-	-	48	24.277
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat	-	-	-	-	13.721	13.721
Actifs financiers disponibles à cout	-	772.981	260.609	-	-	1.033.590
Prêts et créances	-	-	-	1.350.897	58.752	1.409.649
	1.131.736	896.987	260.609	1.350.897	72.521	3.712.750
Garanties	-	-	-	3	103	106
Total	1.131.736	896.987	260.609	1.350.900	72.624	3.712.856

CONCENTRATION DE RISQUE PAR SECTEUR ÉCONOMIQUE AU 31 DÉCEMBRE 2017

	Banques centrales	Institutions financières	Gouverne- ment/ État/ Garantis par l'État		Autre secteur privé	Total
Caisse et avoirs auprès des banques centrales	1.003.537	-	-	-	-	1.003.537
Banques	32.559	101.409	-	-	-	133.968
Produits dérivés	-	37.186	-	-	125	37.311
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat	-	-	-	-	16.613	16.613
Actifs financiers disponibles à la vente	-	762.653	34.641	-	-	797.294
Actifs financiers détenus jusqu'à échéance	-	83.196	258.994	-	-	342.190
Prêts et créances	-	-	-	1.244.545	58.752	1.303.297
	1.036.096	984.444	293.635	1.244.545	75.490	3.634.210
Garanties	-	-	-	634	140	774
Total	1.036.096	984.444	293.635	1.245.179	75.630	3.634.984



Concentration de risque par secteur géographique Le tableau suivant présente le risque de crédit par zone géographique.

CONCENTRATION DE RISQUE PAR GÉOGRAPHIQUE AU 31 DÉCEMBRE 2018

(montants en milliers d'euros)	Supra- national	Pays-Bas	Belgique France, Italie	Allemagne	Autres pays UE	Amérique du Nord	Autres pays	Total
Caisse et avoirs auprès des banques centrales	-	1.093.997	2.841	-	-	-	-	1.096.838
Banques	-	113.704	13.434	-	70	6.906	561	134.675
Produits dérivés	-	-	48	-	-	-	24.229	24.277
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de resultat	-	-	13.721	-	-	-	-	13.721
Actifs financiers disponibles à cout	13.128	119.626	154.403	303.511	189.127	165.835	87.960	1.033.590
Prêts et créances	-	1.349.756	46.082	5.418	4.122	-	4.271	1.409.649
	13.128	2.677.083	230.529	308.929	193.319	172.741	117.021	3.712.750
Garanties	-	3	103	-	-	-	-	106
Total	13.128	2.677.086	230.632	308.929	193.319	172.741	117.021	3.712.856

CONCENTRATION DE RISQUE PAR GÉOGRAPHIQUE AU 31 DÉCEMBRE 2017

(montants en milliers d'euros)	Supra- national	Pays-Bas	Belgique France, Italie	Allemagne	Autres pays UE	Amérique du Nord	Autres pays	Total
Caisse et avoirs auprès des banques centrales	-	995.739	7.798	-	-	-	-	1.003.537
Banques	-	100.218	23.905	-	78	8.994	773	133.968
Produits dérivés	-	274	125	-	-	-	36.912	37.311
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de resultat	-	-	16.613	-	-	-	-	16.613
Actifs financiers disponibles à la vente	-	119.027	200.674	30.151	252.144	84.940	110.358	797.294
Actifs financiers détenus jusqu'à échéance	12.528	-	-	271.360	-	58.302	-	342.190
Prêts et créances	-	1.238.245	50.213	6.446	4.122	-	4.271	1.303.297
	12.528	2.453.503	299.328	307.957	256.344	152.236	152.314	3.634.210
Garanties	-	774	-	-	-	-	-	774
Total	12.528	2.454.277	299.328	307.957	256.344	152.236	152.314	3.634.984



CATÉGORIE DE RISQUE PAR NOTATION

L'évaluation de la solvabilité des actifs et passifs financiers est basée sur les notations de crédit fournies par les agences de notation. Les liquidités et les placements auprès des banques sont classés sur la base des notations de crédit à court terme des agences de notation. La notation à long terme est utilisée pour le portefeuille d'investissements. Les prêts et créances concernent des crédits garantis par des titres et des droits hypothécaires. Ceux-ci ne sont pas notés par les agences de notation.

CATÉGORIES DE RISQUE DES ACTIFS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2018

	Notation à c	ourt terme	No	otation à lor	Sans notation	Total		
(montants en milliers d'euros)	F1 ou supérieur		AAA	AA+ et AA	A+ et A-	BBB+		
Caisse et avoirs auprès des banques centrales	1.096.838	-	-	-	-	-	-	1.096.838
Banques	133.790	885	-	-	-	-	-	134.675
Produits dérivés	-	-	-	-	-	-	24.277	24.277
Actifs financiers à leur juste valeur par le biais du compte de résultat	-	-	-	-	-	-	13.721	13.721
Actifs financiers disponibles à cout	-	-	325.521	308.882	385.990	-	13.197	1.033.590
Prêts et créances	-	-	-	-	-	-	1.409.649	1.409.649
Total	1.230.628	885	325.521	308.882	385.990	-	1.460.844	3.712.750
Garanties	-	-	-	-	-	-	106	106
Total	1.230.628	885	325.521	308.882	385.990	-	1.460.844	3.712.856

CATÉGORIES DE RISQUE DES ACTIFS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2017

	Notation à c	ourt terme	N	Notation à long terme				Total
(montants en milliers d'euros)	F1 ou supérieur		AAA	AA+ et AA	A+ et A-	BBB+		
Caisse et avoirs auprès des banques centrales	1.003.537	-	-	-	-	-	-	1.003.537
Banques	131.361	2.607	-	-	-	-	-	133.968
Produits dérivés	-	-	-	-	-	-	37.311	37.311
Actifs financiers à leur juste valeur par le biais du compte de résultat	-	-	-	-	-	-	16.613	16.613
Actifs financiers disponibles à la vente	-	-	-	333.790	449.656	13.848	-	797.294
Actifs financiers détenus jusqu'à échéance	-	-	233.274	108.916	-	-	-	342.190
Prêts et créances	-	-	-	-	-	-	1.303.297	1.303.297
Total	1.134.898	2.607	233.274	442.706	449.656	13.848	1.357.221	3.634.210
Garanties	-	-	-	-	-	-	774	774
Total	1.134.898	2.607	233.274	442.706	449.656	13.848	1.357.995	3.634.984



PROVISIONS POUR PERTES SUR CRÉANCES PRÉVUES

BinckBank détient des provisions pour pertes sur créances prévues relatives aux actifs financiers comptabilisés au coût amorti. En ce qui concerne les actifs financiers à leur juste valeur, il est considéré que le risque de crédit est comptabilisé dans la fixation des prix. Les provisions pour pertes sur créances prévues se basent sur les pertes à la suite d'une différence entre les liquidités à percevoir et les liquidités contractuelles. La méthodologie tient compte tant de l'information historique que de l'information prédictive et comprend des évaluations subjectives réalisées par la direction. Le modèle de provision se base sur différents facteurs :

- La mesure de dépréciation de la valeur de crédit de la contrepartie par rapport à la comptabilisation initiale ;
- · La possibilité de tomber en faillite de la contrepartie (« probability of default » ou PD);
- La perte en cas de faillite, compte tenu des mesures de nantissement et d'abstention (« loss given default » ou LGD) ;
- Le montant restant de la créance sur la contrepartie (« exposure at default » ou EAD).

Dépréciation importante de la valeur de crédit

Lors de la détermination de la valeur de crédit des contreparties, il est fait usage du terme « dépréciation de la valeur de crédit ». BinckBank utilise les caractéristiques suivantes en vue d'identifier toute dépréciation significative de la valeur de crédit :

- L'emprunteur présente un arriéré de plus de 2 moments de recouvrement, ce qui correspond à plus de 30 jours (stade 2) voire 90 jours (stade 3) ;
- Les facteurs macro-économiques présentent un risque important de dépréciation de la valeur de crédit;
- · Les notations externes des parties présentent une dépréciation relative de la valeur de crédit hors des valeurs établies.

Définition d'être en défaut

En vue de l'établissement de la perte de crédit, la définition d'être en défaut est primordiale. La définition d'être en défaut se base sur la détermination de la valeur de crédit et, par conséquent, est importante lors du jugement de l'application des 12 mois de pertes sur créances prévues ou perte de crédit pour l'ensemble de la durée de l'instrument. BinckBank utilise les caractéristiques suivantes pour l'identification d'être en défaut :

- · L'emprunteur présente un arriéré de plus de 90 jours,
- Selon toute attente, l'emprunteur ne sera pas en état de respecter ses engagements.

Pour évaluer si l'emprunteur sera en état de respecter ses engagements, BinckBank utilise des indicateurs tant quantitatifs que qualitatifs, des analyses ALCO et des évaluations de crédit externes accessibles au public. Dans la mesure du possible, ceux-ci se basent sur l'évaluation de risque telle qu'utilisée pour la gestion de risques.

BinckBank analyse tous les actifs financiers à coût amorti pour déterminer si leur valeur de crédit a fortement chuté. L'établissement d'une dépréciation significative de la valeur de crédit se fait en comparant la valeur de crédit à la date de reporting par rapport à la valeur de crédit spécifique lors de la comptabilisation initiale de l'actif. Cette évaluation se base sur des informations objectives, disponibles et, dans la mesure du possible, déterminantes pour l'avenir. Les actifs financiers dont la valeur de crédit n'a pas connu une forte dépréciation sont classés en stade 1.

La provision de ces actifs se base sur la possibilité que la contrepartie tombe en faillite dans une période d'1 an (année PD). Les actifs financiers dont la valeur de crédit de la contrepartie a connu une forte dépréciation sont classés en stade 2 ou 3. Dans ces cas, la perte sur créances prévues est déterminée sur la base des arriérés de la période intégrale de l'actif.

Outre les indicateurs qualitatifs et quantitatifs, BinckBank utilise une limite de plus de 30 jours d'arriéré comme indicateur de passage de stade 1 en stade 2 ainsi qu'une limite de 90 jours d'arriéré pour le passage du stade 2 en stade 3. Il peut uniquement être dérogé de ces limites sur la base d'une preuve valide et démontrable que la valeur de crédit est autre que celle sur base de ces limites.

BinckBank détermine la provision pour pertes sur créances prévues tant sur base individuelle que sur base collective. En fonction de la matérialité et présence de nature et caractéristiques similaires de l'instrument, il peut être opté pour une approche collective. BinckBank utilise une approche collective pour la provision sur les titres de crédit. En outre, pour le calcul de la provision des portefeuilles hypothécaires, BinckBank utilise des paramètres qui sont les mêmes pour l'ensemble du portefeuille.

Dans le modèle de provision, si jugé utile et nécessaire, il est fait usage d'informations prévisionnelles telles que des facteurs macro-économiques. Si la durée des actifs financiers est tellement court que les facteurs macro-économiques n'exerceront aucun impact significatif, par exemple, sur les liquidités et ressources bancaires, il ne sera fait aucun usage des informations prévisionnelles autres que les évaluations de crédit externes. Le manque d'information prévisionnelle objective disponible ou uniquement disponible à prix élevés non justifiés peut mener à l'absence d'information prévisionnelle dans le modèle.

Lorsque BinckBank ne dispose pas d'historique en matière de pertes de crédit, tel que les portefeuilles d'hypothèques récemment créés, il est fait usage de données externes disponibles. Il est testé périodiquement si les portefeuilles utilisés correspondent suffisamment aux caractéristiques des propres portefeuilles.

La méthodologie et les hypothèses adoptées pour estimer les flux de trésorerie futurs sont régulièrement revues afin d'atténuer les variations entre pertes estimées et pertes réelles.

Au 31 décembre, BinckBank a comptabilisé les pertes sur créances prévues suivantes pour les actifs financiers comptabilisés au coût amorti : Le tableau suivant illustre les chiffres comparatifs au 31 décembre 2017 sur la base d'un modèle de pertes encourues sous l'IAS 39 et le bilan d'ouverture est comptabilisé après transition vers l'IFRS 9.

(montants en milliers d'euros)	31 décembre 2018	1 javier 2018	31 décembre 2017
Caisse et avoirs auprès des banques centrales	170	200	-
Banques	114	100	-
Actifs financiers disponibles à cout (IFRS 9)	227	277	-
Actifs financiers disponibles à la vente (IAS 39)	-	-	-
Actifs financiers détenus jusqu'à échéance (IAS 39)	-	-	-
Prêts et créances	2.215	2.014	671
Garanties	-	-	-
Provision pour pertes de crédit (attendues)	2.726	2.591	671

Trésorerie et ressources bancaires

Les trésoreries et les ressources bancaires sont évaluées en fonction des pertes sur créances prévues sur base individuelle. Les trésoreries et les ressources bancaires se composent intégralement de postes directement exigibles, par conséquent la période des pertes sur créances prévues est inférieure à un an. Pour ces actifs, la provision des pertes sur créances prévues est comptabilisée selon la perte prévue dans les premiers douze mois suivant la durée de l'actif financier.

Les actifs financiers sous « Trésorerie et ressources bancaires » sous tous classés en stade 1. La provision des pertes sur créances prévues au 31 décembre 2018 est de 170 000 € pour la trésorerie et de 114 000 € pour les ressources bancaires.



Placements au coût amorti

Les actifs financiers au coût amorti sont évalués sur les pertes sur créances prévues sur base individuelle. Le portefeuille d'investissements, qui se compose chez BinckBank d'investissements dits « investment grade », est adapté aux risques de crédit faibles conformément à l'exception prévue sous l'IFRS 9. Il peut être admis que dans l'intégralité du portefeuille, aucune dépréciation de crédit n'aura lieu. D'autre part, ces actifs sont classés en stade 1.

Pour ces actifs, la provision des pertes sur créances prévues est comptabilisée selon la perte prévue dans les douze premiers mois suivant la durée de la position. Dans la disposition de la provision pour pertes sur créances prévues de ce portefeuille, aucun autre facteur et variable n'est prévu.

Le déroulement de la provision pour pertes sur créances prévues sur les investissements à coût amorti est le suivant :

		2018		
(montants en milliers d'euros)	Stade 1 12-mois perte de crédit attendue	Stade 2 la durée perte de crédit attendue	Stade 3 la durée perte de crédit attendue	Total
Provision à compter du 1er janvier	-	-	-	-
IFRS 9 transition	277	-	-	277
Solde d'ouverture	277	-	-	277
Mutation due aux rejets	(46)	-	-	(46)
Mutation par achats	37	-	-	37
Mutation en risque de crédit	(46)	-	-	(46)
Mutation due aux débits	-	-	-	-
Mutation par ajustements autres que la désactivation	5	-	-	5
Autres changements	-	-	-	-
Provision par 31 décembre	227	-	-	227



Le déroulement de la valeur comptable des différents stades de valeur de crédit pour les investissements à coût amorti est le suivant :

	2018								
(montants en milliers d'euros)	Stade 1 12-mois perte de crédit attendue	Stade 2 la durée perte de crédit attendue	Stade 3 la durée perte de crédit attendue	Total					
Valeur comptable brute au 1er janvier	-	-	-	-					
IFRS 9 transition	1.138.828	-	-	1.138.828					
Solde d'ouverture	1.138.828	-	-	1.138.828					
Mutation due aux rejets	(460.692)	-	-	(460.692)					
Mutation par achats	361.929	-	-	361.929					
Mutation par conversion FX	10.320	-	-	10.320					
Mutation par amortissement	(13.600)	-	-	(13.600)					
Changement d'intérêt actuel	(2.968)	-	-	(2.968)					
Mutation due aux transferts entre les stades	-	-	-	-					
Solde brute au 31 décembre	1.033.817	-	-	1.033.817					
Provision pour perte de crédit attendue	(227)	-	-	(227)					
Solde au 31 décembre	1.033.590	-	-	1.033.590					

Prêts et créances

Le poste Prêts et créances se compose chez BinckBank de crédits sur nantissements sous forme de titres et créances des droits hypothécaires.

Les crédits sur nantissements sous forme de titres sont évalués sur les pertes sur créances prévues sur base individuelle. Les prêts garantis sont évalués de manière automatisée au moment où ils sont accordés, en tenant compte des pourcentages de décote de la garantie ayant servi à cet effet. Ensuite, les crédits octroyés sont contrôlés sur les cours en temps réel. Le risque de crédit concernant les prêts garantis découle des mouvements en valeur de la couverture des garanties. Une attention particulière est portée aux concentrations indésirables dans les portefeuilles de clients, dénommé le « risque de concentration ». Un déficit de couverture se produit lorsque la valeur de la garantie est insuffisante pour couvrir les prêts garantis et/ou les obligations de marge. Le client doit alors compenser le déficit de couverture dans un délai d'un à cinq jours de bourse. Si le client ne respecte pas cette exigence, BinckBank a le droit de réduire la position. Les pertes de crédit sur créances prévues sur nantissements sous forme de titres sont évaluées sur base individuelle (stade 3) et collective sur base de l'historique de perte portant sur l'ensemble du portefeuille. Dans la disposition de la provision pour pertes sur créances prévues de ce portefeuille, aucun autre facteur n'est prévu.

BinckBank évalue les créances du portefeuille de crédits hypothécaires sur la base individuelle des pertes sur créances prévues. Les modifications en valeur de crédit sont suivies au moyen des périodes d'arriérés de paiement, des mesures des prêts restructurés (forbearance) et autres accords supplémentaires. Binck Bank considère comme critère fixe les arriérés de plus de 30 jours en intérêts et/ou le remboursement comme dépréciation significative de la valeur de crédit d'après laquelle ce prêt a été contracté en stade 2. Les prêts non productifs sont repris en stade 3. Il s'agit de crédits pouvant être considérés comme :

- · des prêts qui présentent des arriérés de plus de 90 jours ; ou
- · des prêts ayant une probabilité de défaut de 1 ; ou
- · des expositions à abstention pour lesquelles la période probatoire de deux ans n'est pas encore entamée.



Étant donné que BinckBank dispose uniquement d'informations limitées, les paramètres du modèle déterminés sur la base de l'information publique disponible sont utilisés pour les portefeuilles gérés par BinckBank. En outre, dans le modèle des créances hypothécaires, BinckBank présente des variables macro-économiques telles que les chiffres de chômage comptabilisés sous la valeur de crédit des contreparties.

BinckBank accorde des prêts uniquement sur la base d'une garantie reçue sous la forme de titres négociables, garanties bancaires ou garanties hypothécaires. Les prêts et créances classés par coefficient de couverture sont les suivants :

(montants en milliers d'euros)	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Garantie NHG	296.332	318.471
Moins de 75% de la valeur de la garantie	820.791	539.796
Entre 75% et 90% de la valeur de la garantie	121.634	273.529
Entre 90% et 100% de la valeur de la garantie	146.876	107.222
Supérieur à 100% de la valeur de la garantie	17.535	59.763
Intérêts courus (non affectés)	6.441	5.467
Total des prêts et créances bruts	1.409.609	1.304.248

Lors de l'établissement des futurs flux de trésorerie prévus d'un actif financier pour lequel existent des garanties, il est tenu compte des flux de trésorerie résultant dans le cas de recouvrement des garanties, déduction faite des coûts réalisés en vue de l'obtention et de la vente des garanties.

La perte due à la dépréciation particulière est déterminée par la différence entre la valeur comptable du crédit et la valeur actuelle des futurs flux de trésorerie, actualisée au taux d'intérêt effectif initial.

En ce qui concerne les prêts et créances, un montant de 71 000 € a été imputé en 2018 vu l'absence de possibilité de percevoir les liquidités restantes.

Le déroulement de la provision pour pertes sur créances prévues sur les prêts et créances est le suivant :

	2018							
(montants en milliers d'euros)	Stade 1 12-mois perte de crédit attendue	Stade 2 la durée perte de crédit attendue	Stade 3 la durée perte de crédit attendue	Total				
Provision à compter du 1er janvier	165	-	506	671				
IFRS 9 transition	1.124	163	57	1.344				
Solde d'ouverture	1.289	163	563	2.015				
Mutation par remboursements et désactivation	(90)	(2)	(2)	(94)				
Mutation par émission et achats	296	-	-	296				
Mutation en risque de crédit	41	(150)	36	(73)				
Mutation due aux débits	-	-	-	-				
Mutation par ajustements autres que la désactivation	(87)	-	158	71				
Autres changements	-	-	-	-				
Provision par 31 décembre	1.449	11	756	2.215				

Le déroulement de la valeur comptable par stade de valeur de crédit pour les prêts et créances est le suivant :

	2018						
(montants en milliers d'euros)	Stade 1 12-mois perte de crédit attendue	Stade 2 la durée perte de crédit attendue	Stade 3 la durée perte de crédit attendue	Total			
Solde brute au 1er janvier	1.302.200	975	1.073	1.304.248			
Mutation par remboursements et désactivation	(60.531)	(50)	(285)	(60.866)			
Mutation par émission et achats	158.059	-	216	158.275			
Mutation par ajustements autres que la désactivation	7.957	-	-	7.957			
Mutation due aux transferts entre les stades	454	(702)	248	-			
Autres changements	-	-	(5)	(5)			
Solde brute au 31 décembre	1.408.139	223	1.247	1.409.609			
Provision pour perte de crédit attendue	(1.449)	(11)	(756)	(2.215)			
Valeur comptable au 31 décembre	1.409.609	212	491	1.407.394			
Comptabilité de couverture ajustée à la juste valeur			_	2.255			
Solde au 31 décembre				1.409.649			

Une dépréciation significative du risque de crédit lié aux prêts et créances dépend principalement de la période d'arriéré. Le tableau ci-dessous présente la répartition par arriéré et la provision comptabilisée des pertes sur créances prévues :

	2018		2017	
(montants en milliers d'euros)	Valeur comptable	Provision	Valeur comptable	Provision
Les arriérés				
0-30 jours	1.408.139	(1.449)	1.296.453	(164)
31-90 jours	223	(11)	975	-
> 90 jours	1.247	(756)	1.073	(507)
Total	1.409.609	(2.215)	1.298.501	(671)

GARANTIES FINANCIÈRES, PASSIFS POTENTIELS ET FACILITES IRRÉVOCABLES

BinckBank a conclu un nombre limité de contrats de garantie avec les clients. Ces garanties relèvent de la gestion du risque de crédit et sont pleinement couvertes par le recouvrement. Les facilités irrévocables sont les facilités de crédit provenant d'hypothèques pour lesquelles BinckBank possède une obligation financière par rapport au fournisseur de service. Vu la nature des produits, des obligations contractuelles et le gage, BinckBank a évalué de manière très limitée les pertes sur créances prévues de ces postes hors bilan et, par conséquent, n'a comptabilisé aucune provision pour pertes sur créances prévues.



ACTIFS GREVÉS ET NON GREVÉS

Actifs financiers donnés en garantie

Les recettes et dépenses rattachées au règlement d'opérations sur titres avec les diverses parties impliquées ne sont pas réalisées au même moment à la date du règlement. Afin de combler ces décalages intra journaliers, BinckBank a donné en nantissement une partie de son portefeuille de placements de titres à revenu fixe à son dépositaire. Du fait qu'il n'y a pas eu d'exposition au risque pendant la nuit durant et à la fin de l'exercice 2018 (et 2017), aucune procédure de nantissement n'a été engagée.

Afin de garantir les paiements concernant le financement des hypothèques, BinckBank a donné en nantissement une partie de son portefeuille de placements de titres à revenu fixe à ses contreparties.

Actifs financiers reçus en garantie

BinckBank fournit des prêts et autres facilités sur la base de titres que les clients donnent en garantie. BinckBank n'est pas autorisée à prêter les titres reçus en garantie et peut seulement procéder à leur vente si l'emprunteur demeure exposé. BinckBank a établi que tous les risques et avantages liés à ces titres sont à la charge du client et n'a donc pas comptabilisé ces titres dans le bilan.

Actifs financiers transférés

Dans le cadre de sa gestion des liquidités, BinckBank a passé des accords de pension avec plusieurs banques. Les titres vendus selon ces accords sont transférés à un tiers, pour lesquels BinckBank est réglée en espèces. Ces opérations sont effectuées en respectant les conditions basées sur les règles de l'ISDA concernant le nantissement. BinckBank a établi qu'elle conserve quasiment tous les risques et avantages liés à ces titres – en particulier le risque de crédit et le risque de marché – et par conséquent continue à les comptabiliser dans le bilan. De plus, elle assume un passif financier au regard des montants en espèces à reverser. BinckBank n'a pas utilisé ces facilités en 2018 ni en 2017 et aucune de ces positions n'est donc comptabilisée dans le bilan.



Le tableau suivant détaille la valeur des actifs financiers donnés en garantie et/ou grevés.

ACTIFS FINANCIERS DONNÉS EN GARANTIE ET/OU GREVÉS

	(a) Actifs financiers,		(c) = (a)-(b) Actifs financiers
(montants en milliers d'euros) 31 décembre 2018	brut	grevés	non grevés
ACTIF			
Caisse et avoirs auprès des banques centrales	1.096.838	-	1.096.838
Banques	134.675	37.102	97.573
Produits dérivés	24.277	-	24.277
Actifs financiers à leur juste valeur par le biais du compte de résultat	13.721	13.721	-
Actifs financiers disponibles à cout	1.033.590	259.646	773.944
Prêts et créances	1.409.649	-	1.409.649
Total	3.712.750	310.469	3.402.281
31 décembre 2017			
ACTIF			
Caisse et avoirs auprès des banques centrales	1.003.537	-	1.003.537
Banques	133.968	32.693	101.275
Produits dérivés	37.311	-	37.311
Actifs financiers à leur juste valeur par le biais du compte de résultat	16.613	16.613	-
Actifs financiers disponibles à la vente	797.294	182.763	614.531
Actifs financiers détenus jusqu'à échéance	342.190	83.017	259.173
Prêts et créances	1.303.297	-	1.303.297
Total	3.634.210	315.086	3.319.124

COMPENSATION DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Les actifs et passifs financiers sont mis en balance et le montant net est présenté dans le bilan lorsqu'il existe un droit légalement applicable d'équilibrer les montants et une intention de procéder au règlement sur une base nette ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

En général, ceci ne s'applique pas aux accords généraux de compensation, et les actifs et passifs concernés sont alors présentés sur une base brute dans le bilan. Les accords généraux de compensation stipulent normalement un règlement net de tous les instruments financiers entrant dans le cadre des accords en cas de défaillance d'un contrat particulier. Bien que les accords généraux de compensation puissent considérablement réduire le risque de crédit, il faut tenir compte du fait que la mesure dans laquelle la totalité du risque de crédit est réduite peut grandement varier à court terme car la créance est affectée par toute opération ayant lieu dans le cadre de l'accord.



Les tableaux suivants précisent quels actifs et passifs financiers sont soumis à compensation dans le bilan en vertu de l'IAS 32 ainsi que les effets des accords généraux de compensation qui ne se conforment pas à l'IAS 32.

-	(a)	(b)	(c)=(a)-(b)		(d)	(e)=(c)-(d)
montants en milliers d'euros)	Actifs et passifs financiers , brut	Compensation des actifs et passifs financiers portés au bilan, brut	Actifs et passifs financiers inclus dans le bilan, net	Montants ra compensés d Instruments financiers		Montant net
31 décembre 2018						
ACTIF						
Banques	134.675	-	134.675	(4.474)	-	130.201
Produits dérivés	24.277	-	24.277	-	-	24.277
Autres actifs	138.526	-	138.526	-	(2.071)	136.455
Total	297.478	-	297.478	(4.474)	(2.071)	290.933
PASSIF						
Banques	5.274	-	5.274	(4.474)	-	800
Produits dérivés	26.759	-	26.759	-	(2.071)	24.688
Autres passifs	28.040	-	28.040	-	-	28.040
Total	60.073	-	60.073	(4.474)	(2.071)	53.528
31 décembre 2017						
ACTIF						
Banques	133.968	-	133.968	(1.566)	-	132.402
Produits dérivés	37.311	-	37.311	-	(381)	36.930
Autres actifs	58.754	-	58.754		-	58.754
Total	230.033	-	230.033	(1.566)	(381)	228.086
PASSIF						
Banques	2.538	-	2.538	(1.566)	-	972
Produits dérivés	37.055	-	37.055	-	(107)	36.948
Autres passifs	52.084	-	52.084	-	(274)	51.810
Total	91.677	-	91.677	(1.566)	(381)	89.730



EXIGENCES DE FONDS PROPRES PILIER 1 POUR RISQUE DE CRÉDIT

BinckBank utilise la méthode standardisée décrite dans le CRR pour le calcul des actifs pondérés en fonction du risque à des fins de risque de crédit. L'aperçu ci-dessous présente la façon dont les actifs pondérés en fonction du risque sont déterminés.

	des aju d'éva	Exposition nette des ajustements d'évaluation et provisions		Montant d'exposition pondéré au risque		igence de du capital Pilier I
(montants en milliers d'euros)	2018	2017	2018	2017	2018	2017
Risque de credit la methode standardisée						
Créances ou créances conditionnelles sur des gouvernements centraux ou des banques centrales	1.366.434	1.202.189	-	108	-	9
Créances ou créances conditionnelles sur un gouvernement régional ou des autorités locales	20.267	131.917	-	-	-	-
Créances sur d'organismes de droit public	-	-	-	-	-	-
Créances ou créances conditionnelles sur des banques de développement multilatéral	22.265	12.528	-	-	-	-
Créances sur des organisations internationales	-	-	-	-	-	-
Créances ou créances conditionnelles sur des entreprises financières et institutions financières	656.351	800.978	235.744	278.677	18.860	22.294
Créances ou créances conditionnelles sur des grandes entreprise	337.839	305.810	90	29	7	2
Créances ou créances conditionnelles sur des clients particuliers et PME	352.595	372.724	49.476	52.440	3.958	4.195
Créances garanties par des hypothèques	741.055	660.268	167.568	134.097	13.405	10.728
Postes non soldés	585	660	298	187	24	15
Créances sous la forme d'obligations sécurisées	143.805	83.196	14.380	8.320	1.150	666
Créances sur des institutions et entreprises ayant une notation de crédit à court terme	132.740	113.075	47.147	47.159	3.772	3.773
Exposition en actions	125	1.720	313	4.301	25	344
Autres créances	62.409	60.284	56.909	56.357	4.553	4.509
Total	3.836.470	3.745.349	571.925	581.675	45.754	46.535



RISQUE DE CRÉDIT MAXIMUM

Le risque de crédit maximum des éléments du bilan est, en général, la valeur comptable de l'actif financier pertinent. Le risque de crédit maximum des éléments hors bilan est le montant maximum susceptible d'être versé. La garantie reçue n'est pas prise en compte dans la détermination du risque de crédit maximum. Le risque de crédit maximum des éléments suivants diffère de la valeur comptable.

(montants en milliers d'euros)	Total	Limite	Pas un prêt antérieur dû ni déprécié	Prêt antérieur dû	Prêt déprécié	Provision	Prêts non productifs
31 décembre 2018							
Prêts et créances							
Garantis par des titres	592.526	592.632	592.531	-	-	(5)	-
Garantis par des garanties bancaires	5.292	14.670	5.292	-	-	-	-
Garantis par des biens résidentiels	803.123	813.918	803.874	688	2.246	(1.498)	2.246
Autres créances	12	724	-	-	724	(712)	724
Total	1.400.953	1.421.943	1.401.697	688	2.970	(2.215)	2.970
31 décembre 2017							
Prêts et créances							
Garantis par des titres	558.796	559.570	558.796	-	-	-	-
Garantis par des garanties bancaires	2.739	10.524	2.739	-	-	-	-
Garantis par des biens résidentiels	736.573	755.211	735.198	975	565	(165)	565
Autres créances	2	508	-	-	508	(506)	508
Total	1.298.110	1.325.813	1.296.733	975	1.073	(671)	1.073

Le montant total de l'encours dans les tableaux est diminué de la déprécation des prêts.



PRÊT-EMPRUNT DE TITRES

BinckBank agit normalement en tant que principal dans les opérations de prêt-emprunt de titres.

Le tableau suivant présente les dettes et créances relatives aux titres comptabilisés et prêts fournis, y compris la garantie reçue.

(montants en milliers d'euros)	2018	2017
Créances rattachées à des opérations de prêt-emprunt de titres	32.581	14.026
Garantie reçue	36.749	12.784
Dettes rattachées à des opérations de prêt-emprunt de titres	29.762	12.895
Garantie payée	33.550	11.632

Les garanties reçues et payées comprennent à la fois des positions en espèces et des positions hors trésorerie.



41.6 RISQUE DE MARCHÉ

Le seul risque de marché de BinckBank au niveau du Pilier I est le risque de change. Le risque de change est le risque de fluctuations dans la valeur des éléments libellés en devises étrangères suite à des mouvements dans les taux de change. La politique n'est pas de prendre des positions actives sur le marché des changes.

Le tableau ci-dessous présente le risque de change des actifs et des passifs.

REPARTITION PAR MONNAIE AU 31 DECEMBRE 2018

(montants en milliers d'euros)	Actif	Passif	Net
EUR	3.651.093	3.651.322	(229)
GBP	6.251	6.093	158
USD	394.764	394.950	(186)
Autre	18.885	18.628	257
Total	4.070.993	4.070.993	-

REPARTITION PAR MONNAIE AU 31 DECEMBRE 2017

(montants en milliers d'euros)	Actif	Passif	Net
EUR	3.576.373	3.577.373	(1.000)
GBP	5.006	5.250	(244)
USD	326.361	324.242	2.119
Autre	16.078	16.953	(875)
Total	3.923.818	3.923.818	-

41.7 RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Le risque de taux d'intérêt concerne la sensibilité du revenu des taux d'intérêt et/ou de la valeur de marché de la banque aux mouvements des taux d'intérêt.

Une variation dans la courbe de rendement affecte le produit d'intérêt futur et/ou sa valeur nette actuelle. En conséquence, les mouvements des taux d'intérêt peuvent avoir une incidence à la fois sur le revenu des taux d'intérêt et la valeur de marché de la banque. Il est possible de faire une distinction entre les formes de risque de taux d'intérêt suivantes :

- Risque de réévaluation: le risque de taux d'intérêt découlant des écarts temporaires dans les ajustements de taux d'intérêt des instruments. La réévaluation antérieure ou postérieure des actifs par rapport aux passifs engendre un risque de taux d'intérêt. Le risque de réévaluation dépend de facteurs, y compris dans quelle mesure les mouvements de taux d'intérêt couvrent uniformément la courbe de rendement (changement parallèle de la courbe de rendement);
- Risque de courbe de rendement : le risque de taux d'intérêt découlant de changements non parallèles dans la courbe de rendement ;
- Risque lié aux options : le risque de taux d'intérêt survenant quand certaines options sont proposées aux clients (par exemple, un droit de remboursement anticipé partiellement exempt de pénalité ou un taux d'intérêt variable plafonné) et ce risque n'est pas ou ne peut pas être entièrement couvert ;
- Risque de base : le risque de taux d'intérêt qui survient quand des mouvements dans un instrument utilisé en couverture ne reflètent pas avec précision les mouvements dans l'élément correspondant dans l'état de la situation financière (par exemple, une hypothèque basée le taux Euribor à un mois par rapport à un échange basé sur un taux Euribor à trois mois).

La gestion du risque de taux d'intérêt implique l'utilisation de modèles pour déterminer le risque de taux d'intérêt des actifs et passifs, en tenant compte des aspects contractuels des produits et du comportement des clients à cet égard.

BinckBank applique une politique prudente en matière de risque de taux d'intérêt qui tient compte du risque de taux d'intérêt à court terme et à long terme. Le risque de taux d'intérêt à court terme est abordé principalement du point de vue des revenus (earnings-at-risk ou revenus à risque). L'analyse sur les revenus à risque porte sur la sensibilité des résultats des taux d'intérêt dans plusieurs scénarios de taux d'intérêt. En 2018, les scénarios de revenus ont été revalorisés, en tenant compte des faibles taux d'intérêt actuels et des autres circonstances. De plus, l'horizon des scénarios de revenus à risque a été étendu à deux ans.



Selon l'analyse des revenus à risque, les scénarios suivants sont les plus défavorables :

- · Concurrence accrue pour l'épargne des clients, entraînant des taux d'intérêt plus élevés payés sur les dépôts des clients.
- Nouvelle baisse des taux d'intérêt du marché, où BinckBank n'est pas en mesure de réduire le taux d'intérêt des dépôts à moins de 0 %. Dans ce scénario, nous supposons que les clients considèrent 0 % comme le minimum « naturel » des taux d'intérêt. En dessous de 0 %, les clients pourraient être tentés de transférer leurs dépôts vers des banques concurrentes ou même retirer leurs fonds pour les conserver en espèces.

En 2018, les résultats des scénarios de revenus à risque sont restés dans les limites définies.

Pour le risque de taux d'intérêt à long terme, le calcul de la valeur économique est principalement utilisé. Cette approche évalue la variation dans la valeur des actifs et passifs de BinckBank provoquée par des changements soudains des taux d'intérêt. L'instrument le plus important est l'analyse temporelle appliquée dans le calcul de la valeur économique. La durée des fonds propres indique dans quelle mesure la valeur économique des fonds propres varie en fonction des mouvements des taux d'intérêt parallèles.

En 2018, la durée des fonds propres a été gérée par l'ALCO avec une fourchette de 0,7 à 3,3 ans. Compte tenu des faibles taux d'intérêt, l'intérêt des clients pour les prêts à taux d'intérêt fixe à long terme (en particulier les prêts hypothécaires) est resté élevé. L'effet à la hausse résultant sur la durée a été atténué par la conclusion de swaps de taux d'intérêt. La mise en œuvre d'un nouveau modèle ALM pour la gestion du risque des taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire (RTIPB) a permis d'améliorer de manière significative la gestion de l'exposition au RTIPB sur une base prospective.

La durée de 2 ans fin 2018 signifie que la valeur des capitaux propres diminuerait de 3,7 % (17,8 millions €) si les taux d'intérêt augmentaient en parallèle de 100 points de base. En cas de baisse parallèle des taux d'intérêt de 100 points de base, la valeur des fonds propres augmenterait des mêmes chiffres.

Les tableaux suivants présentent l'échéance des taux d'intérêt sur la base des échéances de taux d'intérêt contractuel des éléments individuels de bilan.

CALENDRIER DES ÉCHÉANCES DE TAUX D'INTÉRÊT AU 31 DÉCEMBRE 2018

(montants en milliers d'euros)	< 1 mois	> 1 mois	> 1 an	> 5 ans	. 10	Non productifs	Total
	< 1 mois	< 1 an	< 5 ans	< 10 ans	> 10 ans	d'intérêts	Total
ACTIF							
Caisse et avoirs auprès des banques centrales	1.096.838	-	-	-	-	-	1.096.838
Banques	134.675	-	-	-	-	-	134.675
Produits dérivés	-	-	-	-	-	24.277	24.277
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat	-	-	-	-	-	13.721	13.721
Actifs financiers disponibles à cout	16.968	244.701	791.921	-	-	-	1.033.590
Prêts et créances	611.082	49.295	207.055	516.404	25.813	-	1.409.649
Total	1.859.563	273.996	998.976	516.404	25.813	37.998	3.712.856
PASSIF							
Banques	5.274	-	-	-	-	-	5.274
Produits dérivés	43	316	94	1.618	-	24.688	26.759
Passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat	-	-	-	-	-	161	161
Fonds confiés	3.562.200	-	-	-	-	-	3.562.200
Total	3.567.517	316	94	1.618	-	24.849	3.594.394



CALENDRIER DES ÉCHÉANCES DE TAUX D'INTÉRÊT AU 31 DÉCEMBRE 2017

(montants en milliers d'euros)	< 1 mois	> 1 mois < 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans < 10 ans	> 10 ans	Non productifs d'intérêts	Total
ACTIF							
Caisse et avoirs auprès des banques centrales	1.003.537	-	-	-	-	-	1.003.537
Banques	133.968	-	-	-	-	-	133.968
Produits dérivés	-	-	-	-	-	37.311	37.311
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat	-	-	-	-	-	16.613	16.613
Actifs financiers disponibles à la vente	23.391	237.313	536.590	-	-	-	797.294
Actifs financiers détenus jusqu'à échéance	22.839	182.452	136.899	-	-	-	342.190
Prêts et créances	567.122	26.321	89.721	571.387	48.746	-	1.303.297
Total	1.750.857	446.086	763.210	571.387	48.746	53.924	3.634.210
PASSIF							
Banques	2.538	-	-	-	-	-	5.274
Produits dérivés	-	-	-	-	-	37.055	37.055
Passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat	-	-	-	-	-	231	231
Fonds confiés	3.383.507	-	-	-	-	-	3.383.507
Total	3.386.045	-	-	-	-	37.286	3.423.331

RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT SUR LE RÉSULTAT

Le risque de taux d'intérêt à court terme est abordé depuis une perspective de revenus. L'effet d'une variation progressive des taux d'intérêt sur la rentabilité de BinckBank est déterminé à l'aide d'un modèle Earnings-at-Risk. Celui-ci évalue l'impact du risque de taux d'intérêt sur le résultat net ajusté déterminé en calculant l'intérêt créditeur et l'intérêt débiteur prévus sur la base d'une évolution progressive du taux d'intérêt du marché sur une période d'un an. Ceci exprime clairement l'exposition au taux d'intérêt du résultat de BinckBank.

CHANGEMENT PARALLÈLE PROGRESSIF DE LA COURBE DE RENDEMENT

	Effet sur le	résultat
(montants en milliers d'euros)	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Sur une période de 1 an		
+200 points de base	12.396	9.913
-200 points de base	(688)	(774)
Sur une période de 2 ans		
+200 points de base	37.630	33.075
-200 points de base	(4.044)	(5.298)

RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT SUR LE CAPITAL

Le traitement du risque de taux d'intérêt à long terme suit une approche de la valeur économique. Cette approche est basée sur un examen de la variation dans la valeur des actifs et passifs de BinckBank provoquée par des changements soudains dans la courbe de rendement ou des chocs de taux d'intérêt. L'approche de la valeur économique utilise des analyses de la durée. La durée des fonds propres indique dans quelle mesure la valeur économique des fonds propres varie en fonction des mouvements des taux d'intérêt.

Les investissements en hypothèques sur des périodes à intérêt fixe plus longues ont eu un effet ascendant sur la durée des fonds propres. La durée des actifs étant plus longue que celle des passifs, une baisse du taux d'intérêt a un effet négatif sur les fonds propres de BinckBank. BinckBank gère l'effet des mouvements des taux d'intérêt sur ses fonds propres par voie de niveaux de tolérance et de rapports mensuels sur le risque de taux d'intérêt à l'ALCO. L'effet d'un choc de taux d'intérêt de 200 points de base sur les fonds propres est présenté dans le tableau ci-dessous (avant impôt).

CHANGEMENT PARALLÈLE SOUDAIN DE LA COURBE DE RENDEMENT

	Effet sur les fo	nds propres
	31 décembre 2018	31 décembre 2017
+200 points de base	(18.457)	(21.163)
-200 points de base	(2.454)	(3.424)

41.8 RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidités est le risque que BinckBank ne puisse pas respecter ses obligations financières. BinckBank adopte une politique prudente concernant le risque de liquidités qui vise à garantir de pouvoir satisfaire à la demande d'espèces de ses clients à tout moment. Il n'y a eu aucun incident de liquidités significatif au cours de l'exercice 2018.

Le principal objectif de notre gestion du risque de liquidités est de garantir que la banque soit en mesure de maintenir ou de générer suffisamment de liquidités pour respecter pleinement ses obligations de paiement dès qu'elles sont redevables, sous réserve de conditions acceptables. Comme le risque de liquidités peut théoriquement compromettre la continuité d'une banque, nous avons défini notre tolérance pour le risque de liquidités comme étant faible. L'un des principaux éléments de notre approche de la gestion du risque de liquidités est de maintenir la confiance des parties prenantes dans la solidité de la banque à tout moment. La politique de mesure, de surveillance et de gestion des risques de liquidités chez BinckBank est définie dans le processus d'évaluation des liquidités (ILAAP) qui est mis à jour annuellement et évalué par le superviseur.

Pour la gestion des risques de liquidités, nous utilisons un cadre de risques permettant une mesure, une évaluation et une calibration complète des indicateurs liés au risque de liquidités. Le cadre comprend l'appétit de risque, les réserves de liquidités, la surveillance et les rapports, les prévisions, les plans de capital et de financement, et la planification des exigences imprévues de financement. Il existe des procédures d'escalade claires quand la limite inférieure de l'objectif interne de liquidités risque d'être dépassée. L'escalade se fait conformément au modèle « feux de circulation ». Ce modèle est constitué d'un système de signaux d'avertissement qui conduisent à une vigilance accrue concernant la position de liquidités. Le code vert s'applique quand aucun des critères d'escalade n'a été déclenché. Il peut passer en code jaune, code orange et enfin code rouge. Le code rouge s'applique dans une situation de publicité négative à l'égard de la réputation et/ou de grosse sortie d'espèces en combinaison avec un solde de trésorerie limité.

Les objectifs et les limites de risque de liquidités sont révisés chaque année dans le cadre de l'ILAAP. Les limites comprennent, de manière non exhaustive, des niveaux pour le ratio de couverture des liquidités (LCR), le ratio de financement stable net (NSFR), les réserves de liquidités et les résultats des tests de résistance, qui sont tous communiqués à l'ALCO sur une base mensuelle. La réserve de liquidités est le principal élément de défense contre le risque de liquidités, et la qualité et le volume de la réserve sont surveillés au quotidien, avec les entrées et sorties des fonds confiés.



TESTS DE RÉSISTANCE

L'analyse des scénarios fait partie de nos plans de liquidité et de financement, dont les tests de résistance constituent un élément clé. À l'aide des tests de résistance, nous évaluons la résilience de la banque par rapport à différents événements de liquidités défavorables : les événements particuliers et systémiques de BinckBank et les combinaisons des deux. Les tests de résistance pour les liquidités utilisent différentes sources alternatives de liquidités (financement des imprévus). Il s'agit des sources suivantes :

- · Accords de rachat ;
- Facilité de crédit multidevises (avec garantie en titres) ;
- · Liquidation du portefeuille d'investissement ;
- · Cession de la composition de l'actif;
- Exigence de réserves obligatoires Banques centrale européenne.

Les tests de résistance des dernières années disposent de suffisamment d'actifs liquides, actifs conditionnels et autres possibilités de financement afin de répondre aux exigences de liquidité internes et externes. La politique de la banque vise à diminuer les fonds confiés de manière à éviter la concentration de risques et d'assurer suffisamment d'actifs liquides en vue de garantie assez de liquidité en cas de scénario de résilience.

INSTRUMENTS FINANCIERS – ÉCHÉANCES CONTRACTUELLES RÉSIDUELLES DES PASSIFS

Les chiffres comptabilisés sur la base des échéances contractuelles résiduelles peuvent dévier de la valeur comptable au bilan à la suite de la non actualisation des flux de trésorerie des passifs non actualisés. Les passifs non actualisés sur la base des échéances contractuelles résiduelles des passifs financiers sont les suivants :

PASSIFS (NON ACTUALISÉS) CLASSÉS PAR ÉCHÉANCE CONTRACTUELLE RÉSIDUELLE AU 31 DÉCEMBRE 2018

(montants en milliers d'euros)	< 1 mois	> 1 mois < 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans < 10 ans	> 10 ans	Total
PASSIF						
Banques	5.274	-	-	-	-	5.274
Produits dérivés	-	781	-	1.712	24.266	26.759
Passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat	-	161	-	-	-	161
Fonds confiés	3.562.200	-	-	-	-	3.562.200
Total	3.567.474	942	-	1.712	24.266	3.594.394

PASSIFS (NON ACTUALISÉS) CLASSÉS PAR ÉCHÉANCE CONTRACTUELLE RÉSIDUELLE AU 31 DÉCEMBRE 2017

	< 1 mois	> 1 mois < 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans < 10 ans	> 10 ans	Total
PASSIF						
Banques	2.538	-	-	-	-	2.538
Produits dérivés	-	99	-	28	36.928	37.055
Passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat	-	231	-	-	-	231
Fonds confiés	3.383.507	-	-	-	-	3.383.507
Total	3.386.045	330	-	28	36.928	3.423.331



INSTRUMENTS FINANCIERS PAR ÉCHÉANCE PRÉVUE

Les fonds confiés sont traités en moins d'1 mois. En pratique, une échéance de comporte type plus longue est attribuée à ces produits. Les positions à la fin de l'année sont représentatives des positions durant l'année. Les facilités de prêt et les possibilités de liquidation des titres productifs d'intérêt sont également indiquées. Ceci concerne les titres à intérêt fixe qui peuvent être négociés sur un marché actif ou utilisés en garantie d'un emprunt auprès de la DNB.

CALENDRIER DES ÉCHÉANCES AU 31 DÉCEMBRE 2018

(montants en milliers d'euros)	< 1 mois	> 1 mois < 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans < 10 ans	> 10 ans	Total
ACTIF						
Caisse et avoirs auprès des banques centrales	1.096.838	-	-	-	-	1.096.838
Banques	134.675	-	-	-	-	134.675
Produits dérivés	-	48	65	(65)	24.229	24.277
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat	-	13.721	-	-	-	13.721
Actifs financiers disponibles à cout	16.216	231.587	785.786	-	-	1.033.589
Prêts et créances	611.654	46.341	207.123	516.382	28.148	1.409.648
	1.859.383	291.697	992.974	516.317	52.377	3.712.748
Garanties	-	-	-	103	3	106
Total	1.859.383	291.697	992.974	516.420	52.380	3.712.854
PASSIF						
Banques	5.274	-	-	-	-	5.274
Produits dérivés	-	781	-	1.712	24.266	26.759
Passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat	-	161	-	-	-	161
Fonds confiés	3.562.200	-	-	-	-	3.562.200
Total	3.567.474	942	-	1.712	24.266	3.594.394
Excédent/déficit de liquidité sur la base des échéances contractuelles	(1.708.091)	290.755	992.974	514.708	28.114	118.460
Crédit & facilités de prêt et possibilités de liquidation	1.017.373	(231.587)	(785.786)			-
Excédent/déficit de liquidité tenant compte du crédit, des facilités de prêt et possibilités de liquidation	(690.718)	59.168	207.188	514.708	28.114	118.460



CALENDRIER DES ÉCHÉANCES AU 31 DÉCEMBRE 2017

(montants en milliers d'euros)	< 1 mois	> 1 mois < 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans < 10 ans	> 10 ans	Total
ACTIF						
Caisse et avoirs auprès des banques centrales	1.003.537	-	-	-	-	1.003.537
Banques	133.968	-	-	-	-	133.968
Produits dérivés	-	18	65	316	36.912	37.311
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat	-	16.613	-	-	-	16.613
Actifs financiers disponibles à la vente	25.736	241.458	530.100	-	-	797.294
Actifs financiers détenus jusqu'à échéance	22.998	182.806	136.386	-	-	342.190
Prêts et créances	567.122	16.114	65.274	79.179	575.608	1.303.297
	1.753.361	457.009	731.825	79.495	615.520	3.634.210
Garanties	-	37	-	737	-	774
Total	1.753.361	457.046	731.825	80.232	615.520	3.634.984
PASSIF						
Banques	2.538	-	-	-	-	2.538
Produits dérivés	-	99	-	28	36.928	37.055
Passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat	-	231	-	-	-	231
Fonds confiés	3.383.507	-	-	-	-	3.383.507
Total	3.386.045	330	-	28	36.928	3.423.331
Excédent/déficit de liquidité sur la base						
des échéances contractuelles	(1.632.684)	456.716	731.825	80.204	575.592	211.653
Crádia O facilitás de prêt et passibilitás de						
Crédit & facilités de prêt et possibilités de liquidation	1.090.750	(424.264)	(666.486)	-	-	-
Excédent/déficit de liquidité tenant compte du crédit, des facilités de prêt et possibilités de liquidation	(541.934)	32.452	65.339	80.204	575.592	211.653



41.9 RISQUE OPÉRATIONNEL

Le risque opérationnel est le risque de pertes causées par des processus et des systèmes internes inadéquats ou défectueux, une erreur humaine ou des événements externes et des fraudes. Compte tenu de la nature de ses activités commerciales, BinckBank est confrontée à un risque opérationnel inhérent élevé. Le risque opérationnel est déterminé par différents facteurs, y compris le grand nombre de saisies administratives complexes qui doivent être traitées au quotidien. Un autre aspect important du risque opérationnel est que la communication avec le client et les tiers (bourses) a lieu principalement par Internet ou par téléphone. Cela signifie que les activités quotidiennes dépendent fortement des TIC et des connexions externes. Par conséquent, BinckBank est intrinsèquement sensible aux perturbations des TIC. Un troisième aspect impliquant un risque opérationnel inhérent élevé est le fait que BinckBank s'engage à innover et à améliorer ses services, ce qui conduit à la mise en œuvre régulière d'ajustements et d'améliorations du système. Un cadre de processus, de systèmes et de mesures de contrôle connexes a été mis en place pour surveiller systématiquement les risques opérationnels. Avec une structure organisationnelle claire dans le modèle 3LoD, cela constitue la base de la conception du système de contrôle interne. BinckBank exécute un certain nombre de processus de gestion de risques par le biais des départements de première ligne. La gestion du risque dans la deuxième ligne de défense a un rôle de coordination, de conseils et de surveillance pour garantir le bon fonctionnement des processus de gestion des risques de première ligne. Malgré le grand nombre de mesures d'atténuation des risques dans le cadre de la gestion des risques, il est encore possible que BinckBank soit confrontée à une perte opérationnelle. BinckBank est assurée pour certains types de pertes opérationnelles. Cette assurance comprend les politiques relatives à la responsabilité des cadres et des dirigeants, la responsabilité de l'entreprise, le stock, les coûts de rétablissement et les pertes commerciales.

L'objectif interne pour 2018 est que ces pertes opérationnelles sur des activités normales ne dépassent pas 1,0 % des revenus totaux des activités opérationnelles sur une base annuelle. Les pertes opérationnelles en 2018 s'élevaient à 2,09 % (1,12 % en 2017) du revenu total des activités opérationnelles. Ces pertes opérationnelles comprennent principalement le résultat financier des opérations de sous-traitance, la compensation des clients (réclamations) et les pertes résultant des défaillances des systèmes informatiques et des processus opérationnels. Les mouvements des réclamations et des provisions actuelles pour les pertes opérationnelles sont inclus.

RISQUES OPÉRATIONNELS SPÉCIFIQUES

Risque lié aux TIC

Comme les activités commerciales de BinckBank dépendent beaucoup des TIC, une part importante du risque opérationnel concerne les risques TIC. Les problèmes de TIC peuvent constituer une menace importante pour des processus commerciaux critiques et les services clients. Afin de réduire ce risque, des mesures de contrôle spécifiques ont été mises en place. Elles comprennent des mesures dans les domaines de l'administration informatique, du développement de logiciels et de la cybersécurité.

Sécurité des informations

La sécurité des informations est considérée comme une responsabilité à l'échelle de l'entreprise en vue de protéger les informations des clients et de l'entreprise. La deuxième ligne est chargée de formuler la politique de sécurité des informations stratégiques et le cadre de gestion des risques, et de surveiller le respect correct de cette politique. La première ligne de défense est responsable de la sécurité des systèmes, des applications et des données de BinckBank. L'adoption de mesures appropriées fondées sur des évaluations de risques ciblées pour les processus commerciaux et informatiques garantit que nos clients et nos données commerciales sont correctement protégés.

Gestion de la continuité de l'entreprise (Business Continuity Management, BCM)

La disponibilité de services essentiels et la sécurité des clients, des visiteurs et des employés sont de la plus grande importance pour BinckBank. Afin de garantir la disponibilité de ses services essentiels, BinckBank a mis en œuvre un processus de gestion de continuité de l'entreprise (BCM). La BCM fait partie du cadre global de gestion des risques. Le comité de continuité de l'entreprise se réunit au moins une fois par trimestre. En cas de catastrophe, ce comité agit aussi en tant qu'équipe de crise et fonctionne sur la base d'un processus de gestion des crises testé et clairement défini. BinckBank dispose également d'un plan de redressement financier. Celui-ci décrit les mesures que BinckBank peut prendre pour se redresser après une crise financière ou autre de sa propre initiative. BinckBank utilise l'approche normalisée (SA) pour calculer son risque opérationnel au niveau du Pilier I. Dans le cadre de la SA, le résultat opérationnel des trois exercices précédents est divisé en plusieurs lignes d'activité, les exigences de capital requis étant comprises entre 12 % et 18 %. Le tableau suivant donne un aperçu du calcul du capital requis en fonction du risque opérationnel.



APPROCHE NORMALISÉE AU 31 DÉCEMBRE 2018

		Résultat d	_			
(montants en milliers d'euros)	2016	2017	2018	Moyenne	Pondération du risque	Capital requis
SECTEUR D'ACTIVITÉS						
Courtage de détail	89.996	93.949	99.254	94.400	12%	11.328
Banque de détail	26.133	29.975	32.093	29.400	12%	3.528
Services d'agences	7.951	4.584	1.397	4.644	15%	697
Gestion d'actifs	12.987	11.720	8.375	11.027	12%	1.323
Total	137.067	140.228	141.119	139.471		16.876

APPROCHE NORMALISÉE AU 31 DÉCEMBRE 2017

Dánul	14-4		
Kesu	ıtat	opérationnel	

	2015	2016	2017	Moyenne	Pondération du risque	Capital requis
SECTEUR D'ACTIVITÉS						
Courtage de détail	107.254	89.996	93.949	97.066	12%	11.648
Banque de détail	25.702	26.133	29.975	27.270	12%	3.273
Services d'agences	7.928	7.951	4.584	6.821	15%	1.023
Gestion d'actifs	19.204	12.987	11.720	14.637	12%	1.756
Total	160.088	137.067	140.228	145.794		17.700

41.10 RISQUE COMMERCIAL

Le risque commercial est défini comme étant la menace pour les résultats ou le capital de BinckBank résultant de décisions stratégiques incorrectes ou de l'absence de réaction adéquate aux changements de facteurs environnementaux.

Les facteurs environnementaux sont l'activité des concurrents, les clients, les entrants potentiels sur le marché et les institutions gouvernementales. Le risque commercial de BinckBank se reflète principalement dans la dépendance au volume de transactions sur les marchés financiers. La rentabilité de BinckBank dépend donc fortement du sentiment et de la volatilité du marché boursier. Pour réduire le risque commercial, différents projets ont été lancés en 2017 et 2018 dans le but de créer des flux de revenus plus stables. Mentionnons par exemple le lancement de « Gestion d'actifs Binck », l'investissement dans le marché des prêts hypothécaires néerlandais et le lancement de « Binck Forward ».

41.11 RISQUE DE RAPPORTS FINANCIERS

Le risque de rapports financiers est le risque pour BinckBank de ne pas satisfaire à la législation et aux réglementations à l'égard des rapports et de la divulgation d'informations au marché, aux gouvernements et aux autorités réglementaires. BinckBank approuve l'importance de fournir des rapports précis, opportuns et complets au marché, aux gouvernements et aux autorités réglementaires. À tous les niveaux de reporting externe, des rapports des organismes de réglementation et des états financiers aux rapports fiscaux, il y a eu une hausse de la demande, au cours des dernières années, d'informations, de points de données et de rapports détaillés, et la demande devrait augmenter encore davantage au cours des prochaines années. BinckBank a élargi et renforcé sa fonction de reporting au cours des quelques dernières années en désignant différents spécialistes. En outre, des conseillers extérieurs sont consultés en cas de besoin pour soutenir les spécialistes internes dans certains domaines. BinckBank a établi des normes strictes concernant la remise à temps et la précision des rapports afin de répondre aux exigences externes. Ces normes sont surveillées sur une base mensuelle. La surveillance des rapports financiers externes relève de la responsabilité du comité comptable et du comité d'audit.



41.12 RISQUE JURIDIQUE ET DE CONFORMITÉ

Le risque juridique et de conformité est le risque que Binck ne respecte pas les lois et règlements applicables, ce qui peut entraîner un préjudice. BinckBank accorde une grande priorité à l'intégrité et à la fiabilité, et insiste sur ce point à l'aide de son code de conduite, des règles internes, des réglementations d'initiés et la réglementation sur les lanceurs d'alerte. BinckBank vise à satisfaire à toutes les lois et réglementations existantes, modifiées et nouvelles d'une manière commercialement responsable.

41.13 JUSTE VALEUR

JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

BinckBank a classé ses instruments financiers qui sont évalués dans le bilan selon trois niveaux de hiérarchie de juste valeur basés sur la priorité de données intégrées à l'évaluation. La hiérarchie de juste valeur assigne la priorité la plus élevée aux cotations sur un marché actif pour des actifs et passifs similaires et la priorité la plus faible aux techniques d'évaluation ne s'appuyant pas sur des données de marché observables. Concernant les actifs et passifs, un marché actif est un marché au sein duquel les transactions sur actifs et passifs sont fréquentes et d'un volume suffisant pour fournir en continu des informations fiables sur les cotations.

La hiérarchie de juste valeur comporte trois niveaux :

- Niveau 1 : la juste valeur est déterminée sur la base des cotations sur un marché actif ;
- · Niveau 2 : des techniques d'évaluation utilisant des paramètres de marché observable ;
- Niveau 3 : des mesures d'évaluation utilisant des données non basées sur un marché observable mais qui ont une incidence réelle sur la juste valeur de l'instrument.

Les données observables concernent les données du marché obtenues auprès de sources indépendantes. Celles qui ne sont pas basées sur des données observables du marché reposent sur des hypothèses subjectives faites par BinckBank au regard des facteurs utilisés par les acteurs du marché pour déterminer le prix d'un actif ou passif en fonction des meilleures informations disponibles selon le cas. Ces données peuvent inclure des facteurs tels que la volatilité, la corrélation, les écarts de taux d'actualisation, les taux de défaillance, les taux de recouvrement, les taux de remboursement anticipé et certains écarts de crédit. Les techniques d'évaluation qui dépendent dans une large mesure des données non observables impliquent une plus grande contribution de la direction pour déterminer la juste valeur.

Quand des modèles ou techniques d'évaluation sont utilisés pour déterminer la juste valeur, ils sont régulièrement analysés et validés par des personnes qualifiées qui sont indépendantes de celles ayant conçu ces techniques ou modèles. Les modèles sont calibrés afin de veiller à ce que les résultats reflètent les données réelles et les prix comparables du marché. Si disponibles, les modèles utilisent des données observables pour minimiser l'utilisation de données non observables. BinckBank utilise exclusivement des modèles d'évaluation de tiers et n'effectue pas d'estimations propres quant aux données utilisées. Toutes les méthodes d'évaluation employées sont évaluées et approuvées en interne. La majorité des données utilisées dans ces méthodes d'évaluation est validée sur une base quotidienne. Les méthodes d'évaluation ont un caractère subjectif. Le calcul de la juste valeur de certains actifs et passifs financiers dépend donc en grande partie des estimations. L'usage d'autres méthodes d'évaluations et hypothèses pourrait produire des estimations de juste valeur très différentes.



La juste valeur des instruments financiers évalués à leur juste valeur est déterminée comme suit :

(montants en milliers d'euros)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
31 décembre 2018				
Produits dérivés	24.229	48	-	24.277
Actifs financiers à leur juste valeur par le biais du compte de résultat	13.721	-	-	13.721
Total actif	37.950	48	-	37.998
Produits dérivés	24.266	2.493	-	26.759
Passifs financiers à leur juste valeur par le biais du compte de résultat	161	-	-	161
Total passif	24.427	2.493	-	26.920
31 décembre 2017				
Produits dérivés	36.912	399	-	37.311
Actifs financiers à leur juste valeur par le biais du compte de résultat	16.613	-	-	16.613
Actifs financiers disponibles à la vente	-	797.294	-	797.294
Total actif	53.525	797.693	-	851.218
Produits dérivés	36.928	127	-	37.055
Passifs financiers à leur juste valeur par le biais du compte de résultat	231	-	-	231
Total passif	37.159	127	-	37.286

Le portefeuille d'investissements concerne des obligations qui sont activement négociées entre les acteurs professionnels du marché sans l'intermédiation d'un marché réglementé. Les cotations actives sont disponibles sur demande auprès des courtiers. Les opérations sur ces obligations ne sont pas enregistrées de manière centralisée ni publiées par une bourse, et BinckBank considérant qu'il n'existe pas de marché actif démontrable a par conséquent classé ces instruments en niveau 2.

En raison de la transition vers l'IFRS 9, le portefeuille d'investissements est entièrement classé sous « Actifs financiers au coût amorti » et plus aucune partie n'est évaluée à la juste valeur. En outre, le portefeuille « Actifs financiers disponibles à la vente » n'est plus repris dans la hiérarchie de la juste valeur.

Aucun actif financier n'a été reclassé du niveau un vers un autre niveau en 2018 ou 2017.

ÉLÉMENTS DE L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE AYANT UNE JUSTE VALEUR QUI DIFFÈRE DE LA VALEUR COMPTABLE Les éléments suivants de l'état de la situation financière ont une juste valeur qui diffère de la valeur comptable :

ACTIFS FINANCIERS NON DÉSIGNÉS À LEUR JUSTE VALEUR

(montants en milliers d'euros)	Valeur comptable	Juste valeur
31 décembre 2018		
Actifs financiers disponibles à cout	1.033.590	1.032.298
Prêts et créances	1.409.649	1.418.646
31 décembre 2017		
Actifs financiers détenus jusqu'à échéance	342.190	341.330
Prêts et créances	1.303.297	1.309.618

La valeur réelle des liquidités et ressources bancaires directement exigibles est égale à la valeur comptable. Les investissements au coût amorti concernent un portefeuille d'investissements activement négociés entre les acteurs professionnels du marché sans l'intermédiation d'un marché réglementé. La juste valeur des prêts te créances se base sur le modèle d'évaluation, tels que les modèles des liquidités actualisées. Les principales variables du modèle d'évaluation concernent les taux d'intérêt, les pourcentages anticipés de recouvrement prévus et les pertes sur créances prévues.



ÉTATS FINANCIERS DE LA SOCIÉTÉ

Bilan de la société (avant affectation du résultat)

(montants en milliers d'euros)	Note	31 décembre 2018	31 décembre 2017
ACTIF			
Caisse et avoirs auprès des banques centrales*	С	1.096.838	1.003.537
Banques*	d	134.675	131.610
Prêts et créances*	е	1.409.649	1.303.297
Obligations et autres titres à revenu fixe*	f	1.033.590	1.139.484
Actions et autres titres à revenu variable	g	13.721	16.613
Investissements dans des entreprises associées et du groupe	h	125	1.721
Actifs incorporels	i	157.214	157.950
Immobilisations corporelles	j	32.006	33.969
Actifs d'impôt exigible	k	16.622	16.725
Actifs d'impôt différé	I	468	6.279
Autres actifs*	m	162.802	95.704
Comptes de régularisation *	n	13.407	15.422
Total actif		4.071.117	3.922.311
PASSIF			
Banques	d	5.274	2.538
Fonds confiés*	0	3.562.200	3.383.507
Dettes fiscales exigibles	k	12	10
Dettes fiscales différées	I	29.996	36.443
Autres passifs*	р	55.084	89.060
Comptes de régularisation *	q	11.773	8.663
Provisions	r	3.394	8.134
Total passif		3.667.733	3.528.355
Capital social émis		6.750	6.750
Réserve pour primes		343.565	343.565
Actions propres		(4.081)	(4.282)
Réserve de réévaluation		-	492
Autres réserves		30.650	40.462
Report à nouveau		26.500	6.969
Fonds propres	S	403.384	393.956
Total passif		4.071.117	3.922.311

^{*} Contient la modification de la présentation (voir la note 2.5 des états financiers consolidés)..



Compte de résultat de la société

Note		2018		2017
	41.241		36.447	
	(9.171)		(6.401)	
t		32.070		30.046
	117.770		121.622	
	(16.470)	_	(18.591)	
u		101.300		103.031
V		7.013		6.150
W		(207)		(92)
Х		943	_	1.092
		141.119		140.227
У	48.383		47.893	
Z	5.118		26.506	
aa	61.880		59.672	
		115.381		134.071
		25.738		6.156
		9.842		1.378
		35.580		7.534
ab		(400)		1.437
		35.180		8.971
	t u v w x	41.241 (9.171) t 117.770 (16.470) u v w x y 48.383 z 5.118 aa 61.880	41.241 (9.171) t 117.770 (16.470) u 101.300 v 7.013 w (207) x 943 141.119 y 48.383 z 5.118 aa 61.880 115.381 25.738 25.738 9.842 35.580 ab (400)	41.241 36.447 (9.171) (6.401) t 32.070 117.770 121.622 (16.470) (18.591) u 101.300 v 7.013 w (207) x 943 141.119 y 48.383 47.893 z 5.118 26.506 aa 61.880 59.672 115.381 25.738 ab (400)



NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS DE LA SOCIÉTÉ

a. GÉNÉRALITÉS

INFORMATIONS CONCERNANT L'ENTREPRISE

BinckBank N.V., établie et immatriculée aux Pays-Bas, est une société anonyme de droit néerlandais dont les actions sont cotées en Bourse. La société BinckBank N.V. est officiellement domiciliée à Barbara Strozzilaan 310, 1083 HN Amsterdam. BinckBank N.V. propose des services de courtage en ligne aux investisseurs professionnels et privés dans le domaine des instruments financiers. Outre les services de courtage, l'offre de BinckBank N.V. couvre également les services de gestion d'actifs et de produits d'épargne. Le nom « BinckBank » ci-dessous désigne BinckBank et ses filiales.

Les états financiers de la société BinckBank pour la période clôturée le 31 décembre 2018 ont été préparés par la direction et approuvés en vue de publication conformément à la résolution du directoire et du comité de surveillance datée du 11 mars 2019.

Amsterdam,

Directoire: V V.J.J. Germyns (président du conseil) E.J.M. Kooistra (CFRO) S.J. Clausing (COO) Comité de surveillance:
J.W.T. van der Steen (président)

M^{me} C.J. van der Weert-Norder (vice-présidente)

M^{me} J.M. Kemna

M^{me} M. Pijnenborg

J.G. Princen

A Soederhuizen

b. RÈGLES COMPTABLES

Les états financiers de la société BinckBank N.V. ont été préparés conformément aux dispositions de la Partie 9 du livre 2 du Code civil néerlandais. L'option détaillée à la Section 362 du livre 2 du Code civil néerlandais stipulant d'appliquer les mêmes principes dans les états financiers de la société que dans les états financiers consolidés a été utilisée. Les principes appliqués aux états financiers de la société sont donc les mêmes que ceux déclarés pour les états financiers consolidés, à l'exception de ceux énumérés ci-dessous.

Les investissements dans des entreprises associées sont comptabilisés et évalués selon la méthode de la mise en équivalence. Les dates de déclaration de ces entreprises sont les mêmes et les principes comptables appliqués à leurs rapports financiers sont conformes à ceux appliqués par BinckBank pour des transactions et événements ayant eu lieu dans des circonstances similaires.



NOTES AU BILAN DE LA SOCIÉTÉ

(montants en milliers d'euros) 31 décembre 2018 31 décembre 2017 c. CAISSE ET AVOIRS AUPRÈS DES BANQUES CENTRALES 1.096.838 1.003.537 Ce poste comprend: Caisse et avoirs auprès des banques centrales 1.097.168 1.003.673 Intérêts courus en caisse et avoirs * (160)(136)Moins: provision pour pertes de crédit attendues (170)1.096.838 1.003.537

Ce poste comprend toutes les espèces ayant cours légal, y compris les billets et les pièces en devise étrangère, ainsi que les soldes créditeurs disponibles sur demande auprès des banques centrales dans les pays où BinckBank possède des agences, et la banque centrale européenne.

Les provisions pour pertes sur créances prévues sont présentées dans les états financiers consolidés.

(montants en milliers d'euros)	31 déc	embre 2018	31 décembre 2017
d. BANQUES			
Soldes bancaires		134.675	131.610
Ce poste comprend l'ensemble de la trésorerie et équiva dans des comptes auprès d'organismes de crédit.	ients de tresorerie concern	ant les activites co	ommerciales detenues
Ce poste comprend:			
Soldes disponibles sur demande	99.891		99.051
Réserves obligatoires	34.898		32.559
Banques, brut	134.789		131.610
Moins: provision pour pertes de crédit attendues	(114)		
	134.675		131.610

Les créances de prêts à vue ont des échéances initiales de moins de trois mois. Les intérêts sont perçus sur ces soldes à un taux variable basé sur les taux du marché. Les intérêts sont perçus sur ces soldes à un taux variable basé sur les taux du marché. Les fonds bancaires disponibles sur demande ne comprennent aucun montant (2017 : 1,0 million €) reçu sous la forme de garantie en espèces concernant des opérations de prêt-emprunt de titres. Les provisions pour pertes sur créances prévues sont présentées dans les états financiers consolidés.

Engagements envers les banques	5.274	2.538

Les créances de prêts à vue ont des échéances initiales de moins de trois mois.



^{*} Contient la modification de la présentation (voir la note 2.5 des états financiers consolidés).

 (montants en milliers d'euros)
 31 décembre 2018
 31 décembre 2017

 e. PRÊTS ET CRÉANCES
 1.409.649
 1.303.297

Ce poste comprend les créances des clients, y compris les prêts et les découverts à un jour qui sont garantis par des titres, des garanties bancaires et les créances garanties par une hypothèque sur un bien immobilier.

Le montant est spécifié comme suit::

Créances garantis par des titres	592.531	558.796
Créances garantis par des garanties bancaires	5.292	2.739
Créances garantis par des biens résidentiels	804.621	736.738
Intérêts courus en prêts et créances *	6.441	5.467
Autres créances	724	508
Prêts et créances, brut	1.409.609	1.304.248
Moins: provision pour pertes de crédit attendues	(2.215)	(671)
	1.407.394	1.303.577
Ajustement à la juste valeur comptabilité de	(2.255)	(280)
couverture		

^{*} Contient la modification de la présentation (voir la note 2.5 des états financiers consolidés).

Les créances couvertes par des titres et des garanties bancaires incluaient des prêts garantis par des titres. Le taux d'intérêt de ces prêts garantis par des titres ou des garanties bancaires est basé sur Euribor ou Eonia lorsqu'un taux d'intérêt minimum est applicable. Les taux d'intérêt concernant le portefeuille d'hypothèques s'échelonnent de 1,2 % à 6,2 %. Le poste Autres créances concerne les montants à percevoir après exécution de la garantie. Les provisions pour pertes sur créances prévues sont présentées dans les états financiers consolidés.

(montants en milliers d'euros)		31 décembre 2018	31 déce	mbre 2017
f. OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES À REVENU FIXE		1.033.590		1.139.484
Ce poste comprend:				
Obligations d'État/obligations garanties par l'État *	260.636		291.709	
Autres obligations *	773.181		847.775	
	1.033.817		1.139.484	
Moins: provision pour pertes de crédit attendues	(227)		-	
	1.033.590		1.139.484	

^{*} Contient la modification de la présentation (voir la note 2.5 des états financiers consolidés).

Ce poste concerne un portefeuille de titres portant intérêt assortis d'échéance résiduelle inférieure à 3,5 ans. À la suite de l'introduction de l'IFRS 9, une partie de ce poste, antérieurement comptabilisée à la juste valeur, est à présent comptabilisée au coût amorti. Fin 2018, le rendement effectif sur le portefeuille était de 0,52 % (2017 : 0,56 %). Les provisions pour pertes sur créances prévues sont présentées dans les états financiers consolidés.



(montants en milliers d'euros)		31 décembre 2018	31 décembre 2017
g. ACTIONS ET AUTRES TITRES À REVENU VARIABLE		13.721	16.613
(montants en milliers d'euros)		31 décembre 2018	31 décembre 2017
h. INVESTISSEMENTS DANS DES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET DU GROUPE		125	1.721
Ce poste comprend:			
Entreprises du groupe	125		1.236
Autres entreprises associées	-		485
	125		1.721
Les mouvements durant l'année ont été les suivants :			
Solde au 1 ^{er} janvier	1.721		6.463
Augmentations de capital et acquisitions	-		1.504
Ventes	(1.721)		(2.617)
Dividendes	-		(4.400)
Reclassification due à des transactions intragroupes	-		1.276
Dépréciation	-		227
Résultat des entreprises associées	131		(732)
Solde au 31 décembre	125		1.721

Le poste Désinvestissement se rapporte à la vente de la participation dans Think ETF Asset Management B.V en avril 2018 et Able Holding B.V. en octobre 2017.

Par conséquent, la reclassification des transactions de groupe concerne les transactions de groupe en 2013 qui ont été reclassées sous « Passifs résiduels » à la suite de la vente de Able Holding B.V. en 2017.

VUE D'ENSEMBLE DES ENTREPRISES DU GROUPE

Les entreprises du groupe sont présentées dans le tableau suivant.

	Lieu	Pays	Participation fin 2018	Participation fin 2017
Bewaarbedrijf BinckBank B.V.	Amsterdam	Pays-Bas	100%	100%
Think ETF Asset Management B.V.	Amsterdam	Pays-Bas	0%	60%

Concernant la participation au capital susmentionnée, voir la note 13 relative à l'état consolidé de la situation financière.

(montants en milliers d'euros) 31 décembre 2018 31 décembre 2017 i. ACTIFS INCORPORELS 157.214 157.950 Les mouvements en 2018 ont été les suivants : Dépôts de Écart Base de Total Logiciels Marque d'acquisition la clientèle clientèle Solde au 1^{er} janvier 2018 105 195 3.785 153.865 157.950 Investissements 581 581 Cessions – coût (6.291)(6.291)6.291 Cessions – amortissement cumulé 6.291 Amortissement (70)(130)(1.117)(1.317)Solde au 31 décembre 2018 65 153 865 157.214 35 3.249 Coût cumulé 350 650 4.986 153 865 159.851 Cumul des amortissements et dépréciations (315)(585)(1.737)(2.637) Solde au 31 décembre 2017 35 65 3.249 153 865 157.214 Période d'amortissement (années) 5 10 5 - 10 5

Les mouvements en 2017 ont été les suivants :

	Marque	Dépôts de la clientèle		Logiciels	Écart d'acquisition	Total
Solde au 1 ^{er} janvier 2017	175	8.409	13.431	1.189	144 882	168.086
Investissements	-	-	-	3.720	8.983	12.703
Cessions – coût	(31.405)	(84.095)	(131.058)	(3.318)	-	(249.876)
Cessions – amortissement cumulé	31.405	84.095	131.058	3.318	-	249.876
Amortissement	(70)	(8 409)	(13 236)	(1.124)	-	(22.839)
Solde au 31 décembre 2017	105	-	195	3.785	153.865	157.950
Coût cumulé	350	-	650	10.696	153.865	165.561
Cumul des amortissements et dépréciations	(245)	-	(455)	(6.911)	-	(7.611)
Solde au 31 décembre 2017	105	-	195	3.785	153.865	157.950
Période d'amortissement (années)	5	10	5 - 10	5		



(montants en milliers d'euros)		31	décembre 2018	31 décer	nbre 2017
j. IMMOBILISATIONS CORPORELLES			32.006		33.969
Les mouvements en 2018 ont été les suivants :					
	Biens immobiliers	Mobilier, fournitures et équipements	Matériel informatique	Autres	Total
Solde au 1er janvier 2018	25.202	2.855	5.877	35	33.969
Investissements	-	138	1.653	47	1.838
Cessions – coût	-	(12)	(2.376)	(48)	(2.436)
Cessions – amortissement cumulé	-	12	2.376	48	2.436
Dépréciation	(618)	(1.032)	(2.112)	(39)	(3.801)
Solde au 31 décembre 2018	24.584	1.961	5.418	43	32.006
Coût cumulé	29.827	10.440	11.797	59	52.123
Cumul des amortissements et dépréciations	(5.243)	(8.479)	(6.379)	(16)	(20.117)
Solde au 31 décembre 2018	24.584	1.961	5.418	43	32.006
Période d'amortissement (années)	50	5-10	5	5	
Les mouvements en 2017 ont été les suivants :					
	Biens immobiliers	Mobilier, fournitures et équipements	Matériel informatique	Autres	Total
Solde au 1er janvier 2017	25.821	3.390	5.553	41	34.805
Investissements	-	475	2.356	-	2.831
Cessions – coût	-	(103)	(6.995)	-	(7.098)
Cessions – amortissement cumulé	-	103	6.995	-	7.098

L'investissement en biens immobiliers comprend des avances en rapport à un bail (contrat de location simple) qui expire le 15 avril 2056. En 2018, un montant de 256 000 € en rapport à l'amortissement du bail est constaté dans les amortissements et dépréciations (2017 : 256 000 €).

50

(619)

25.202

29.827

(4.625)

25.202

(1.010)

2.855

10.314

(7.459)

2.855

5 -10

(2.032)

5.877

12.520

(6.643)

5.877

5

(6)

35

60

(25)

35

(3.667)

33.969

52.721

(18.752)

33.969

Dépréciation

Coût cumulé

Solde au 31 décembre 2017

Solde au 31 décembre 2017

Période d'amortissement (années)

Cumul des amortissements et dépréciations



(montants en milliers d'euros)		31 décembre 2018	31 décembre 2017
k. IMPÔT EXIGIBLE			
Actifs d'impôt exigible		16.622	16.725
Dettes fiscales exigibles		(12)	(10)
Total actifs/(passifs)		16.610	16.715
e solde en fin d'année concerne les trois derniers exercices.			
(montants en milliers d'euros)		31 décembre 2018	31 décembre 2017
I. IMPÔT DIFFÉRÉ			
Composition:			
Actifs d'impôt différé		468	6.279
Dettes fiscales différées		(29.996)	(36.443)
Total actifs/(passifs)		(29.528)	(30.164)
Origine des dettes fiscales différées :			
Pertes compensables	468		2.948
Pertes de liquidation entreprises associées	-		3.288
Actifs financiers disponibles à la vente	-		(164)
Écarts d'acquisition et autres actifs incorporels	(29.705)		(35.976)
Différences de période de dépréciation concernant les actifs immobilisés	(291)		(489)
Différences temporaires suite à des transactions interentreprises	-		232
Autres passifs	-		(3)
Total des impôts différés	(29.528)		(30.164)
(montants en milliers d'euros)		31 décembre 2018	31 décembre 2017
m. AUTRES ACTIFS		162.802	95.704
Ce poste comprend:			
Créances commerciales	1.013		167
Créances rattachées à des titres vendus mais pas encore ivrés	121.817		47.362
Instruments financiers dérivés*	24.277		37.311
Flux de trésorerie à régler - créances hypothécaires	6.997		5.926
Autres créances	8.698		4.938
	162.802		95.704

 $[\]hbox{$\star$ Contient la modification de la présentation (voir la note 2.5 des {\'e}tats financiers consolid{\'e}s).}$



Toutes les créances comprises dans Autres actifs ont une échéance à moins d'un an. Le poste Créances rattachées à des titres vendus mais pas encore livrés peut fluctuer sur une base quotidienne suivant les mouvements du marché et le volume total des transactions. Les instruments financiers dérivés contiennent le cours du marché des turbos achetés par BinckBank en couverture du risque de marché sur les turbos émis. La valeur de marché de ces instruments financiers dérivés contient une décote pour l'exposition au risque de crédit de contrepartie.

(montants en milliers d'euros)	31 d	31 décembre 2018 31 décembre 2		
n. COMPTES DE RÉGULARISATION		13.407		15.422
Ce poste comprend:				
Commissions à recevoir	6.181		7.484	
Autres comptes de régularisation	7.226		7.938	
	13.407		15.422	

Le poste Commissions à recevoir comprend les commissions régulières ainsi que la créance concernant les honoraires liés au résultat. Les autres comptes de régularisation concernent essentiellement les contrats de maintenance informatique réglés d'avance et d'autres contrats de services liés.

(montants en milliers d'euros)		31 décembre 2018	31 décembre 2017
o. FONDS CONFIÉS		3.562.200	3.383.507
Ce poste comprend:			
Dépôts à vue dans les comptes d'épargne clients	191.058		219.707
Dépôts à vue dans les comptes courants clients	3.370.756		3.163.676
Intérêts courus fonds confiés*	386		124
	3.562.200		3.383.507

^{*} Contient la modification de la présentation (voir la note 2.5 des états financiers consolidés).

(montants en milliers d'euros)	31 de	écembre 2018	31 décembre 2017
p. AUTRES PASSIFS		55.084	89.060
Ce poste comprend:			
Instruments financiers dérivés*	26.759		37.055
Positions en fonds propres	161		231
Dettes rattachées à des opérations sur titres pas encore réglées	16.683		39.369
Cotisations fiscales et sociales	5.012		3.631
Dettes envers des entreprises du groupe	124		124
Dettes fournisseurs	4.216		3.643
Autres passifs	2.129		5.007
	55.084		89.060

^{*} Contient la modification de la présentation (voir la note 2.5 des états financiers consolidés).



Les instruments financiers dérivés contiennent le cours du marché des turbos émis par BinckBank, les variations de taux d'intérêt et les autres produits dérivés. Le poste Obligations rattachées à des opérations sur titres pas encore réglées peut fluctuer sur une base quotidienne suivant les mouvements du marché et le volume total des transactions.

(montants en milliers d'euros)	31 décembre 2	2018 31 décembre 2017
q. COMPTES DE RÉGULARISATION	11.77	3 8.663
Ce poste comprend:		
Frais de personnel	6.052	5.473
Autres comptes de régularisation	5.721	3.190
	11.773	8.663

Le poste Frais de personnel comprend les provisions pour prime de vacances, les congés annuels inutilisés et la rémunération sur résultat.

(montants en milliers d'euros)	31 c	lécembre 2018	31 dé	cembre 2017
r. PROVISIONS		3.394		8.134
Le mouvement dans les provisions juridiques a été le suivant :				
Solde au 1 ^{er} janvier	8.134		8.891	
Additions par le biais du compte de résultat	3.836		2.329	
Utilisés	(7.419)		(2.994)	
Montants non utilisés reversés	(1.157)		(92)	
Solde au 31 décembre	3.394		8.134	
(montants en milliers d'euros)	31 c	lécembre 2018	31 dé	cembre 2017
s. FONDS PROPRES		403.384		393.956
Capital social émis		6.750		6.750
	Nombre	Montant	Nombre	Montant
Solde au 1 ^{er} janvier	67.500.000	6.750	71.000.000	7.100
Annulation actions propres	-	-	(3.500.000)	(350)

Le nombre d'actions émises est de 67 500 000, chacune d'une valeur nominale de 0,10 €. Le capital social est intégralement remboursé. Stichting Prioriteit Binck détient 50 actions prioritaires, chacune d'une valeur nominale de 0,10 €.

Réserve pour primes d'émission	34	343.565
Solde au 1 ^{er} janvier	343.565	361.379
Annulation actions propres	-	(17.814)
Solde au 31 décembre	343.565	343.565

La prime d'émission est exonérée d'impôt et librement distribuable.



(montants en milliers d'euros)	31 décembre 2018 31 décembre 2			écembre 2017
Actions propres		(4.081)		(4.282)
	Nombre	Montant	Nombre	Montant
Solde au 1 ^{er} janvier	767.419	(4.282)	5.281.525	(29.468)
Actions émises au directoire et aux employés	(35.935)	201	(56.985)	318
Actions émises à des tiers	-	-	(957.121)	5.340
Actions propres annulées	-	-	(3.500.000)	19.528
Solde au 31 décembre	731.484	(4.081)	767.419	(4.282)

Fin 2018, la valeur comptable des actions propres a été évaluée au prix d'achat moyen de 5,58 \in . Les mouvements dans les montants des actions propres achetées et vendues sont comptabilisés en fonds propres. À la fin de l'année 2018, le cours de l'action était de 6,09 \in (2017 : 4,43 \in).

(montants en milliers d'euros)	31	décembre 2018	31 décembre 2017
Réserve de réévaluation		-	492
Le mouvement dans les provisions juridiques a été le suivant :			
Solde au exercice précédent	492		
Ajustement à la suite de la transition à IFRS 9	(492)		
Solde au 1 ^{er} janvier	-	_	1.021
Mouvement dans la juste valeur	-		(645)
Impôt sur la plus-value latente sur les actifs financiers disponibles à la vente	-	_	116
Solde au 31 décembre	-		492

La réserve comprend les variations de juste valeur, après impôt, sur les actifs financiers disponibles à la vente. Dans le cadre de l'introduction de l'IFRS 9, BinckBank a reclassé l'intégralité du poste.

(montants en milliers d'euros)	31 déce	mbre 2018	31 décembre 2017
Autres réserves		30.650	40.462
Solde au exercice précédent	40.462		
Ajustement à la suite de la transition à IFRS 9	(1.440)		
Solde au 1 ^{er} janvier	39.022	5	3.660
Droits préférentiels de souscription	216		92
Actions émises au directoire et aux employés	(201)		(318)
Actions émises à des tiers	-		(806)
Actions propres annulées	-	(1	1.364)
Affectation du résultat de l'exercice antérieur	(8.387)	(10	0.802)
Solde au 31 décembre	30.650	4	0.462



À la suite de l'introduction de l' IFRS 9, le bilan d'ouverture des gains retenus pour 2018 s'élève à 1,4 million €. Il s'agit de la correction initiale en matière de constitution de provisions des pertes sur les créances prévues après déduction des impôts.

(montants en milliers d'euros)		31 décembre 2018	31 décembre 2017
Report à nouveau		26.500	6.969
Solde au 1 ^{er} janvier	6.969		1.877
Ajout aux/(déduction des) autres réserves	8.387		10.802
Paiement du solde du dividende	(15.356)		(12.679)
Résultat de l'exercice	35.180		8.971
Paiement de l'acompte de dividende sur l'exercice	(8.680)		(2.002)
Solde au 31 décembre	26.500		6.969



NOTES AU COMPTE DE RÉSULTAT DE LA SOCIÉTÉ

 (montants en milliers d'euros)
 2018
 2017

 t. REVENUS NETS D'INTÉRÊTS
 32.070
 30.046

Celui-ci inclut tous les produits et charges en rapport au prêt et à l'emprunt d'argent, sous réserve qu'ils soient d'une nature similaire à la participation, ainsi que le produit d'intérêt sur soldes créditeurs ou la charge d'intérêt sur découverts.

Ce poste comprend:

Intérêts créditeurs		
Obligations et autres titres à revenu fixe	4.370	4.783
Prêts et créances	36.751	31.543
Autres commissions perçues	120	121
	41.241	36.447

Le produit d'intérêt comptabilisé pour les prêts non productifs est de 32 000 € (2017 : 19 000 €).

Intérêts débiteurs		
Banques centrales	4.922	4.022
Institutions financières	2.137	1.674
Fonds confiés	1.037	503
Swaps de taux d'intérêt	1.073	155
Autres intérêts débiteurs	2	47
	9.171	6.401

Le poste Autres intérêts débiteurs comprend les intérêts payés sur les soldes détenus auprès des organismes de crédit. En raison des taux d'intérêt continuellement bas (voire négatifs) sur les soldes auprès des organismes de crédit et de la BCE, BinckBank paie des intérêts sur ces actifs. À la suite des intérêts négatifs, les fonds confiés à BinckBank sont comptabilisés en intérêts débiteurs.



(montants en milliers d'euros)20182017u. PRODUIT NET DES HONORAIRES ET COMMISSIONS101.300103.031

Le produit net des honoraires et commissions comprend les prestations de service réalisées pour et par des tiers en rapport aux opérations sur titres et services connexes.

Ce poste comprend:

Honoraires et commissions perçus		
Commissions perçues	89.984	94.691
Frais de gestion d'actifs	7.809	10.920
Autres commissions perçues	19.977	16.011
	117.770	121.622

Le poste Frais de gestion d'actifs inclut une commission de performance de 0,1 million € en 2018 (2017 : 1,9 million €). Les autres commissions perçues comprennent les commissions forfaitaires et autres prestations sur titres.

Honoraires et commissions versés		
Coût des opérations sur titres	13.721	16.056
Frais de gestion d'actifs	829	849
Autres commissions versées	1.920	1.686
	16.470	18.591

Le poste Autres commissions versées comprend les frais liés au dépôt et retrait de titres, les frais de transfert, les frais de garde et autres activités de gestion.

(montants en milliers d'euros)		2018	2017
v. RÉSULTAT DES INSTRUMENTS FINANCIERS	7	7.013	6.150
Ce poste comprend:			
Résultat de la comptabilité de couverture	470	73	
Résultat des turbos	6.543	5.729	
Résultat des autres instruments financiers	<u>-</u>	348	_
	7.013	6.150	_

Le résultat des instruments financiers résulte de l'évaluation des dérivés, de la comptabilité de couverture et des instruments financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat. Les dérivés sont utilisés pour couvrir les risques de marché sur les produits proposés aux clients. BinckBank ne possède pas de portefeuille de négociation qui négocie activement pour obtenir des résultats à partir de mouvements de valeur.



(montants en milliers d'euros)	20	18	2017
Résultat de la comptabilité de couverture			
Swaps de taux d'intérêt	(2.065)	353	
Ajustement à la juste valeur élément couvert	2.535	(280)	
	470	73	

Le résultat de la comptabilité de couverture de juste valeur se rapporte à la partie inefficace de la relation de comptabilité de couverture au cours de l'exercice.

Pour son produit turbo, BinckBank a passé un accord de coopération avec UBS, qui supporte le risque de marché. Les revenus dépendent du niveau financier des turbos émis. Le résultat des turbos à leur juste valeur comprend la décote appliquée à l'évaluation des produits turbo relevant du risque de crédit des diverses parties.

Les autres résultats des instruments financiers comportent essentiellement le mouvement dans l'évaluation des créances sur DSB/DNB qui a été réglée en 2017.

(montants en milliers d'euros)	2018	2017
w. DÉPRÉCIATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS	(207)	(92)

Ce poste comprend la variation de la provision pour pertes sur créances attendues sur des actifs financiers évalués au coût amorti, tels que les créances sur les banques (centrales), les placements, les prêts et créances et le recouvrement des actifs précédemment amortis.

Ce poste comprend:

Caisse et avoirs auprès des banques centrales	30	-
Banques	(14)	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	50	-
Prêts et créances	(201)	(96)
Autres revenus	(72)	4
	(207)	(92)

(montants en milliers d'euros)	20	18	2017
x. AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	94	3	1.092
Ce poste comprend:			
Services informatiques	368	1.236	
Autres revenus	575	(234)	_
	943	1.092	

Dans les produits résiduels sont repris les cours, les soldes de conversion et autres recettes et dépenses qui ne peuvent pas être comptabilisées sous d'autres rubriques.



(montants en milliers d'euros)	2	018 2017
y. FRAIS DE PERSONNEL	48.383	26.792
Ce poste comprend:		
Salaires	33.891	33.967
Cotisations sociales	5.870	5.592
Coûts des pensions	2.357	2.323
Participation au bénéfice et rémunération liée aux résultats	2.004	1.488
Autres frais de personnel	4.261	4.523
	48.383	47.893

L'information concernant la rémunération des membres de la direction et du comité de surveillance est présentée dans les états financiers consolidés.

Nombre d'employés (y compris les membres du directoire)	2018	2017
Moyenne au cours de l'exercice	604	621
dont employés aux Pays-Bas	497	510
Fin de l'exercice (effectifs)	597	623
dont employés aux Pays-Bas	486	510

(montants en milliers d'euros)		2018	2017
z. DOTATION AUX AMORTISSEMENTS		5.118	26.792
Ce poste comprend la dotation aux amortissements sur:			
Actifs incorporels	1.317	22.908	
Immobilisations corporelles	3.801	3.884	
	5.118	26.792	

La diminution des amortissements des immobilisations incorporelles provient principalement des immobilisations incorporelles liées à l'acquisition de Alex Beleggersbank. Ces actifs ont été entièrement amortis à la fin de 2017, ce qui signifie qu'aucun amortissement n'a été comptabilisé pour ces actifs en 2018.

(montants en milliers d' euros)		2018	2017
aa. AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION		61.880	59.672
Ce poste comprend :			
Frais de marketing	14.467	13.981	
Frais TIC	10.453	11.047	
Audit et services professionnels	16.780	14,442	
Frais de logement	2.034	2.029	
Frais de communication et d'information	7.816	9.619	
Frais de coûts et des contributions bancaires	3.606	3.193	
Frais généraux divers	6.724	5.361	
	61.880	59.672	

Le poste Frais généraux divers comprend les frais administratifs, les frais bancaires, les assurances, les prestations de services pour les droits hypothécaires et les changements dans les provisions pour litiges.

ab. IMPÔTS ET TAXES		
Impôt	400	(1.437)

Le rapport entre le taux de taxation réel et le taux de taxation applicable pour les états financiers simplifiés est le suivant :

	2018 Montant	2018 Pourcentage	2017 Montant	2017 Pourcentage
Taux d'imposition normal	8.895	24,8%	1.884	22,8%
Effet des différents taux d'imposition (dans d'autres pays)	137	0,4%	66	0,8%
Effet des exonérations pour participation importante	(2.461)	-6,9%	(345)	-4,2%
Effet des facilités fiscales	-	0,0%	(3.344)	-40,5%
Autres effets	(6.171)	-17,2%	302	3,7%
Total impôt	400	1,1%	(1.437)	-17,4%



41.14 ac. ÉTAT DES FRAIS COMPTABLES

L'année comptable comprend les honoraires des comptables et services connexes suivants, portés à charge de la société, ses filiales et autres sociétés qu'elle consolide, conformément à l'article 2:382a du Code civil.

(montants en milliers d' euros)	Deloitte Accountants B.V.	Deloitte autre réseau	Total
2018			
L'audit des états financiers, y compris l'audit des états financiers de l'entreprise et d'autres audits légaux de filiales et entreprises consolidées	367	28	395
Autres missions d'audit	46	18	64
Services extérieurs à la mission d'audit	-	-	-
Autres services non liés à l'audit	-	-	-
	413	46	459
2017			
Onderzoek jaarrekening, waaronder controle van statutaire jaarekeningen en overige statutaire controles van dochter- vennootschappen en geconsolideerde maatschappijen	394	42	436
Autres missions d'audit	107	18	125
Services extérieurs à la mission d'audit	-	-	-
Autres services non liés à l'audit	-	-	-
	501	60	561

ad. ENGAGEMENTS ET PASSIF ÉVENTUEL

(montants en milliers d'euros)	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Passifs éventuels		
Passifs au titre des contrats de cautionnement et garanties	106	774
Passifs au titre de facilités irrévocables		
Passifs au titre des engagements susceptibles d'entraîner des prêts	10.795	18.638

CAUTIONNEMENTS ET GARANTIES

Pour répondre aux besoins de ses clients, BinckBank propose des produits liés aux prêts, tels que des contrats de cautionnement et des garanties. La valeur sous-jacente de ces produits n'est pas comptabilisée en actif ou passif dans l'état de la situation financière. Le chiffre ci-dessus représente le risque de crédit potentiel maximum lié à ces produits pour BinckBank en supposant que toutes ses contreparties ne respecteraient pas leurs obligations contractuelles et que toutes les garanties existantes s'avéreraient sans valeur. Les garanties comprennent aussi bien celles se substituant au crédit que celles ne se substituant pas au crédit. Dans la plupart des cas, les garanties sont supposées expirer sans qu'il soit nécessaire d'y faire appel et qu'elles ne donneront pas lieu à de futurs flux de trésorerie.





ALEX BOTTOM- LINE

Avec l'acquisition d'Alex Beleggersbank fin 2007, BinckBank a également acquis le produit Alex Bottom-Line, qui est un accord avec la VEB (Association des investisseurs néerlandais). Si BinckBank met un terme à cet accord, alors elle devra payer un montant égal aux frais de garde et à la commission de dividende versés par chaque client d'Alex Bottom-Line au moment de la signature de l'accord, augmenté du montant de tous les frais de garde et commissions de dividende versés en supplément par chaque client ayant dépassé les seuils fixés

ENGAGEMENTS LOCATIFS

L'entreprise gère des contrats de location et de service pour des immeubles de bureaux aux Pays-Bas, en Belgique, en France, en Espagne et en Italie. Elle a également signé des contrats de location simple pour la flotte de véhicules pour des périodes de moins de cinq ans

Les engagements par date d'échéance restante sont les suivants :

(bedragen in € 000's)	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Moins d'un an	3.059	4.445
Un à cinq ans	2.812	4.425
Plus de cinq ans	946	1.351

PROCÉDURES JUDICIAIRES

BinckBank est impliquée dans diverses procédures judiciaires. Bien qu'il ne soit pas possible de prévoir la conclusion des poursuites actuelles ou prochaines, les membres du directoire estiment - sur la base des informations actuellement disponibles et après avoir fait appel à un conseiller juridique - que les conclusions ne devraient pas avoir une incidence importante sur la situation financière ou les résultats de BinckBank, à l'exception des affaires signalées dans la note sur les provisions.

SERVICES INTERNATIONAUX SOUMIS À DES LÉGISLATIONS ÉTRANGÈRES

BinckBank fournit des services internationaux provenant de données et d'autres fournisseurs susceptibles d'être soumis à des législations étrangères; ce qui signifie qu'il existe un risque inhérent d'interprétation différente. Le directoire estime que du fait qu'il est difficile de savoir avec exactitude à quelle conclusion peuvent aboutir les discussions que soulèvent des interprétations, il n'y a aucune raison actuellement de supposer que celle-ci pourrait avoir un effet négatif important sur la situation financière ou les résultats de BinckBank.

OFFRE PROPOSÉE DE SAXO BANK

Le 17 décembre 2018, BinckBank N.V. et Saxo Bank A/S ont annoncé être arrivé à un accord conditionnel à propos d'une offre publique de 6,35 € (dividende cum) au comptant par action ordinaire et action privilégiée placée dans BinckBank. À cet effet, BinckBank a engagé des consultants externes. Les contrats avec Saxo Bank et les conseillers externes incluent certaines conditions en cas de succès ou non des conséquences des transactions financières pour BinckBank. Une indemnité de cessation a été convenue dans le protocole de fusion avec Saxo Bank. S'il est mis fin au protocole de fusion par Saxo Bank à la suite du retrait de la recommandation de l'offre ou de sa cote négative par la direction et/ou le comité de surveillance de BinckBank, ou s'il a été mis fin au protocole de fusion par BinckBank à la suite de l'annonce par un supérieur de l'annonce ou de l'émission d'offre concurrente, BinckBank sera contraint de verser à Saxo Bank 4,3 millions €. Si le protocole de fusion est résilié du fait de ne pas avoir reçu les autorisations de contrôle avant le 1 avril 2020, Saxo Bank sera contraint au paiement d'une indemnité de cessation de 4,3 millions € à BinckBank.

Dans ces contrats avec les conseillers externes, les indemnités convenues peuvent être conditionnelles aux engagements de la transaction. Dans ce cas, BinckBank sera contraint de verser ces indemnités à ses conseillers. Ces indemnités sont basées sur le montant total de la transaction et sont matérielles.



Lors de l'engagement de l'offre et après règlement de la transaction, le processus de l'acquisition et l'intégration des procédés pourraient mener au licenciement du personnel de BinckBank. À cet effet, le protocole de fusion avec Saxo Bank prévoit les principes et base d'un plan social à élaborer. À partir du règlement, un plan social sera prévu minimum trois ans pour les employés de BinckBank ayant un contrat de travail au moment de l'annonce et faisant face à la suppression de leur position ou à un changement substantiel de leur fonction à la suite des modifications dans l'organisation provenant de (la préparation de) l'intégration de la société BinckBank dans le groupe Saxo Bank. En outre, il est proposé aux membres du personnel sélectionné un ensemble de mesures en vue d'assurer leur motivation et fidélité ainsi que la poursuite de la société après la transaction, si nécessaire, sous réserve de l'approbation par la DNB. Les fondements du plan social et de l'ensemble des mesures sont convenues entre Saxo Bank, BinckBank et le conseil d'administration de BinckBank. Les obligations conditionnelles provenant de ce qui est susmentionné à l'égard du personnel ne peuvent actuellement pas être évaluées de manière précise. Toutefois, il est prévu qu'elles impactent de manière matérielle les résultats financiers de BinckBank.

41.15 ae. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE DU BILAN

Aucun événement n'a eu lieu après la date du bilan n'est à l'origine de changements significatifs.

41.16 af. PROPOSITION DE DISTRIBUTION DU BÉNÉFICE

Dans l'offre publique de l'offre de Saxo Bank, les dividendes sont escomptés (dividendes cum.). Pour cette raison, conformément à l'article 32 alinéa 3 des statuts, Stichting Prioriteit établit que le résultat total après déduction des dividendes temporaires sera ajouté aux fonds propres. Aucun dividende final ne sera versé pour 2018.

Le traitement du résultat et le versement de dividende proposé seront comme suit :

(bedragen in € 000's)	2018
Bénéfice en 2018	35.180
Moins: avance sur dividendes	(8.680)
À la disposition des actionnaires	26.500
Moins: prélèvement sur autres réserves	(26.500)
Dividende proposé	-



AUTRES INFORMATIONS

Rapport d'audit indépendant

À l'intention des actionnaires et du Comité de surveillance de BinckBank N.V.

41.17 RAPPORT SUR L'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS 2018 INCLUS DANS LES COMPTES ANNUELS

NOTRE AVIS

Nous avons vérifié les états financiers 2018 joints de BinckBank N.V., société établie à Amsterdam. Les états financiers comprennent les états financiers consolidés et les états financiers de la société.

À notre avis :

- Les états financiers consolidés joints donnent une image fidèle de la situation financière de BinckBank N.V. à la date du 31 décembre 2018, ainsi que de son résultat et de ses flux de trésorerie pour 2018, conformément aux normes internationales d'information financière (les « IFRS ») adoptées par l'Union européenne (UE-IFRS) et à la Partie 9 du livre 2 du Code civil néerlandais.
- Les états financiers joints de la société donnent une image fidèle de la situation financière de BinckBank N.V. à la date du 31 décembre 2018, ainsi que de son résultat pour 2018, conformément à la Partie 9 du livre 2 du Code civil néerlandais.

Les états financiers consolidés comprennent :

- 1. L'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2018.
- 2. Les états suivants pour 2018 : le compte de résultat consolidé, l'état consolidé du résultat étendu, les variations de fonds propres et de flux de trésorerie.
- 3. Les notes présentant une synthèse des principales règles comptables et autres informations explicatives.

Les états financiers de la société comprennent :

- 1. Le bilan de la société au 31 décembre 2018,
- 2. Le compte de résultat de l'entreprise pour 2018.
- 3. Les notes présentant une synthèse des règles comptables et autres informations explicatives.

ÉLÉMENTS SUR LESQUELS REPOSE NOTRE AVIS

Nous avons effectué notre audit selon le droit néerlandais, y compris les normes néerlandaises de vérification. Nos responsabilités en vertu de ces normes sont expliquées plus en détail dans la section « Nos responsabilités concernant l'audit des états financiers » de notre rapport.

Nous sommes indépendants de BinckBank N.V. conformément au règlement de l'UE relatif aux exigences spécifiques applicables au contrôle légal des comptes des entités d'intérêt public, à la « Wet toezicht accountantsorganisaties » (Wta, loi sur la supervision des firmes d'audit), au « Verordening inzake de onafhankelijkheid van accountants bij assurance-opdrachten » (ViO, Code d'éthique des comptables professionnels, une réglementation sur l'indépendance) et d'autres règlements pertinents en matière d'indépendance aux Pays-Bas. En outre, nous avons respecté le « Verordening gedrags- en beroepsregels accountants » (VGBA, Code d'éthique néerlandais).

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour pouvoir formuler un avis.



MATÉRIALITÉ

En nous fondant sur notre appréciation professionnelle, nous avons déterminé que globalement la matérialité des états financiers représentait 1 400 000 €. La matérialité est basée sur 5 % du résultat moyen avant impôt. Nous avons corrigé les gains avant impôt par le produit unique du résultat de la vente de Think ETF Asset Management B.V. Nous avons également pris en compte les inexactitudes et/ou les inexactitudes possibles qui, à notre avis, sont importantes pour les utilisateurs des états financiers, pour des raisons qualitatives.

Nous avons convenu avec le Comité de surveillance que nous avons rapporté, lors de notre contrôle, des déviations constatées supérieures à 70 000 € ainsi que de légères déviations qui, à notre avis, sont pertinentes pour des raisons qualitatives.

CADRE D'APPLICATION DE L'AUDIT DU GROUPE

BinckBank N.V. est à la tête d'un groupe d'entités. Les informations financières de ce groupe sont incluses dans les états financiers consolidés de BinckBank N.V.

Notre audit du groupe a porté sur des éléments significatifs du groupe. Nous avons réalisé nous-mêmes les procédures de vérification concernant les branches des entités du groupe. Nous avons également utilisé des auditeurs de composantes du réseau Deloitte pour réaliser des procédures de vérification spécifiques visant les succursales en Belgique, en France et en Italie. Concernant les autres entités, nous avons réalisé des procédures d'examen ou de vérification spécifique.

En réalisant les procédures susmentionnées au niveau des entités du groupe, ainsi que des procédures supplémentaires au niveau du groupe, nous avons été en mesure d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés sur les informations financières du groupe en vue de donner un avis sur les états financiers consolidés.

OBSERVATION GÉNÉRALE

Dans le cadre de l'audit des états financiers, nous avons acquis une compréhension des contrôles internes pertinents en vue de sélectionner les procédures de vérification appropriées dans ces circonstances. Le cadre de gouvernance, de risque et de conformité permet à BinckBank de gérer efficacement l'environnement de contrôle interne. Ce cadre est maintenu par les départements de la première ligne de défense de BinckBank N.V. et révisé régulièrement par les deuxième et troisième lignes de défense. Les deuxième et troisième lignes de défense font rapport fréquemment au directoire et au comité de surveillance. Nous pensons que le cadre de contrôle interne de BinckBank satisfait aux critères requis et cela nous permet d'effectuer un audit basé sur un système de manière efficace.

NOS PRINCIPALES QUESTIONS DE VÉRIFICATION

Les principales questions de vérification sont celles qui, selon notre appréciation professionnelle, présentaient la plus grande importance pour notre audit des états financiers. Nous avons communiqué les principales questions de vérification au comité de surveillance. Les principales questions de vérification ne reflètent pas complètement toutes les questions abordées.

Ces questions ont été traitées dans le cadre de notre audit de l'ensemble des états financiers et pour formuler notre avis sur ces derniers et nous n'émettons pas d'avis spécifique sur ces questions.

· Seuil, exhaustivité et exactitude des intérêts créditeurs et revenus des commissions

Principale question de vérification

BinckBank N.V. dispose de plusieurs sources de revenu, présentées dans la note 4 des états financiers, dont les intérêts créditeurs et les revenus des commissions sont les plus significatifs. Vu le volume relatif de ces sources de revenu, nous avons identifié le seuil, l'exhaustivité et l'exactitude des intérêts créditeurs et revenus des commissions comme un point de vérification important.

Procédures de vérification réalisées

Nous avons vérifié la conception, la mise en œuvre et l'efficacité opérationnelle des contrôles (d'application) au regard du seuil, de l'exhaustivité et de l'exactitude des intérêts créditeurs et revenus des commissions. Par ailleurs, nous avons réalisé un examen analytique de fond en utilisant des techniques d'analyse de données en complément des procédures de corroboration détaillées en vue de vérification des accords de prix sous-jacents. Enfin, nous avons évalué la conformité des règles comptables internes aux normes UE-IFRS.

Évaluation de l'écart d'acquisition

Principale question de vérification

Il est fait référence à la note d'information 14 dans les états financiers. Le 31 décembre 2018, BinckBank N.V. a capitalisé 154 millions € d'écart d'acquisition. Vu le volume relatif de ce solde, associé à l'incertitude de l'estimation, nous avons décidé de classer l'évaluation de l'écart d'acquisition en principale question de vérification.

Procédures de vérification réalisées

Nous avons vérifié le modèle de dépréciation préparé par la direction ainsi que l'estimation préparée par l'expert externe mandaté par la direction. En outre, nous avons vérifié la juste valeur et l'établissement de la valeur comptable du caractère raisonnable. La juste valeur provient de l'offre proposée par Saxo Bank sur les actions de BinckBank N.V. Dans le cadre de ces procédures de test, nous avons obtenu des informations appuyant les hypothèses et testé ces informations, si possible, à l'aide de sources externes. Nous avons, en outre, vérifié l'exactitude du test de défaillance.

· Fiabilité et continuité des systèmes automatisés

Principale question de vérification

Étant donné les activités de BinckBank N.V., la continuité d'exploitation dépend en grande partie de l'infrastructure informatique, comme cela est expliqué dans les comptes annuels, dans le paragraphe sur la gestion du risque. Par conséquent, la fiabilité et la continuité des systèmes automatisés ont constitué un point principal de vérification durant notre audit.

Procédures de vérification réalisées

Nous avons vérifié la fiabilité et la continuité des systèmes automatisés concernés par notre audit. Dans ce but, nous avons fait appel à des auditeurs informatiques de notre équipe. Nos procédures de vérification ont porté sur la conception, la mise en œuvre et l'efficacité opérationnelle des contrôles informatiques généraux et des contrôles des applications pertinents.

· Litiges et conformité aux lois et réglementations

Principale question de vérification

Les lois et réglementations relatives aux institutions financières sont nombreuses et sujettes à modifications. BinckBank N.V. opère également dans plusieurs juridictions qui ont toutes leurs exigences spécifiques. Par ailleurs, BinckBank N.V. est impliquée dans plusieurs litiges. Nous nous sommes concentrés sur l'aspect comptable et informatif relatif aux litiges.

Procédures de vérification réalisées

Nous avons vérifié la conception, la mise en œuvre et l'efficacité opérationnelle des processus pertinents pour l'audit en ce qui concerne les fonctions juridiques et de conformité. En outre, nous avons réalisé des procédures de corroboration détaillées sur les provisions connexes et avons demandé confirmation auprès des conseillers juridiques concernés. Durant ces procédures, nous avons fait appel à des spécialistes locaux selon les besoins. Nous avons également examiné si les éléments d'information, figurant dans la note 21 des états financiers, au regard de ces risques de poursuite étaient conformes aux exigences comptables pertinentes. Nous nous sommes concentrés sur le caractère satisfaisant de la communication des risques et hypothèses connexes.

41.18 RAPPORT SUR LES AUTRES INFORMATIONS INCLUSES DANS LES COMPTES ANNUELS

Outre les états financiers et notre rapport d'audit à ce sujet, les comptes annuels contiennent d'autres informations qui comprennent :

- · BinckBank en bref
- Chiffres clés
- À propos de BinckBank
- · Rapport à la direction
- Gouvernance d'entreprise
- Gestion du risque
- · Déclaration de la direction
- · Rapport au comité de surveillance
- Autres informations



Sur la base des procédures suivantes réalisées, nous concluons que les autres informations :

- sont conformes aux états financiers et ne comportent pas d'inexactitudes importantes.
- · contiennent les informations requises conformément à la Partie 9 du Livre 2 du Code civil néerlandais.

Nous avons pris connaissance des autres informations. Nous fondant sur notre connaissance et notre compréhension acquises suite à l'audit des états financiers ou autrement, nous avons examiné si les autres informations contenaient des inexactitudes importantes.

En réalisant ces procédures, nous respectons les exigences de la Partie 9 du livre 2 du Code civil néerlandais et de la norme néerlandaise 720. Le cadre d'application des procédures réalisées est sensiblement moins étendu que celui des procédures réalisées au titre de l'audit des états financiers.

La direction est responsable de la préparation des autres informations, notamment du rapport du directoire conformément à la Partie 9 du livre 2 du Code civil néerlandais, et des autres informations requises selon la Partie 9 du livre 2 du Code civil néerlandais.

41.19 RAPPORT SUR LES AUTRES EXIGENCES JURIDIQUES ET RÉGLEMENTAIRES

ENGAGEMENT

Nous avons été engagés par le comité de surveillance à titre de contrôleur de BinckBank N.V. le 22 avril 2014 pour l'audit de l'exercice 2014 et opérons en qualité de contrôleur légal depuis cet exercice.

AUCUNE INTERDICTION DE SERVICE NON LIÉ À L'AUDIT

Nous n'avons pas presté de services non liés à l'audit interdits comme mentionné dans l'article 5(1) du règlement de l'UE relatif aux exigences spécifiques applicables au contrôle légal des comptes des entités d'intérêt public.

41.20 DESCRIPTION DES RESPONSABILITÉS CONCERNANT LES ÉTATS FINANCIERS

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DU COMITÉ DE SURVEILLANCE CONCERNANT LES ÉTATS FINANCIERS

La direction est responsable de la préparation et de la présentation en bonne et due forme des états financiers, dans le respect des normes UE-IFRS et de la Partie 9 du livre 2 du Code civil néerlandais. En outre, la direction est responsable du contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers ne comportant pas d'inexactitudes importantes, qu'elles résultent de fraudes ou d'erreurs.

Dans le cadre de la préparation des états financiers, la direction est responsable de l'évaluation de la capacité de la société de poursuivre ses activités. Selon les cadres d'information financière mentionnés, la direction doit préparer les états financiers sur la base du principe de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention ou n'a pas d'autre solution réaliste que de liquider la société ou de cesser toute activité.

La direction doit divulguer dans les états financiers les événements et les circonstances susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son activité.

Le Comité de surveillance est responsable de la supervision du processus d'information financière de la société.

NOS RESPONSABILITÉS CONCERNANT L'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS

Notre objectif est de planifier et d'effectuer la mission d'audit d'une façon qui nous permet d'obtenir des preuves de vérification suffisantes et appropriées pour exprimer notre avis.

Notre audit a été réalisé avec un degré d'assurance élevé mais non absolu, ce qui signifie que nous n'avons peut-être pas détecté toutes les erreurs et fraudes importantes durant notre audit.

Des inexactitudes peuvent découler d'une fraude ou d'une erreur et elles sont considérées comme importantes si, individuellement ou regroupées, elles pourraient raisonnablement avoir une influence sur les décisions économiques des utilisateurs, sur la base de ces états financiers. La matérialité affecte la nature, le calendrier et l'étendue de nos procédures de vérification ainsi que notre jugement de l'évaluation de l'effet des inexactitudes identifiées.



Nous avons fait preuve de jugement professionnel et d'esprit critique tout au long de l'audit, conformément aux normes néerlandaises de vérification, exigences éthiques et exigences d'indépendance. Notre audit incluait notamment :

- D'identifier et d'évaluer les risques d'inexactitude importante dans les états financiers, qu'elle soit due à une fraude ou une erreur; de déterminer et réaliser les procédures de vérification en réponse à ces risques et d'obtenir des éléments probants suffisants en vue de donner un avis. Le risque de ne pas détecter d'inexactitude importante résultant d'une fraude est plus élevé que pour celle résultant d'une erreur. Une fraude peut, en effet, impliquer une collusion, une contrefaçon, des omissions intentionnelles, des présentations tendancieuses ou une neutralisation du contrôle interne.
- D'acquérir une compréhension du contrôle interne concerné par l'audit en vue de déterminer les procédures de vérification qui sont appropriées dans ces circonstances. Ces activités n'ont pas pour objectif d'exprimer un avis sur l'efficacité du contrôle interne de la société.
- D'évaluer la pertinence des règles comptables appliquées ainsi que le caractère raisonnable des estimations comptables et informations connexes présentées par la direction.
- De décider de la pertinence de l'usage fait par la direction de s'appuyer sur le principe de continuité d'exploitation. De plus, sur la base des informations de contrôle, décider si des événements ou circonstances existent donnant raisonnablement lieu à la continuité d'exploitation de la société. Si nous concluons qu'il existe une incertitude significative, nous avons alors l'obligation d'attirer l'attention dans notre rapport d'audit sur les informations connexes dans les états financiers. Si celles-ci sont inadéquates, nous sommes tenus de modifier notre avis. Nos conclusions sont basées sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport d'audit. Cependant, des événements ou circonstances à venir pourraient empêcher la société de poursuivre son activité.
- D'évaluer la présentation générale, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations incluses.
- D'évaluer si les états financiers représentent les transactions et événements sous-jacents d'une manière qui donne une présentation fidèle.

Étant donné que nous assumons, au final, la responsabilité de l'avis d'audit, nous sommes également chargés de diriger, superviser et réaliser l'audit du groupe. À cet égard, nous avons déterminé la nature et l'étendue des procédures de vérification à effectuer pour les entités du groupe. La taille et/ou le profil de risque des entités ou opérations du groupe ont été des facteurs décisifs. Sur cette base, nous avons sélectionné des entités du groupe pour lesquelles un audit ou examen devait être réalisé sur l'ensemble des informations financières ou des éléments spécifiques.

Nous communiquons avec le Comité de surveillance notamment sur l'étendue et le calendrier planifiés de l'audit et sur les résultats importants de l'audit, dont les constatations importantes que nous avons faites au cours de la vérification et portant sur les contrôles internes. À cet égard, nous soumettons aussi un rapport supplémentaire au comité d'audit conformément à l'article 11 du règlement de l'UE relatif aux exigences spécifiques applicables au contrôle légal des comptes des entités d'intérêt public. Les informations comprises dans ce rapport supplémentaire sont conformes à notre opinion d'audit dans ce rapport d'audit.

Nous fournissons au Comité de surveillance une déclaration que nous avons établie dans le respect des règles d'éthique en matière d'indépendance. Nous lui communiquons, en outre, toutes les relations et autres questions qui pourraient raisonnablement avoir une incidence sur notre indépendance et, le cas échéant, les garanties connexes.

D'après les questions abordées avec le comité de surveillance, nous déterminons les principales questions de vérification, celles qui ont le plus d'importance dans l'audit des états financiers. Nous présentons en détail ces questions dans notre rapport d'audit sauf si la loi ou la réglementation s'oppose à la divulgation publique de celles-ci ou, dans des circonstances très rares, lorsqu'il n'est pas de l'intérêt public de les communiquer.

Amsterdam, le 11 mars 2019

Deloitte Accountants B.V.

Signature sur l'original : R.J.M. Maarschalk RA



DISPOSITIONS DES ARTICLES DES CONCERNANT LES ACTIONS PRIORITAIRES (ARTICLES 15 ET 21)

Les droits rattachés aux actions prioritaires incluent le droit de mise en candidature non obligatoire pour une nomination au comité de surveillance et au directoire de la société et de prendre diverses autres mesures

Les actions prioritaires sont détenues par Stichting Prioriteit Binck, Amsterdam.

Ce conseil de fondation, qui est composé de trois membres, est nommé par le comité de surveillance et le directoire de la société.

Les membres du conseil de Stichting Prioriteit Binck sont : J.W.T. van der Steen M^{me} C.J. van der Weerdt-Norder V.J.J. Germyns



CONCERNANT LA PROPOSITION DE DISTRIBUTION DU BÉNÉFICE (ARTICLE 32)

- 1. La société ne peut effectuer de distributions aux actionnaires que dans le cas où les fonds propres de la société dépassent le montant du capital social émis et libéré, augmenté des réserves dont la tenue est requise par la loi ou les statuts.
- 2. Premièrement et seulement dans la mesure où les bénéfices le permettent un montant égal à six pour cent (6%) de la valeur nominale des actions prioritaires sera distribué sur ces actions.
- 3. Le Conseil de fondation déterminera dans quelle mesure le bénéfice restant sera transféré aux réserves. Le bénéfice restant après application de la sous-section précédente et la phrase précédente sera à la disposition de l'assemblée générale des actionnaires. Tout montant non distribué sera transféré dans les réserves de la société.
- 4. Des retraits des réserves distribuables peuvent être effectués conformément à une résolution de l'assemblée générale des actionnaires, sous réserve du consentement du conseil de fondation.
- 5. Le directoire peut se résoudre à autoriser la société à procéder à des distributions intermédiaires, à condition de prouver sous la forme d'un état intermédiaire des actifs et passifs tel que mentionné à la Section 105(4) du livre 2 du Code civil néerlandais qu'elle respecte l'alinéa 1 ci-dessus et sous réserve du consentement préalable du conseil de fondation. Les distributions mentionnées dans cette sous-section peuvent être effectuées en espèces, en actions dans les fonds propres de la société ou en droits négociables y afférents.
- 6. L'assemblée générale des actionnaires peut prendre la résolution de déclarer que les distributions sur actions autres que les distributions intérimaires telles que mentionnées à la sous-section 5 des statuts (à la discrétion des actionnaires ou autrement) peuvent, au lieu d'être effectuées en espèces, être faites intégralement ou partiellement (à la discrétion des actionnaires ou autrement) en :
 - a. actions ordinaires (qui seront, si cela est souhaité et possible, imputées à la réserve de primes d'émission) ou en droits négociables sur actions ordinaires, ou
 - b. instruments de fonds propres de la société ou en droits négociables y afférents.
 - Une résolution telle que mentionnée à l'alinéa précédent peut être soumise seulement après avoir été proposée par le directoire et approuvée par le comité de surveillance.
 - La proposition de soumettre une résolution telle que mentionnée en b ne pourra être soumise qu'après une consultation avec Euronext Amsterdam N.V.
- 7. Aucune distribution ne sera effectuée à la société concernant les actions qu'elle détient dans ses fonds propres ou sur des actions pour lesquelles la société détient des certificats de dépôt.
- 8. L'évaluation du bénéfice distribuable sur les actions ne tiendra pas compte de celles qui ne sont pas admissibles pour une telle distribution, conformément à la sous-section 7.
- 9. Dès qu'une résolution de procéder à une distribution est adoptée, le montant est déclaré payable dans un délai de quatorze jours. Le droit de recevoir une distribution prendra fin cinq ans après la date à laquelle le montant est déclaré payable, et ledit montant reviendra alors à la société.



41.21 AGENCES ÉTRANGÈRES

BinckBank Belgique Italiëlei 124 2000 Anvers Belgique Téléphone +32 3 303

3133 www.binck.be

BinckBank France 1 Rue Collange 92300-Levallois-Perret France Téléphone +33 170 36 70 62 www.binck.fr

BinckBank Italie Via Ventura 5 20134 Milan Italië Téléphone +39 02 360 16 161 www.binck.it

BinckBank Espagne (Alex Spanje) Urbanización La Carolina Edificio Aries, Local N 29602 Marbella Spanje Téléphone +34 952 92 4011 www.binckspanje.com

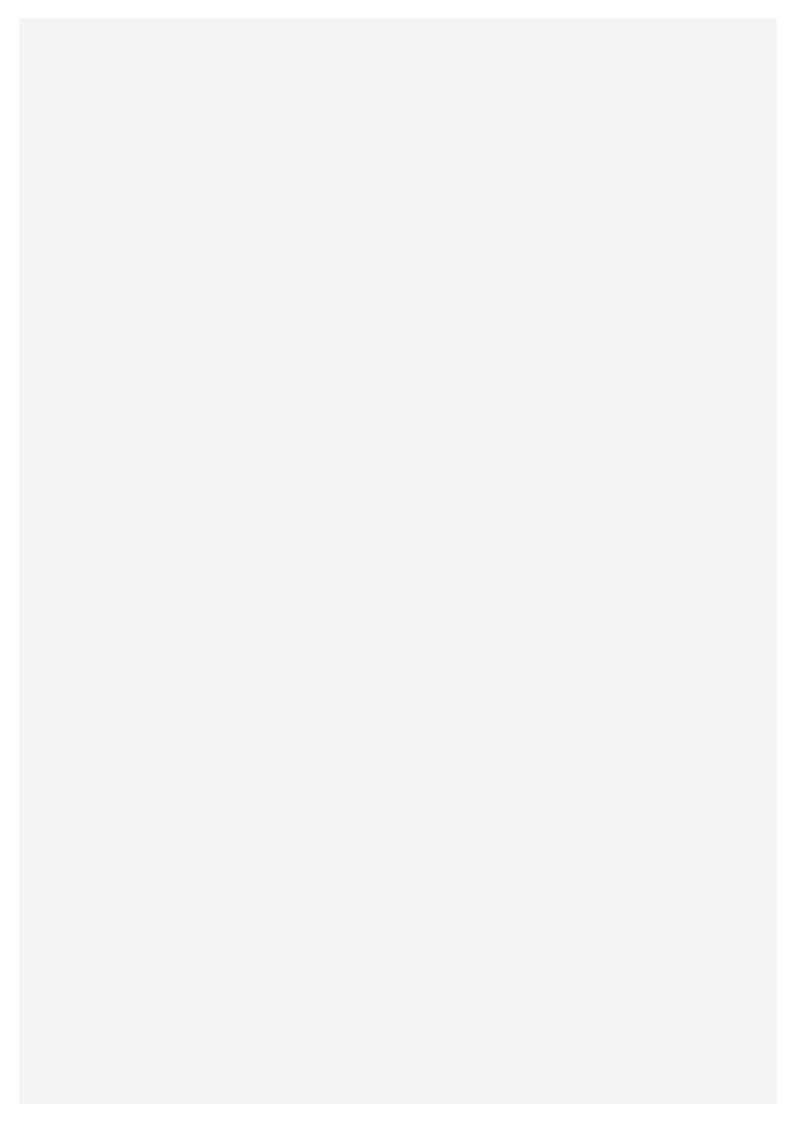


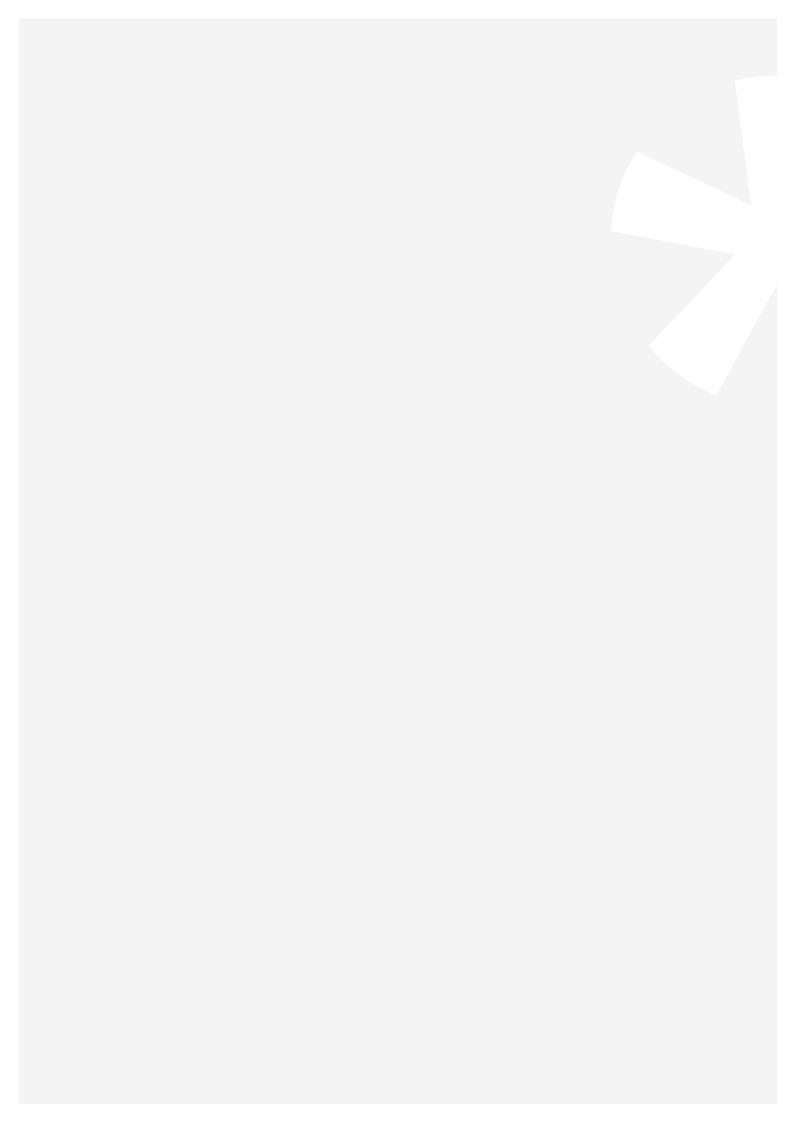
41.22 COLOPHON

Photographie: Lex van Lieshout Fotografie, Zoetermeer

Conception:

Mug in Vorm – Grafische Ontwerpen, Amsterdam





BINCK*BANK



